

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de  
communes Pays de Nexon-Monts de  
Châlus



## **ENTRE**

### **La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Représentée par Monsieur Stéphane DELAUTRETTE, autorisé à l'effet par la délibération en date du

Ci-après désigné par « La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus »,

## **ET**

### **L'État,**

Représenté par Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

## **AINSI QUE**

### **Le Département de la Haute-Vienne,**

Représentée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS,

Ci-après désignée par « le Département » ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme

le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront autant que possible les moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientations stratégiques (axe stratégique), des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

### 1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Bien que le périmètre du CTE CASTECO corresponde à celui du Parc Naturel Régional Périgord Limousin et donc ne couvre pas l'intégralité du territoire de la Communauté de communes (une seule partie concernée), les actions du CTE seront intégrées dans le CRTE.

### 1.2. Présentation du territoire signataire

#### 1) Présentation du territoire

Le territoire de la Communauté de Commune Pays de Nexon-Monts de Châlus et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus est issue de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Communauté de communes du Pays de Nexon et de la Communauté de communes des Monts de Châlus. Le territoire couvre une superficie de 395,2 km<sup>2</sup> avec une densité de population de 33,2 hab/km<sup>2</sup>

Elle regroupe 15 communes et un peu plus de 13 000 habitants :

- Nexon
- Chalus
- Bussière galant
- St Maurice les Brousses
- Flavignac
- St Hilaire les Places
- St Priest Ligoure
- Dournazac
- Les Cars
- Pageas
- Meilhac
- Janailhac
- St Jean Ligoure
- Rilhac Lastours
- Lavignac



**Figure n°1 :** Carte de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus. Source : Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

Elle est membre de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

9 communes (Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Pageas, Rilhac-Lastours et St-Hilaire-les-Places) sont en outre adhérentes au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et la commune de Nexon est ville-porte.

La Communauté de communes est localisée au sud de la Haute-Vienne, à proximité de l'agglomération de Limoges et au Nord Est de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle est en limite du département de la Dordogne (au sud-ouest) et proche du département de la Corrèze (au sud-est). Elle est également placée entre deux pôles majeurs d'emplois et de services, Aixe-sur-Vienne et Saint-Yrieix-la-Perche.

## 2) État des lieux écologiques du territoire

La communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus est très engagée dans la démarche écologique : Lauréate du programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS) depuis 2017, elle vient également de finaliser son PCAET volontaire (arrêté le 2 juin 2021). La stratégie vise une neutralité énergétique à l'horizon 2050.

En ce qui concerne l'état des lieux écologiques du territoire, le rapport sur les incidences environnementales du PCAET comprend de nombreux indicateurs recensés dans la circulaire du 20 novembre 2020, il est joint en annexe 1 (page 17 à 20).

### Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le diagnostic et les enjeux du territoire ont prévalu à la définition des orientations stratégiques et ont été validés en conférence des Maires du 1er mars 2021 (**voir diagnostic annexe 2**). **Ce diagnostic et les orientations retenues constituent le projet de territoire pour 6 ans.**

Synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux du territoire :

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	Une population en augmentation depuis 1999 (+11,18%) tout comme la densité de population  Un rajeunissement de la population (augmentation de la tranche d'âge 30-59 ans)	Une dynamique démographique inégale	Mutation de la structure démographique (âge et catégories socio professionnelles) : nouveaux modes de consommation /nouveaux services à développer/nouvelles opportunités d'activités	Déséquilibre territorial/inégale répartition de la dynamique  Intégration parfois difficile des néoruraux /difficulté de communication et de compréhension entre ruraux et néoruraux)

<p style="text-align: center;"><b>Développement économique / Emploi</b></p>	<p>Une dynamique de création d'entreprises</p> <p>Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et régionale et un nombre d'actifs en augmentation (5 246 contre 5 225 en 2011 et 4 777 en 2006)</p> <p>La présence de plusieurs entreprises industrielles de renom (Le-grand à Châlus, Broussaud à Les Cars, Safran à Nexon)</p> <p>Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement : 4 Zones d'Activités Economiques (ZAE) (Châlus, Flavignac, Nexon, St-Maurice-les-Brousses) ; Aides économiques ; Bâtiment d'accueil d'activités (AILE) ; ...</p>	<p>Une proportion importante d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire</p> <p>Un nombre d'emplois en léger repli sur le territoire</p> <p>Une dépendance à l'emploi vis-à-vis de l'extérieur (agglomération de Limoges) mais qui tend à se réduire</p> <p>Absence de locaux et de foncier disponible ou adapté pour l'installation ou de dessertes de zones adaptées</p> <p>Une faible représentation du secteur de la construction et du bâtiment en termes d'entreprises et d'emplois</p> <p>Offre limitée dans certains secteurs d'activités (restauration notamment)</p>	<p>Des dispositifs d'aides aux investissements immobiliers</p> <p>Une démarche « territoires d'industrie »</p> <p>L'augmentation et mutation de la population et donc des revenus résidentiels et du potentiel de consommation ;</p>	<p>Evasion commerciale (consommation sur la zone d'emploi) associée aux flux domicile-travail vers l'extérieur</p> <p>Un risque de rôle uniquement « résidentiel » pour les communes les plus proches de l'agglomération de Limoges (fracture dans la cohésion sociale)</p> <p>Des secteurs d'activité en tension (emplois, recrutement, ...)</p> <p>Absence de possibilités d'installation liées au foncier</p>
<p style="text-align: center;"><b>Alimentation/Agriculture</b></p>	<p>Développement des circuits courts et la vente directe : marchés, épiceries associatives (V'la aut'chose à Nexon, Le comptoir à St-Priest-Ligoure), vente directe chez les producteurs.</p> <p>Un développement des filières de qualité : AB, Label Rouge, ...</p>	<p>Diminution du nombre d'agriculteurs</p> <p>Un nombre important d'exploitants proches de la retraite et peu d'installations</p> <p>Une logistique d'approvisionnement local complexe (stockage, planification des productions et des volumes, ...)</p> <p>Peu de maraîchers</p>	<p>Un Programme Alimentaire Territorial (porté par le PNR)</p> <p>Evolution des pratiques de consommation et une dynamique en faveur des circuits courts (alimentaire, énergétique, ...)</p> <p>Loi EGALIM (approvisionnement local des Cantines scolaires)</p> <p>Projet de cuisine centrale</p>	<p>Transmission des exploitations</p> <p>Adaptation des pratiques au changement climatique</p>

<p style="text-align: center;"><b>Tourisme</b></p>	<p>La diversité des offres d'activités, à la fois en matière de culture et de sports de nature (sites de la route Richard Cœur de Lion, espace Hermeline couplé à la voie verte, stations de baignade, ...)</p> <p>L'existence d'espaces majeurs d'activités nature : espace Hermeline à Bussière-Galant, voie verte entre Châlus et Oradour-sur-Vayres et Lac de Saint Hilaire les Places</p> <p>Un maillage de circuits de randonnée</p> <p>La présence de plusieurs festivals</p> <p>Des prestataires engagés dans des démarches qualité (CETD – Charte Européenne du Tourisme Durable, tourisme adapté, ...)</p> <p>Des espaces naturels, facteur d'attractivité</p> <p>Une offre de campings relativement importante mais essentiellement municipale</p>	<p>Manque d'offre d'hébergements (collectif, hôtellerie, ...)</p> <p>Carence d'offre de restauration (en particulier restauration gastronomique)</p> <p>Le manque de structuration et de visibilité de l'offre touristique : démarche marketing</p> <p>Manque de qualification de l'offre de camping et des espaces d'accueil (aires de repos, ...)</p>	<p>La démarche d'accessibilité « Tourisme pour tous » menée par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine</p> <p>Développement du cyclotourisme (passage de vélo-routes et circuits cyclo touristiques locaux)</p> <p>Développement du tourisme d'itinérance, du tourisme « vert » et du camping</p> <p>Mise en place de la SPL</p>	<p>Manque de qualification de l'offre de camping</p>
<p style="text-align: center;"><b>Logement</b></p>	<p>Des documents d'urbanisme actualisés : PLUI approuvés depuis peu (2020) (Un PLUI depuis 2020 sur l'ancien territoire du pays de Nexon et le PLUI révisé en 2020 sur l'ancien territoire des Monts de Châlus)</p> <p>Une accession à la propriété forte (80% de propriétaires) Une amorce de partenariat avec l'Espace Info Energie</p>	<p>Un parc de logement ancien et énergivore (37% antérieur à 1945 contre 24,5% au niveau départemental / 42% des consommations énergétiques du territoire)</p> <p>Un taux de logements vacants (10,7%) supérieur à la Haute-Vienne (9,8%) ; mais en baisse</p> <p>Une part importante de foyers en situation de précarité énergétique (30% contre 19,3 au niveau national)</p>	<p>Reconquête du vacant</p> <p>Structuration à venir des plateformes de rénovation énergétique et évolution des dispositifs d'aide mobilisable pour la rénovation</p> <p>Revitalisation des centres bourgs : réflexion menée par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine et financements associés (Leader) sur la revitalisation des centres bourgs pour passer d'une approche sectorielle à une approche globale et</p>	<p>Précarité énergétique</p> <p>Réduction des zones ouvertes à l'urbanisation</p> <p>Inadéquation entre les besoins d'accompagnement à la rénovation et les outils développés</p> <p>Capacité des entreprises du bâtiment à répondre aux besoins de rénovation</p>

		<p>Peu de logements adaptés au vieillissement en alternative à l'EPHAD</p> <p>Peu de logements adaptés à certains publics cibles (familles monoparentale, ...)</p> <p>Un besoin d'adaptation de l'équipement en matière d'EPHAD (Les Cars)</p>	<p>transversale des bourgs (reconquête du vacant)</p> <p>Label Petites Villes de Demain</p> <p>Des alternatives à l'entrée en EHPAD pour un maintien à domicile (domotique, télé-services, logements relais / partagés, ...)</p>	
<b>Services à la population</b>	<p>2 pôles de services et 6 pôles de proximité en termes de bourgs structurants (classification par l'Etat) avec des temps d'accès moindre</p> <p>2 Espaces France Services à Châlus et Nexon pour une meilleure accessibilité aux services publics</p> <p>En termes d'enseignement, la présence d'écoles primaires sur chaque commune, excepté Rilhac-Lastours et Lavignac, et de 2 collèges (Châlus et Nexon)</p> <p>L'existence de 3 EHPAD sur le territoire (Châlus, Les Cars et Nexon)</p> <p>La présence de services d'aides et de soins à domicile</p>	<p>Fragilité de certains commerces et services de proximité (cf. évasion commerciale)</p> <p>Manque de places pour la garde d'enfants et d'assistantes maternelles</p>	<p>Le développement de nouveaux services en réponse à l'augmentation de la population et aux nouveaux modes de vie</p>	

<p style="text-align: center;"><b>Accès aux soins</b></p>	<p>Une offre de soins jugée globalement satisfaisante aujourd'hui</p> <p>Une offre de soins qui s'est structurée sur une partie du territoire pour répondre aux besoins et faciliter le renouvellement des praticiens</p> <p>Manque de spécialistes</p> <p>Manque d'aides à domicile</p> <p>Les centres hospitaliers de Saint-Yrieix-la-Perche et de Saint Junien, des hôpitaux de proximité sur un territoire adjacent</p> <p>La proximité du CHU et de cliniques à Limoges</p>	<p>Des besoins de prise en charge plus grands pour la population vieillissante et les ménages avec jeunes enfants</p>		<p>La difficulté d'un renouvellement des professionnels de santé et du maintien d'un accès en proximité aux soins de premier secours</p> <p>Le manque de mode de garde d'enfants et d'aides à domicile (difficulté de recrutement dans les métiers d'aide à la personne et d'assistante maternelle)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Desserte du territoire / Mobilités / Transport</b></p>	<p>2 axes routiers structurants en liaison nord-sud : à l'ouest, la RN 21 (Limoges – Périgueux) et à l'est, la RD 704 (Limoges – St-Yrieix-la-Perche)</p> <p>La présence de l'A 20 en proximité immédiate</p> <p>La présence de 3 gares (Bussière-Galant, Nexon, St-Hilaire-les-Places)</p>	<p>Une dépendance marquée à la voiture individuelle</p> <p>Des migrations pendulaires importantes, dominées par l'usage individuel de la voiture</p> <p>L'absence de navettes en direction des gares</p> <p>Des arrêts de train stratégiques récemment supprimés</p> <p>L'absence d'une vraie intermodalité en gare de Limoges</p> <p>L'absence de transports en commun pour des liaisons transversales</p> <p>Inadéquation entre les horaires de train et les horaires de travail</p>	<p>Une étude sur la mobilité, menée à l'échelle de la Châtagneraie Limousine</p> <p>Le développement des pratiques de covoiturage</p> <p>Le développement des TIC comme alternative aux déplacements physiques</p> <p>Réflexion à venir sur la desserte ferroviaire (Optim'TER, travail sur le Tram-Train Limousin)</p>	<p>Augmentation du coût du carburant</p> <p>Evolution de l'usage du train dépendant fortement de l'évolution de la politique ferroviaire de la Région</p>

<b>Numérique</b>	Un programme en cours de déploiement du très haut débit avec un objectif de couverture du territoire d'ici 2024	Une difficulté de couverture téléphonique mobile : in-égalité	Développement de nouveaux usages et services numériques (télétravail, e-commerce, ...)  Développement économique	Fracture numérique pour la population fragilisée (population âgée et précaire)  Couverture mobile inégale
<b>Déchets</b>	Des actions de prévention engagées depuis plusieurs années et une tarification incitative effective sur tout le territoire.  Des bonnes performances (faible ratio OMR, augmentation du tri...)  Un service optimisé au niveau de la collecte OMR	Une progression constante des déchets verts et des apports en déchèterie  Dépôts sauvages	Obligation de tri à la source des biodéchets (2023) et développement de la gestion de proximité des déchets verts  Initiatives associatives émergentes (notamment recyclerie St Maurice les Brousses)	L'évolution très forte du coût des déchets (TGAP, marchés de transport, etc)
<b>Biodiversité/paysage</b>	Une diversité de paysages (bocage, forêts denses, vallées, ...) et un environnement préservé  De nombreuses démarches existantes en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Contrats milieux aquatiques, Villes et villages étoilés, etc)  Des sites migratoires et des espaces naturels remarquables  Des PLUI approuvés, garantissant les continuités écologiques  De nombreux engagements en charte zéro pesticide	Investissements importants en matière d'assainissement  Manque d'information sur le débardage	Présence du PNR Périgord Limousin sur une bonne partie du territoire  Structuration de la compétence GEMAPI, transformation du Syndicat d'aménagement de la Vienne en EPAGE	Changement climatique, engendrant des vulnérabilités

<b>Energies renouvelables</b>	<p>Une proportion importante de bois énergie (surtout des installations individuelles) et un potentiel de développement</p> <p>Une éolienne « citoyenne » depuis 2014 à Rilhac Lastours et des projets éoliens en cours d'études</p> <p>Des installations photovoltaïques en développement, notamment sur les bâtiments agricoles et avec la création d'une société locale (La Citoyenne Solaire)</p>	<p>Une couverture assez faible des consommations énergétiques du territoire par les ENR (20%)</p> <p>Une filière pour l'approvisionnement local en bois énergie à structurer</p>	<p>Engagement dans le programme TEPOS depuis 2017 et réalisation du PCAET</p>	<p>Des oppositions localisées aux projets</p> <p>Frein important au développement ENR dans les périmètres de protection au titre des monuments historiques</p>
-------------------------------	---	--	---	--

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques (axes stratégiques) en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en conférence des Maires en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour la partie diagnostic et du 7 juin 2021 pour la partie orientations stratégiques :

**3 axes stratégiques ont été définis et arrêtés :**

- **Orientation 1 (Axe 1) : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés aux nouveaux besoins ;**
- **Orientation 2 (Axe 2) : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique ;**
- **Orientation 3 (Axe 3) : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique.**

**Ces orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 3.** Elles se traduisent elles-mêmes par une liste d'actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention (cf annexe 5).

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage et nécessiteront un avenant.

## Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L’exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Le CRTE a pour ambition de recenser l’ensemble des contrats en cours sur le territoire et d’accroître la synergie inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur les communes de Nexon et Châlus (convention d’adhésion signée le 30 juin 2021) ;
- Le programme Territoires d’industrie engagé par la Châtaigneraie Limousine duquel relève l’intercommunalité Pays de Nexon-Monts de Châlus ;
- Le contrat de transition écologique (CTE) duquel relève l’intercommunalité et signé avec le PNR Périgord Limousin ;
- Le Contrat Enfance Jeunesse signé par le CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus avec la CAF
- Le Programme Territoire à Énergie Positive signé pour 3 ans ;
- Les PLUI des Monts de Châlus et de Nexon (approuvés respectivement en mars et décembre 2020) ;
- Le PCAET arrêté le 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental (dont le Protocole d’Accord Départemental de Reprise Économique des territoires 2021/2022) ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens.

Par ailleurs, d’autres programmes de l’État sont déployés sur le territoire de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, à savoir :

- Concernant le renforcement de l’accès aux services et au numérique engagé sur le territoire, deux France Services sont présentes, l’une à Châlus, l’autre à Nexon. Ces structures s’inscrivent dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le déploiement du dispositif Aidants Connect qui permet aux aidants professionnels (agents publics, travailleurs sociaux...) d’accompagner les usagers dans la

réalisation de démarches en ligne. L'État habilite les structures d'emploi des Aidants Connect et assure la formation de ces derniers.

La communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus bénéficie d'une aide de 30 000 €/an/France Services pour les dépenses de fonctionnement. La France Service de Châlus dispose par ailleurs de l'habilitation Aidant Connect.

- La commune de Lavignac a été retenue en octobre 2021 pour bénéficier de l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile dans le cadre du dispositif, porté par l'État, de « couverture ciblée » (New Deal Mobile). L'antenne sera pleinement opérationnelle fin 2023.

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2020
- La DSIL Exceptionnelle 2021
- La DSIL Rénovation énergétique
- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- L'appel à projet pour le soutien aux cantines scolaires, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- L'appel à projet aires protégées porté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- Dans le cadre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales (France relance), une subvention sera attribuée à la Mairie des Cars pour contribuer au projet de refonte de son site internet.

#### 4.2. Validation des actions

**Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches action et les fiches projet en annexe 4 et résumé dans le tableau récapitulatif en annexe 5.**

Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que le calendrier et le plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Schéma du déroulé d'un projet :

- 1) rédaction d'une fiche projet (accord de principe au regard des orientations du contrat), accompagnement pour intégrer les orientations du contrat le cas échéant.
- 2) rédaction d'une fiche action
- 3) présentation de l'action au COPIL pour validation
- 4) Inscription de l'action au contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas carbone et biodiversité).

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés au plan d'action du contrat (cf annexe 5). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées par le comité de pilotage.

### **Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de

rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des partenaires qui pourraient notamment mobiliser un renfort en capacité d'ingénierie ou des financements pour le montage des projets et les investissements. Cet accompagnement peut intervenir au stade de l'élaboration du projet de territoire, à la définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

**Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :**

- **disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,**
- **de l'instruction des dossiers,**
- **des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,**
- **de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.**

Les décisions font l'objet d'une convention financière annuelle entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, le territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également en raison de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la

collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.8. Maquette financière**

#### **Voir annexe 5**

La maquette financière du CRTE Pays de Nexon – Monts de Châlus récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle. Elle regroupe l'ensemble des projets connus au jour de la signature du CRTE, en fonction des orientations stratégiques définies. Elle est un document modulable, qui n'engage pas les parties.

Pour chaque projet, la communauté de commune complète une fiche action qui précise le coût global de financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée, a minima, une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets. Elle est jointe annuellement à la convention financière. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, au besoin d'autres établissements publics et opérateurs des services régionaux et agences de l'Etat compétents mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Outre les services de l'État, le comité technique associera tous les représentant des services autres signataires du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier-sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

En amont du comité technique et selon les modalités choisies par la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, peuvent être associés aux travaux les représentants des institutions suivantes :

- La Conférence des maires,
- Les Organismes consulaires,
- La Fédération Châtaigneraie Limousine.

Pourront s'ajouter à cette liste les représentants de tout organisme dont l'action concourt au développement du territoire ou dont les compétences et l'engagement sur les projets nécessitent une implication dans le suivi du CRTE.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

À terme, la plateforme CRTE pourra être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, peut être articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. En sus des indicateurs nationaux que la Communauté de communes peut suivre, d'autres indicateurs qui seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action et évalués. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque **fiche action en annexe 3**.

Les indicateurs de suivi du CRTE sont précisés **en annexe 6**. Le cas échéant, les fiches actions font état d'indicateurs supplémentaires, propres à chaque projet.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (prévus en 2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à LIMOGES , Le 06/01/2022

La Préfète de la Haute-Vienne



Fabienne BALUSSOU

Le Président de la Communauté de  
communes Pays de Nexon-Monts de Châlus



Stéphane DELAUTRETTE

Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne



Jean-Claude LEBLOIS

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Diagnostic environnement (PCAET pages 17 à 20)**

**Annexe 2 – Diagnostic de territoire**

**Annexe 3 – Description des orientations stratégiques**

**Annexe 4 – Fiches actions**

**Annexe 5 – Tableaux de synthèse du CRTE et maquette financière**

**Annexe 6 – Indicateurs de suivi et d'évaluation**

## 0 – 3. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

### a. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cette partie reprend les principaux éléments issus de l'état initial de l'environnement.

- **UN CLIMAT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES HISTORIQUES DU TERRITOIRE MAIS SOUMIS A DE PROFONDES EVOLUTIONS**

Le territoire de la Haute-Vienne, et le territoire de la Communauté de Communes en particulier, bénéficie d'un climat océanique altéré du fait de sa position sur les contreforts ouest du Massif Central. Le climat local est ainsi caractérisé par un taux de précipitations assez élevé et des températures relativement clémentes en hiver comme en été.

Si le climat local est relativement clément, certains évènements climatiques exceptionnels passés ont pu affecter sensiblement la population et les activités du territoire

**Les catastrophes naturelles liées aux inondations :** Aujourd'hui, seules les communes de Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Saint-Jean Ligoure et Saint-Priest Ligoure font partie d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation (PPRI) et sont référencées comme « commune exposée à un risque majeur d'inondation ».

**Les catastrophes naturelles liées aux tempêtes :** Seule la violente tempête de 1982 a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle sur l'ensemble des communes du territoire du Pays de Nexon – Monts de Châlus.

**L'impact des épisodes caniculaires sur la population :** L'exposition à la surmortalité caniculaire a été notable lors de la canicule de 2003.

**L'impact des épisodes de sécheresse sur les activités du territoire :** La Haute-Vienne a été confrontée à plusieurs épisodes de sécheresse entraînant des restrictions d'usage de l'eau. En 2018, celui-ci a entraîné un « désastre écologique dans le département »

Dans un contexte global de changements climatiques déjà amorcés, la région limousine pourrait voir son climat évoluer de façon significative au cours des prochaines décennies. On observerait :

- Un réchauffement continu des températures et une multiplication du nombre de journées chaudes (température maximale supérieure à 25°C) jusqu'en 2050
- Un maintien du niveau des précipitations mais une modification de leur régime avec des épisodes de pluies intenses

- **UNE BIODIVERSITÉ A PRÉSERVER**

Le territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts-de-Chalus se caractérise par un paysage vallonné dominé dans sa partie Sud-Ouest par les Monts de Chalus et dans sa partie Sud-Est par les Monts de Fayat.

Les zones d'intérêt pour la préservation de la biodiversité se répartissent sur l'ensemble des types de milieux.

Les travaux d'inventaire faunistique et floristique ont permis de définir un zonage non contraignant mais ciblant les principaux sites remarquables pour la richesse de leur biodiversité :

- 7 ZNIEFF de type 1
- 2 ZNIEFF de type 2
- Aucune ZICO

Le territoire compte également :

- 1 zone Natura 2000 : la partie amont de la vallée de la Dronne qui traverse le sud du territoire
- 1 réserve de biosphère
- 1 PNR

## • UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER A PRESERVER

Selon l'atlas des Paysages du territoire Limousin, le territoire de la Communauté de Communes est recouvert par trois unités paysagères caractéristiques :

- L'unité des collines limousines de Briance-Vienne recoupe une grande partie du Nord et de l'Est du territoire de la Communauté de Communes. La topographie de cet unité paysagère est marquée par de larges plateaux entrecoupés de vallées étroites et profondes (Briance, Ligoure) et par des vallées moins profondes (Aixette).
- L'unité paysagère des monts de Fayat recoupe l'extrême Sud-Est du territoire (sud de Saint-Priest-Ligoure notamment). Les Monts de Fayat ne présentent pas un relief très marqué et s'élèvent à 527 mètres en leur point le plus haut.
- L'unité paysagère des Monts de Châlus recoupe un grand quart sud-ouest du territoire. Les Monts de Chalus ne présentent pas un relief très marqué et s'élèvent à 546 mètres en leur point le plus haut (forêt de Lastours). Ces reliefs boisés se caractérisent par la présence du châtaignier exploité en taillis pour produire des cercles pour tonneaux, des paniers à huîtres, des meubles de jardin ou des piquets de clôture.

Au sein des différentes unités paysagères du territoire, certains sites présentent un enjeu patrimonial particulier, paysager ou architectural, et font l'objet de dispositifs de protection visant à contrôler et limiter les modifications pouvant entraîner une altération substantielle de ces sites. Le territoire comprend notamment :

- 7 Sites inscrits
- Aucun Site classé
- 20 monuments historiques
- Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR)

## • UNE FORTE DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES ET AUX ENERGIES IMPORTEES MAIS UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES IMPORTANT

Les consommations énergétiques du territoire de la Communauté de Communes sont dominées par deux secteurs qui représentent plus de 80% des consommations : les transports et le secteur résidentiel. Le secteur des transports occupe un poids particulièrement important dans le bilan des consommations du fait de la forte dépendance à l'usage de la voiture individuelle en milieu rural. La consommation du secteur résidentiel est notamment portée par le parc de logements individuels énergivores construits avant 1970 (plus de 50% du parc). La facture énergétique du territoire s'élève à 32M€/an. Il est par ailleurs notable que le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles pour son approvisionnement en énergie (deux tiers des consommations d'énergie).

Le territoire bénéficie peu de retombées économiques liées à la consommation d'énergie produite localement. La production d'énergie renouvelable représente 20% de la consommation finale du territoire et est essentiellement portée par la filière bois énergie qui fournit environ 40% des besoins énergétiques du secteur résidentiel. Il existe un potentiel intéressant de développement de l'énergie photovoltaïque, de l'énergie éolienne et de la méthanisation aujourd'hui sous-exploité.

## • LES EAUX DU TERRITOIRE : UNE FORTE DEPENDANCE A LA PRESENCE D'EAUX SUPERFICIELLES DE QUALITE

Le territoire de la Communauté de Communes se répartit sur trois grands bassins versants :

- Le bassin versant de la Vienne dans sa partie nord avec trois cours d'eau principaux : la Gorre, l'Aixette, la Ligoure. L'ensemble de ces cours d'eau s'inscrivent dans le SDAGE du Comité de Bassin Loire-Bretagne et le SAGE de la Vienne.

- Le bassin versant de l'Isle et de la Dronne dans sa partie sud. L'Isle et la Dronne s'inscrivent dans le SDAGE du Comité de Bassin Adour-Garonne et un SAGE Isle-Dronne est en cours d'élaboration en 2019.
- Le bassin versant de la Charente à l'extrême ouest du territoire s'inscrit dans le SDAGE du Comité de Bassin Adour-Garonne et dans le SAGE de la Charente.

Le territoire, du fait de la morphologie de son sous-sol constitué de roches imperméables (substrat granitique et gneiss), ne dispose pas de grandes nappes souterraines constituant des réserves pour l'alimentation en eau potable. Cette morphologie typique de la région limousine, engendre une forte dépendance de l'approvisionnement à la présence d'eaux superficielles de qualité et une forte vulnérabilité face aux périodes de sécheresse.

La plupart des masses d'eau du territoire (Ligoure, Aixette, Gorre, Tardoire, Dronne, Isle) ont un état physico-chimique satisfaisant. Les principaux enjeux pour le maintien du bon état physico-chimique des cours d'eau sont la maîtrise des rejets des stations d'épuration et le contrôle de la qualité des étangs reliés au réseau hydrographique des cours d'eau.

L'état écologique des cours d'eau du territoire est globalement moyen (Ligoure, Tardoire, Isle, Dronne) à bon (Aixette, Gorre). Les principaux risques identifiés sont le maintien des continuités écologiques et de la morphologie des cours d'eau sur leurs parties amonts.

- **UNE ACTIVITE ECONOMIQUE ESSENTIELLEMENT TOURNEE VERS L'AGRICULTURE ET UNE FORTE PROPORTION D'HABITANTS TRAVAILLANT EN DEHORS DU TERRITOIRE**

L'activité économique productive à l'échelle de la Communauté de Communes est marquée par la prédominance de l'agriculture, de la sylviculture et de l'industrie qui marquent fortement l'identité du territoire. A l'échelle de la CC du Nexon Monts-de-Chalus, le secteur agricole/sylvicole représente, en 2016, 11,4% des emplois du territoire, proportion bien supérieure à la moyenne départementale (3,4%). Le modèle agricole du territoire est essentiellement un modèle d'élevage extensif.

Le territoire de la Communauté de Communes est inscrit dans le périmètre de la châtaigneraie limousine et l'exploitation du bois représente une activité majeure. Le couvert forestier représente près de 10 000 ha

Si le secteur agricole/sylvicole constitue l'un des piliers de l'économie du territoire, l'industrie est également surreprésentée par rapport à la moyenne départementale et pourvoit 16,5% des emplois du territoire de Nexon Monts-de-Chalus. L'emploi industriel s'appuie notamment sur de grandes entreprises implantées historiquement sur le territoire : Legrand (matériel électrique) avec plus de 100 salariés à Chalus, Sofrance (filtres pour aéronautique) avec près de 150 salariés à Nexon, et des PME de 10 à 49 employés (textile Broussaud aux Cars avec plus de 30 salariés).

La construction représente près de 6% des emplois du territoire. Le territoire compte notamment une vingtaine d'entreprises labellisées RGE dont les clients sont éligibles aux différentes aides de l'Etat à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables (aides ANAH, crédit impôt...).

- **UN TERRITOIRE CONFRONTE AUX ENJEUX DE SANTE EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU PCAET**

La caractérisation des enjeux de santé d'un territoire passe typiquement par :

- Un état des lieux épidémiologique de la santé des habitants,
- Une analyse de l'offre de soins disponible sur le territoire,
- Une analyse des caractéristiques sociodémographiques de la population,
- Une analyse des conditions de vie et facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé de la population.

### **Une population relativement âgée et une offre de soin déficitaire**

La population du territoire de la Communauté de Communes est relativement âgée.

**L'indice de vieillissement moyen des communes de l'EPCI est de 117 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans (moyenne française = 76).**

Les personnes âgées, notamment les personnes isolées habitant seules dans leur logement, représentent un public fragile particulièrement vulnérable notamment en cas d'événements climatiques extrêmes. La canicule de 2003 a notamment mis en avant cette vulnérabilité et la Région Limousin a été une des régions les plus fortement touchées en termes de taux de surmortalité.

Les personnes âgées vivant seules sont susceptibles d'avoir une mobilité réduite et sont particulièrement dépendantes de l'offre locale de soins (médecins généralistes et pharmacie notamment). Sur le territoire, cette offre de soin (9,9 médecins / 10 000 habitants) est comparable à la moyenne régionale (10,1 médecins / 10 000 habitants) et légèrement supérieure à la moyenne française (9,0 médecins / 10 000 habitants).

**Un taux de pauvreté inférieur à la moyenne mais des ménages potentiellement en situation de précarité énergétique**

A l'échelle du territoire, le taux de pauvreté (13,1%) est inférieur à la moyenne départementale (15,5%) et à la moyenne nationale (14,9%)<sup>1</sup>.

Les dépenses énergétiques des ménages, que ce soit pour chauffer leur logement ou pour se déplacer, sont cependant fortement susceptibles de représenter une part importante des revenus disponibles notamment dans les logements anciens. On estime que 26% des ménages dépensent plus de 10% de leurs revenus disponibles pour les dépenses énergétiques de leur logement et sont donc potentiellement en situation de précarité énergétique.

Des sources de pollution relativement limitées mais susceptibles d'affecter significativement la santé de la population

A l'avenir et dans un contexte de changements climatiques, il existe un fort enjeu de maintien de la qualité des eaux et d'adaptation de l'approvisionnement en eau potable à une modification du régime des pluies.

La qualité de l'air extérieur est globalement bonne à l'échelle du territoire. Il existe par ailleurs un enjeu local spécifique lié à la qualité de l'air intérieur. Le territoire est en effet soumis à une forte exposition au radon. La circulation de l'air dans les logements pour limiter les concentrations de radon revêt donc une importance toute particulière a fortiori dans le cadre de la mise en œuvre d'éventuels travaux de rénovation énergétiques.

---

<sup>1</sup> Source : INSEE

## ANNEXE 2: DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



## Le territoire du Pays de Nexon-Monts de Châlus

La Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus (cf. figure n°1) est issue de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Communauté de communes du Pays de Nexon et de la Communauté de communes des Monts de Châlus. Le territoire couvre une superficie de 395,2 km<sup>2</sup> avec une densité de population de 33,2 hab/km<sup>2</sup>

Elle regroupe 15 communes :

- Nexon
- Chalus
- Bussière galant
- St Maurice les Brousses
- Flavignac
- St hilaire les Places
- St Priest Ligoure
- Dournazac
- Les Cars
- Pageas
- Meilhac
- Janailhac
- St Jean Ligoure
- Rilhac Lastours
- Lavignac



**Figure n°1 :** Carte de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus. Source : Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus.

Elle est membre de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

9 communes (Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Pageas, Rilhac-Lastours et St-Hilaire-les-Places) sont en outre adhérentes au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et la commune de Nexon est ville-porte.

La Communauté de communes est localisée au sud de la Haute-Vienne et à proximité de l'agglomération de Limoges et au Nord Est de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle est en limite du département de la Dordogne (au sud-ouest) et proche du département de la Corrèze (au sud-est). Elle est également placée entre deux pôles majeurs d'emplois et de services, Aix-sur-Vienne et St-Yrieix-la-Perche.

## Desserte et accessibilité du territoire - Mobilité

Un territoire relativement bien desservi mais avec une forte dépendance à la voiture individuelle

### Réseau routier

La Communauté de communes est principalement desservie :

- en liaison nord-sud, par
  - o **2 axes routiers structurants** : à l'ouest, la **RN 21** (Limoges – Périgueux) et à l'est, la **RD 704** (Limoges – St-Yrieix-la-Perche),
  - o **l'A 20**, situé en proximité immédiate du territoire, à moins de 2 kilomètres à l'est de la commune de St-Jean-Ligoure, accessible par la sortie n°40,
  - o la **RD 901**, qui relie le territoire à St-Junien (voire Angoulême) et St-Yrieix-la-Perche ;

**Ces axes jouent un rôle majeur dans le fonctionnement et l'évolution du territoire car il concentre les flux de travailleurs** : cf. pôles majeurs d'emplois de Limoges, d'Aixe-sur-Vienne et de St-Yrieix-la-Perche.

- en liaison ouest-est, par la RD 15.

### Transports ferroviaires

Le territoire intercommunal est traversé par une ligne ferroviaire, la ligne TER Limoges – Périgueux – Bordeaux. Il accueille trois gares : Nexon, St-Hilaire-les-Places (gare de Lafarge) et Bussière-Galant. La gare de Nexon est la plus fréquentée du sud du département et elle bénéficie d'un cadencement relativement intéressant.

**Néanmoins les suppressions d'horaires de cette ligne peuvent constituer un premier frein à son utilisation comme les retards réguliers.**

Par ailleurs, la **difficulté de couplage avec les transports collectifs** en gare de Limoges peut constituer un second frein.

Enfin, le caractère excentré ou périphérique des gares par rapport au cœur des bourgs est susceptible d'en limiter l'utilisation par des personnes ne disposant pas ou n'utilisant pas un moyen de locomotion.

### Transports en bus

**Les lignes de bus**, en Haute-Vienne, sont organisées en étoile à partir de Limoges et **ne permettent pas d'assurer les liaisons transversales au sein du territoire**. 5 lignes desservent le territoire intercommunal :

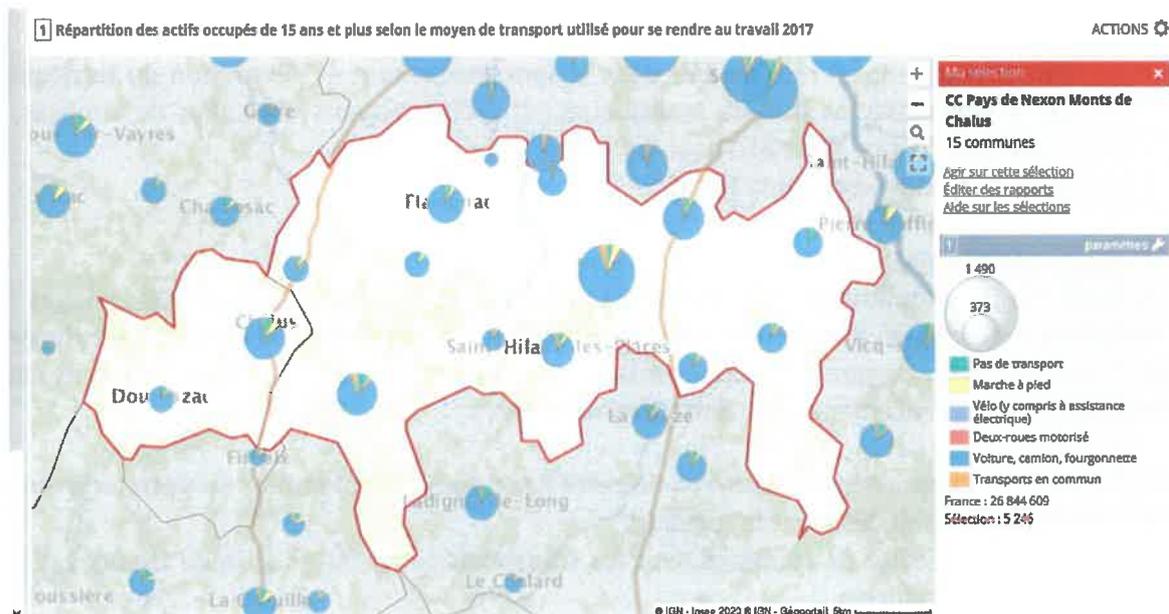
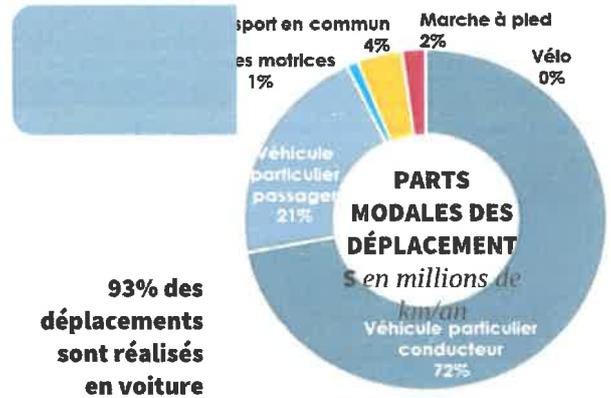
- La ligne 11 : Bussière Galant - Limoges
- La ligne 15 : La Chapelle Montbrandeix - Limoges
- La ligne 16 : Châlus - Limoges
- La ligne 50 : Ladignac Le Long - Limoges
- La ligne 40 : St Yrieix la Perche – Limoges

Compte tenu de leur fréquence et de leurs horaires, ces bus sont préférentiellement utilisés par les scolaires et les actifs ayant un emploi.

## Part modale des déplacements

L'absence d'un réseau de transport en commun reliant les principaux pôles urbains à l'échelle du bassin de vie implique une **dépendance importante à la voiture individuelle** (Source : Diagnostic PCAET Pays de Nexon - Monts de Châlus).

Le secteur des transports représente ainsi 42% des consommations énergétiques du territoire.



Source : INSEE 2017 – répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail

## Mobilités actives - Vélo

Le territoire s'est engagé dans la mise en œuvre d'un schéma directeur vélo dont le plan d'actions devrait compléter l'offre de déplacement touristique et quotidien et proposer notamment une alternative à la voiture en permettant de rejoindre les transports en commun et pour les déplacements intra-bourgs.

## Offre de transport complémentaire

La location d'un véhicule électrique a également été mise en place sur le territoire dans le cadre du programme Territoire à Energie POSitive (avec des perspectives de déploiement). Cette initiative permet de proposer une offre complémentaire et de faire découvrir ou permettre de tester le véhicule électrique (Démarche « Bougeons Durable »).

⇒ **Les dessertes routière et ferroviaire permettent des temps de parcours réduits pour rejoindre l'agglomération de Limoges et les pôles voisins (Aixe-sur-Vienne, St-Yrieix-la-Perche). Ces dessertes, associées à une situation géographique « stratégique », permettent l'attractivité du territoire intercommunal comme témoigne l'analyse des flux pendulaires journaliers (voir chapitre économie-emploi), mais avec une forte dépendance à la voiture individuelle. De nouvelles propositions de déplacements sont en cours de déploiement**

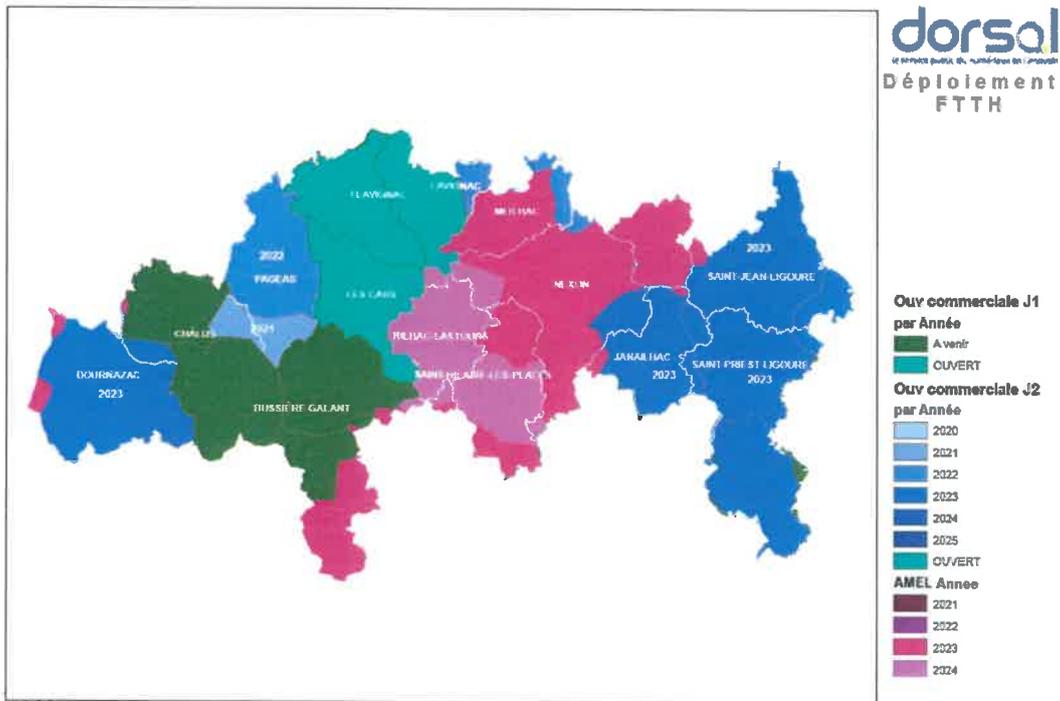
*pour répondre aux besoins (déplacement touristique, mobilité douce, ...) et aux enjeux de la transition écologique et énergétique.*

Couverture numérique

Après la mise en œuvre de la montée en débit qui s’est déployée entre 2017 et 2019 permettant un accès au numérique, un programme de déploiement de la fibre est en cours sur le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus pour permettre une couverture en haut débit et très haut débit d’ici 2024 (Figure n° 2 : Carte de déploiement réalisée par DORSAL).

Ce réseau dans le contexte actuel (pandémie) est d’autant plus important pour l’accès au travail, aux biens et aux services et pour accompagner le développement des entreprises, contribuant ainsi à l’attractivité du territoire.

CC Pays de Nexon Monts de Chalus



Couverture en téléphonie mobile

### Carte de couverture mobile

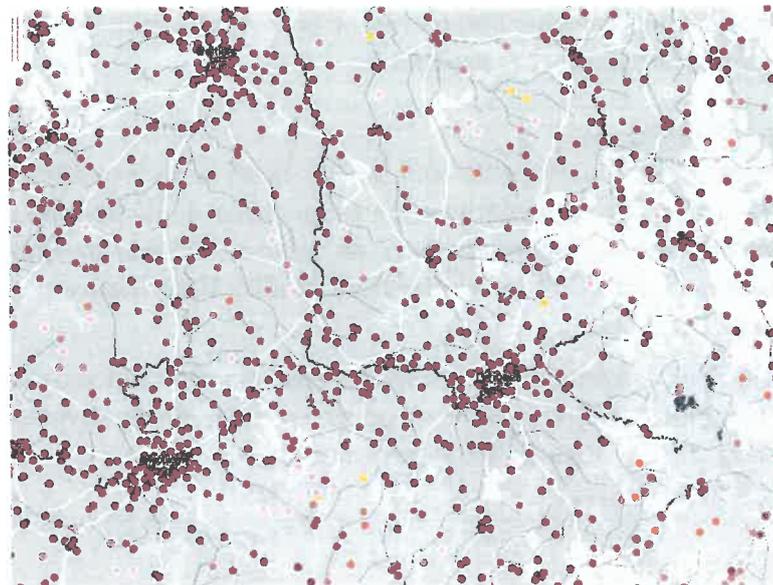
Vérifiez quels sont les réseaux 4G disponibles à votre adresse et comparez les tarifs mobiles des opérateurs.

#### Réseaux mobiles

- Inconnu
- 2G
- 3G
- 4G - avec 1 opérateur
- 4G - avec 2 opérateurs
- 4G - avec 3 opérateurs
- 4G - avec 4 opérateurs

#### Copyright ©

Carte éditée par BeMove sur la base des données de couverture simulée fournies par les opérateurs au 31/12/2019. Opendata ARCEP.  
(© OpenStreetMap Contributors - Javgi)



**Des zones blanches persistantes en matière de téléphonie mobile.**

## La démographie

Une croissance démographique marquée par l'influence périurbaine et les axes structurants

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus compte 13 100 habitants (population municipale) et 5902 ménages (Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale – 2017).**

Nouvelle-Aquitaine par epci 2019  
155 ligne(s), sélection : 1

ACTIONS ⚙

Code	Libellé	évolution de la population sur la période 2012-2017	évolution de la population sur la période 2012-2017	population municipale 2017	population totale (légal) 2017	solde naturel par période 2012-2017	solde migratoire par période 2012-2017
i200070506	CC Pays de Nexon Monts de Châlus	83	0,6	13 100	13 299	-517	600

Source : SEIG Nouvelle aquitaine

Synthèse des données :

	Nombre d'habitants				Taux de variation de population			
	1999	2007	2012	2017	1999-2007	2007-2012	2012-2017	1999-2017
Bussière-Galant	1 386	1 392	1366	1 308	+0,4%	-1,9%	-4,24%	-5,63%
Châlus	1 759	1 628	1598	1 621	-7,4%	-1,8%	+1,44%	-7,84%
Dournazac	728	686	650	657	-5,8%	-5,2%	+1,07%	-9,75%
Flavignac	955	1 045	1 040	1 061	+9,4%	-0,5%	+2,02%	+11,09%
Janailhac	387	451	510	536	+16,5%	+13,1%	+5,09%	+38,50%
Lavignac	133	144	149	153	+8,3%	+3,5%	+2,68%	+15,03%
Les Cars	583	598	622	632	+2,6%	+4,0%	+1,60%	+8,40%
Meilhac	308	482	513	529	+56,5%	+6,4%	+3,11%	+71,75%
Nexon	2 325	2 435	2 537	2 539	+4,7%	+4,2%	+0,07%	+9,20%
Pageas	594	614	603	580	+3,4%	-1,8%	-3,81%	-2,35%
Rilhac-Lastours	313	337	375	371	+7,7%	+11,3%	-1,07%	+18,53%
St-Hilaire-les-Places	780	858	909	870	+10,0%	+5,9%	-4,29%	+11,54%
St-Jean-Ligoure	419	411	500	515	-1,9%	+21,7%	+3%	+22,91%
St-Maurice-les-Brousses	546	842	1047	1 060	+54,2%	+24,3%	+1,24%	+94,14%
St-Priest-Ligoure	567	637	667	668	+12,3%	+4,7%	+0,15%	+17,81%
<b>CCPNMC</b>	<b>11 783</b>	<b>12 560</b>	<b>13 086</b>	<b>13 100</b>	<b>+6,6%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+11,18%</b>

Tableau n°1 : Evolution démographique de 1999 à 2017 et indicateurs démographiques sur la même période des communes de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus (CCPNMDC) (données INSEE)

La population a augmenté très légèrement entre 2012 et 2017 (+ 0,1% suivant population municipale - + 0,6% suivant population légale) et augmente peu à peu depuis 1999 tout comme la densité de population. Le territoire a ainsi connu une hausse globale de population de 11,18% entre 1999 et 2017 même si cette évolution se ralentie (+6,6% entre 1999 et 2007, +4,2% entre 2007 et 2012 et +0,1% entre 2012 et 2017).

La dynamique démographique reste variable suivant les communes. En effet, entre 2012 et 2017 l'évolution la plus importante est enregistrée par la commune de Janailhac et la plus faible par la commune de Saint Hilaire les Places. On constate que les communes les plus proches de la périphérie de Limoges et/ou bénéficiant d'axes routiers structurants (A20, D 704) ont connu des évolutions importantes entre 1999 et 2017 (Saint Maurice les Brousses (+94,14%), Meilhac (+71,75%), Janailhac (+38,50%), Saint Jean Ligoure (+22,91%)...). (cf tableau n°1 ci-dessus : Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales).

Evolution 1999 – 2017 de la densité de population

de la CC Pays de Nexon Monts de Chalus

Période	Densité
1999	29,8
2007	31,5
2012	32,9
2017	33,2

Tableau n°2 : Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales

Densité de population - données 2017 par Communes :

Code	Libellé	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )
87106	Nexon	62,2
87032	Châlus	57,9
87027	Bussière-Galant	24,3
87066	Flavignac	34,5
87169	Saint-Maurice-les-Brousses	97,5
87150	Saint-Hilaire-les-Places	37,7
87176	Saint-Priest-Ligoure	16,2
87060	Dournazac	18,3
87029	Les Cars	37,8
87112	Pageas	20,9
87077	Janailhac	28,6
87094	Meilhac	35,6
87151	Saint-Jean-Ligoure	17,0
87124	Rilhac-Lastours	22,7
87084	Lavignac	25,3

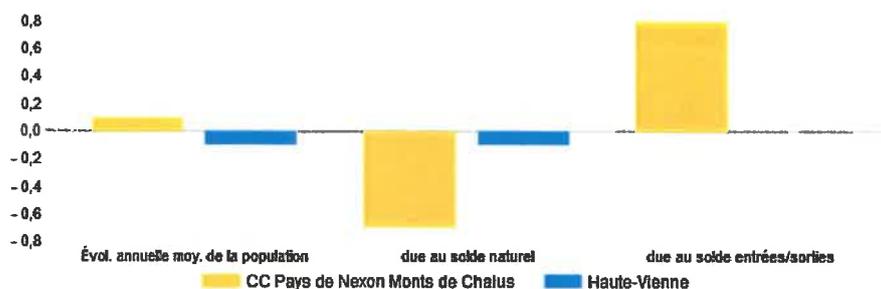
Tableau n°3 : Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2017

La commune de Nexon représente à elle seule près de 20% (19,38%) des habitants de la Communauté de Communes avec 2 539 habitants et une densité de population de 62,2%. La commune de Saint Maurice les Brousses (commune périphérique de l'agglomération de Limoges et proche de Nexon) est la Commune où la densité est la plus élevée (cf. tableau 3).

1/3 des Communes du territoire (5 des 15 communes du territoire : Bussière-Galant, Châlus, Flavignac, Nexon, St-Maurice-les-Brousses) compte plus de 1 000 habitants et concentre 58% de la population totale du territoire de la Communauté de Communes (cf. tableau n°1)

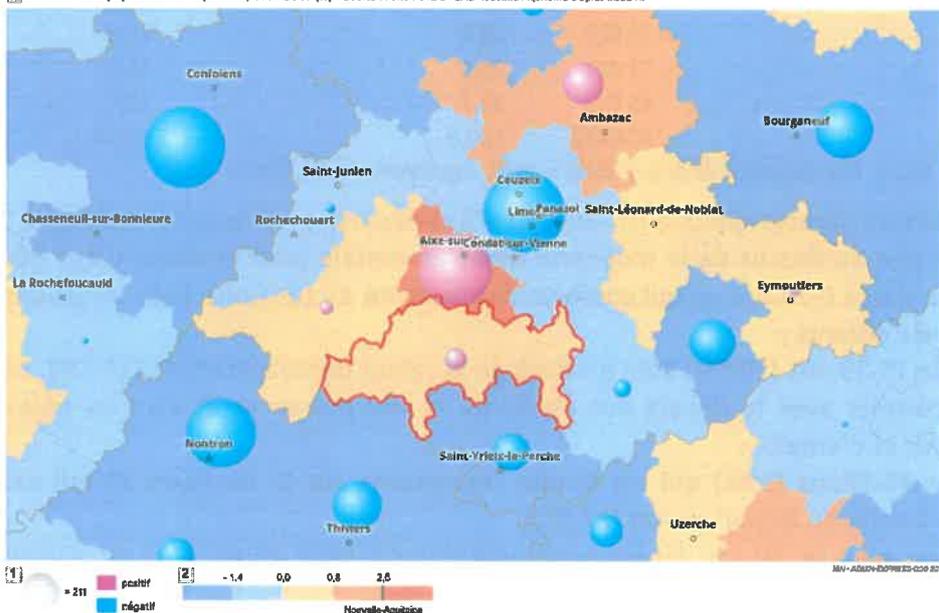
On peut aussi noter que l'augmentation de la population est la conséquence d'un solde migratoire positif (+600) et d'un solde naturel négatif (-517) ce qui témoigne de l'attractivité du territoire (cf carte ci-dessous et tableau n°4).

### Évolution de la population (en %)



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2012-2017

1 Évolution de la population sur la période, 2012-2017 - Source : traitements DREAL Nouvelle-Aquitaine d'après Insee-RP  
 2 Évolution de la population sur la période, 2012-2017 (%) - Source : traitements DREAL Nouvelle-Aquitaine d'après Insee-RP



Evolution annuelle moyenne de la population :

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus		Haute-Vienne
Variation de population (%)	0,1	▲	-0,1
- due au solde naturel (%)	-0,7	▼	-0,1
- due au solde entrées/sorties (%)	0,8	▲	0,0

Tableau n°4 : Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2012-2017

#### En synthèse :

Sur le plan démographique le territoire connaît une évolution démographique principalement due au solde migratoire démontrant à nouveau l'attractivité du territoire. La dynamique démographique reste cependant inégale. En effet, les communes les plus dynamiques sont celles les plus proches de l'agglomération de Limoges et/ou d'un axe

**routier structurant (A 20 et RD 704) et/ou de Nexon. L'ouest du territoire apparaît plus fragilisé par rapport au reste du territoire sous influence périurbaine.**

### Une structure démographique du territoire en mutation également marquée par l'influence périurbaine et les axes structurants

Population par grandes tranches d'âge :

Catégorie	Nombre			%		
	CC Pays de Nexon Chalus	Monts de Haute- Vienne	Haute- Vienne	CC Pays de Nexon Chalus	Monts de Haute- Vienne	Haute-Vienne
0 à 14 ans	2 200	58 632	16,8	15,7	15,7	15,7
15 à 29 ans	1 371	61 621	10,5	16,5	16,5	16,5
30 à 44 ans	2 413	63 311	18,4	16,9	16,9	16,9
45 à 59 ans	2 696	74 823	20,6	20,0	20,0	20,0
60 à 74 ans	2 623	71 017	20,0	19,0	19,0	19,0
75 ans ou plus	1 797	45 022	13,7	12,0	12,0	12,0
Total	13 100	374 426	100,0	100,0	100,0	100,0

*Tableau n°5 Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2017*

L'analyse de la structure démographique (cf. tableau n°5 ci-dessus) montre que le territoire :

- se situe un peu au-dessus de la moyenne Départementale pour la classe d'âge 30-44 ans et la classe 0-14 ans ce qui conforte l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages avec enfants ;
- une part de 15-29 ans (10,5%) bien en-deçà de la valeur départementale (16,5%), ce qui est à corréliser avec le départ des étudiants et des jeunes actifs vers les pôles universitaires et d'emploi ;
- La part des 30-59ans (39%) qui est la plus importante sur le territoire et qui est supérieure à celle du Département (37,9%)
- une part des plus de 60 ans légèrement supérieure à celle enregistrée au niveau départemental (33,7% contre 31% ).

#### Part des tranches d'âges par commune:

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Bussière-Galant	9,6%	9,6%	11,7%	23,2%	28,1%	17,8
Châlus	12,7%	9,3%	12,2%	19,2%	22,1%	24,6%
Dournazac	14,8%	7,5%	11,9%	19,5%	29,2%	17,2%
Flavignac	18,3%	11,6%	20,9%	21,3%	17,7%	10,2%
Janailhac	21,8%	10,3%	24,4%	17,2%	18,1%	8,4%
Lavignac	17%	10,5%	22,9%	21,6%	21,6%	5,9%
Les Cars	16,1%	8,1%	16,6%	20,3%	18,2%	20,9%
Meilhac	24,8%	15,1%	23,1%	25,1%	8,3%	3,6%
Nexon	16,7%	11,1%	18,1%	19,8%	20,5%	13,8%
Pageas	14,1%	9,1%	17,2%	23,6%	23,1%	12,8%
Rilhac-Lastours	16,2%	7,8%	17,5%	22,6%	23,2%	12,7%
St-Hilaire-les-Places	16,3%	9,3%	18,3%	23,3%	20,6%	12,1%
St-Jean-Ligoure	20%	12,8%	27,6%	17,1%	13,8%	8,5%
St-Maurice-les-Brousses	24,8%	12,8%	27,4%	18,2%	11,9%	4,9%
St-Priest-Ligoure	19%	11,2%	23,1%	19,9%	16,5%	10,3%
CCPNMDC	16,8%	10,5%	18,4%	20,6%	20%	13,7%
Haute-Vienne	15,7%	16,5%	16,9%	20,0%	19%	12,0%

*Tableau n°6 : Structure démographique des communes de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus (CCPNMC), de la Communauté de communes, du département de la Haute-Vienne et de la nouvelle Aquitaine 2017 (données INSEE).*

Les communes avec une dynamique démographique un peu plus forte ont une classe d'âge des 0-14 ans beaucoup plus étoffée que la moyenne observée à l'échelle de l'ensemble du territoire et à l'inverse, une part des plus de 60 ans moindre (cf tableau 6 ci-dessus).

Concernant la structure des ménages sur la période 2007-2017, on constate une **évolution importante des cadres et professions intellectuelles supérieures (+87%), des employés (110,6%)** ainsi que des **professions intermédiaires (+ 39%)** et dans des proportions plus importantes qu'au niveau départementale (cf. tableaux 7 et 8 ci-après), qui peut se corrélérer à l'évolution de la tranche d'âge 30-59 ans.

Les ménages agriculteurs sont en baisse mais dans une proportion moindre par rapport à l'échelle départementale (-6,1% contre -8,6%).

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %) :

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute- Vienne
Agriculteurs exploitants	3,9	1,5
Artisans, commerçant, chefs d'entreprise	5,4	4,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,1	7,9
Professions intermédiaires	13,0	14,5
Employés	16,2	15,9
Ouvriers	14,0	13,6
Retraités	38,0	34,6
Autres sans activité prof.	3,3	8,0

*Tableau n° 7 : Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2017*

Variation des Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus		Haute-Vienne	
	Valeur	Évol.	Valeur	Évol.
		2007-2017		2007-2017
Agriculteurs exploitants	232	- 6,1 %	2 704	- 8,6 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	317	3,6 %	7 316	4,8 %
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>361</b>	<b>87,0 %</b>	14 265	8,6 %
Professions intermédiaires	766	39,0 %	26 219	13,7 %
<b>Employés</b>	<b>952</b>	<b>110,6 %</b>	28 776	56,4 %
Ouvriers	826	- 22,1 %	24 691	- 14,3 %
Retraités	2 237	- 10,7 %	62 840	- 4,1 %
Autres sans activité professionnelle	195	15,4 %	14 559	6,0 %

*Tableau n° 8 : Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2017*

**En synthèse :**

**Le territoire semble opérer une mutation ces dernières années avec :**

**-une certaine attractivité pour les jeunes ménages avec enfants qui peut engendrer des besoins en équipements et services de proximité : garde d'enfants, proposition d'offres culturelles, sportives et de loisirs et accès à ces offres, ...**

**-une évolution dans la structure de sa population (forte évolution des catégories socio-professionnelles employés, professions intermédiaires, cadres supérieurs notamment) qui peut amener à de nouveaux besoins : déplacements, services (numérique, ...), ...**

**Le territoire est aussi marqué par une proportion importante de retraités qui nécessite également des besoins de services spécifiques (loisirs, services à la personne, logements adaptés, ...).**

## Le Logement

### Un parc de logements anciens

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute-Vienne
Nombre de logements	7 790	219 980
Part des résidences principales (%)	75,8	82,4
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	13,5	7,7
Part des logements vacants (%)	10,7	9,8

*Tableau n° 9 : Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2017*

En 2017, les logements sont composés à **75,8 % de résidences principales**, (82,4% en Haute-Vienne) et de 13,5 % de résidences secondaires en légère augmentation par rapport à 2012 (12,4%).

**Les logements en résidences secondaires sont largement supérieurs à la Haute-Vienne** (7,7% en Haute-Vienne).

**Les logements vacants sont quant à eux en baisse 10,7% par rapport à 2012** (11,3%) mais reste légèrement supérieur à la Haute-Vienne (9,8% en Haute-Vienne).

**La majorité du parc de logements est composée de maisons individuelles** (92, 9%)

**L'accession à la propriété est forte avec près de 80% de propriétaires** au sein des résidences principales (contre 61,98% en Haute-Vienne). :

#### Résidences principales selon le statut d'occupation

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus		Haute-Vienne	
	Évol.		Évol.	
	Valeur	2007-2017	Valeur	2007-2017
Propriétaires	4 702	11,6 %	112 416	7,6 %
Locataires	1 097	1,4 %	65 416	2,5 %
<u>- dont locataires d'un logement HLM loué vide</u>	105	5,0 %	22 998	2,5 %
Logés gratuitement	103	- 35,6 %	3 541	- 18,1 %
Ensemble	5 902	8,2 %	181 373	5,1 %

2007 2012 2017

*Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017*

Près de **22,5 % des ménages a emménagé dans sa résidence principale depuis moins de 5 ans** en 2017 et un peu plus de 40% depuis moins de 10 ans ( cf tableau 10 ci-après) , ce qui illustre là-encore l'attractivité du territoire.

### Nombre de ménages

Catégories	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute-Vienne
Ensemble	5 902	181 373
Moins de 2 ans	488	23 715
De 2 à 4 ans	855	34 256
De 5 à 9 ans	1 022	29 071
10 ans ou plus	3 537	94 330

*Tableau n°10 : Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017*

Les résidences principales enregistrent une **forte proportion de bâti ancien** (avant 1945) : **24,2% de résidences construites avant 1919** (15% en Haute-Vienne) et **13,1% de 1919 à 1945** (9,5% en Haute-Vienne). Néanmoins, le bâti très récent (après 2006) a une part (10,7%) supérieure à celle du Département (8,9%) (cf tableau 11 ci-après)

Résidences principales construites AVANT 2015 selon la période d'achèvement :

Catégorie	Nombre		%	
	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute-Vienne	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute-Vienne
Avant 1919	1 435	26 935	24,8	15,0
De 1919 à 1945	756	17 049	13,1	9,5
De 1946 à 1970	945	38 479	16,3	21,5
De 1971 à 1990	1 346	55 617	23,2	31,1
De 1991 à 2005	691	24 892	11,9	13,9
De 2006 à 2014	621	16 011	10,7	8,9
Total	5 793	178 984	100,0	100,0

*Tableau n°11 : Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2017*

### Une précarité énergétique certaine

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET démontre que le secteur du logement résidentiel représente **42% des consommations énergétiques du territoire**, avec un parc de logements énergivore car ancien (46% des logements en « étiquette E, F ou G »).

**La part de foyers en situation de précarité énergétique est importante** et demande aussi à la collectivité d'y prêter une attention particulière.

En effet, près de **30% des ménages du territoire sont en précarité énergétique du point de vue de leurs dépenses énergétiques dédiées au logement et à leurs déplacements**, contre 19,3% au niveau national (26% sur le département de la Haute-Vienne).

**12 communes sur 15 disposent de plus d'un quart des foyers en situation de précarité énergétique :**

<i>Saint-Jean Ligoure</i>	45,2%	<i>Saint-Hilaire Les Places</i>	29,8%
<i>Rilhac Lastours</i>	38%	<i>Nexon</i>	29,8%
<i>Saint Maurice Les Brousses</i>	36,4%	<i>Pageas</i>	29,3%
<i>Janailhac</i>	36,2%	<i>Saint-Priest Ligoure</i>	28,3%
<i>Les Cars</i>	30,6%	<i>Bussière-Galant</i>	27,2%
<i>Flavignac</i>	35,7%	<i>Châlus</i>	25,2%

Cela représente **1 507 € /an de dépense énergétique moyenne** par logement (contre 1 224 € /an à l'échelle nationale).

Face à cela, des actions ont été initiées avec ARTEE (Agence régionale pour les Travaux d'économies d'énergie) et l'Espace Info Energie mais elles demandent à être décuplées dans les années à venir. La Communauté de Communes souhaite être force de proposition dans la mise en place d'une Plateforme efficace et adaptée à la réalité des problématiques sur son territoire.

Enfin, en termes d'urbanisme, le territoire est couvert par deux PLUi correspondant aux deux ex-Communautés de communes. Ces 2 PLUi ont conduit, dans un certain nombre de communes, à limiter les possibilités à construire par rapport à la situation précédente, en identifiant un **enjeu important autour de la reconquête des logements vacants et de la densification des bourgs.**

***En synthèse :***

***Au vu de l'ancienneté du bâti, et des enjeux énergétiques et climatiques ainsi que des constats sur la précarité énergétique sur le territoire, la réhabilitation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur. La communauté de communes a initié des actions en la matière, qu'elle va poursuivre dans le cadre du programme TEPOS 2021-2023 et du PCAET.***

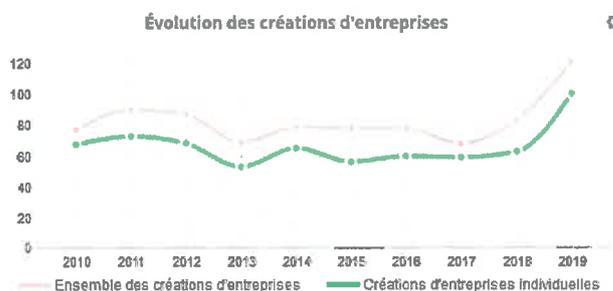
***La proportion de logements récents, supérieure au Département, conforte à nouveau la dynamique attractive du territoire.***

## Economie et Emploi

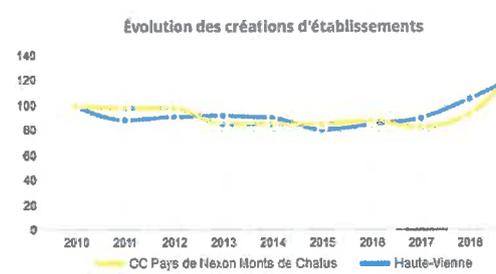
### Une dynamique économie certaine

Le territoire est marqué par une croissance en termes de création d'entreprises et d'établissements depuis 2017 (cf graphiques ci-dessous).

La dynamique de création porte principalement sur le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (24%) et les activités de services et de soutien (19,8%).



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)  
Champ : activités marchandes hors agriculture.



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)  
Champ : activités marchandes hors agriculture.

### Une activité économique dominée par la sphère présentielle en termes d'emplois et par des petites entreprises (moins de 10 salariés)

- **Les établissements**

Au 31 décembre 2017, le territoire comptait **352 établissements actifs employeurs** (près de 10 % sans salariés et près de 79% avec 1 à 10 salariés) pour un total de **2072 postes salariés** soit **72,9% des emplois du territoire**.

#### Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2017

Catégories	Ensemble	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	352	33	277	42
Agriculture, sylviculture et pêche	54	11	43	0
Industrie	40	2	30	8
Construction	30	5	25	0
Commerce, transport, services divers	157	14	129	14
- dont commerce et réparation automobile	47	2	40	5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	71	1	50	20

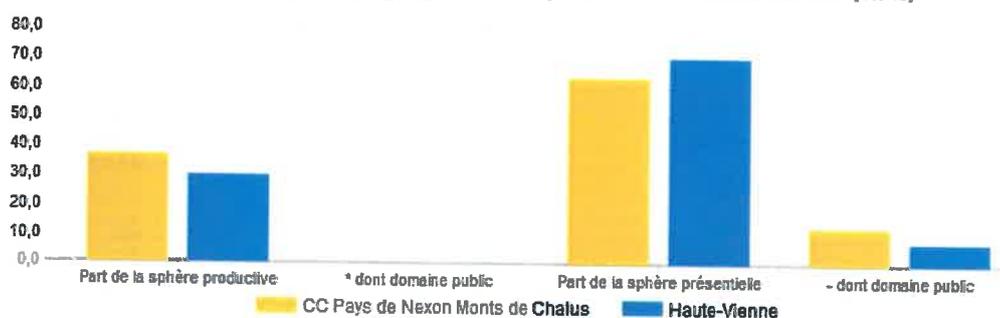
Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

#### Part des Etablissements fin 2017 :

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus		Haute-Vienne
Nb étab. actifs employeurs fin	352		10 860
Part étab. sans salarié dans les étab. actifs employeurs fin (%)	9,4	▲	7,9
Part étab. de 1 à 9 salariés dans les étab. actifs employeurs fin (%)	78,7	▲	73,4
Part étab. de 10 salariés ou plus dans les étab. actifs employeurs fin (%)	11,9	▼	18,7

Tableau n°12 : Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) – 2017

### Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2017 (en %)



Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

### Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2017

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute-Vienne
Sphère productive	129	3 235
- dont domaine public	0	3
Sphère présenteielle	223	7 625
- dont domaine public	43	795
<b>Ensemble</b>	<b>352</b>	<b>10 860</b>

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

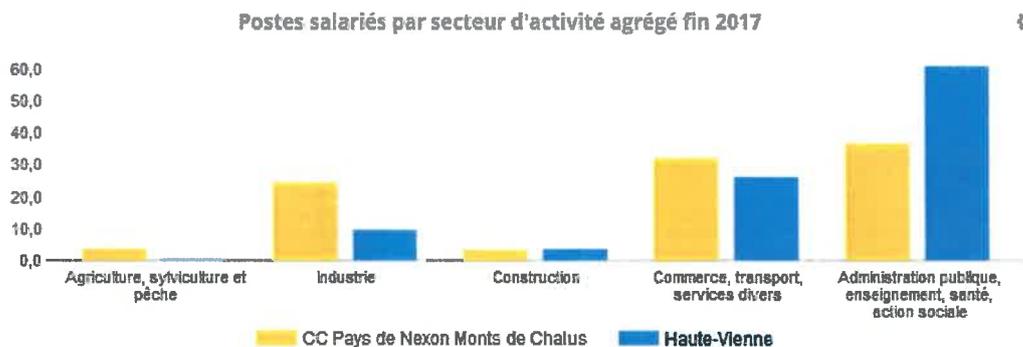
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

#### • Les postes salariés dans les établissements

##### Postes dans les établissements fin 2017

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	France
Postes dans les étab. actifs au 31/12	2 072	24 760 618
Part de l'agriculture (%)	3,4	▲ 1,0
Part de l'industrie (%)	24,4	▲ 12,8
Part de la construction (%)	3,2	▼ 5,7
Part du commerce, transport, services (%)	32,2	▼ 47,3
Part de l'admin. publique, enseignement, santé et action sociale (%)	36,7	▲ 33,2

Tableau n° 13 : Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017



Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salariné (Flores) - 2017

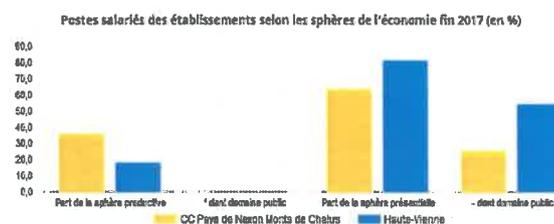
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

**Postes salariés des établissements selon les sphères de l'économie fin 2017**

Indicateurs	CC Pays de Nexon Monts de Chalus	Haute-Vienne
Sphère productive	746	34 759
- dont domaine public	0	76
Sphère présentielle	1 326	154 776
- dont domaine public	590	103 051
<b>Ensemble</b>	<b>2 072</b>	<b>189 535</b>

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salariné (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.



Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salariné (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

L'analyse du nombre d'établissements et de salariés montre que en 2017 :

- le secteur d'activité du **commerce, des transports et des services divers est le plus représenté en nombre d'établissements** (44,60 % du total des établissements soit 152 établissements) mais n'arrive qu'en seconde position en termes d'emplois salariés offerts (32,2% des postes salariés) ;
- Le secteur de **l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale génère le plus de postes d'emplois salariés** soit 36,7 % de l'ensemble des postes salariés (en augmentation par rapport à 2014 avec 35% des postes salariés) et arrive en 2<sup>ème</sup> position en nombre d'établissement (71) ;
- Le secteur de **l'agriculture arrive en 3<sup>ème</sup> position en termes de nombre d'établissements actifs** (54) soit 15,34 % (en baisse par rapport à 2014 avec 21%) et en avant dernière position concernant le nombre de postes salariés (3,4 % de l'ensemble des salariés) ;
- Le secteur de **l'industrie, bien qu'il ne compte que 40 établissements** (4<sup>ème</sup> position) offre 24,4% des postes salariés. Il est le troisième secteur d'activité en termes d'emplois salariés ;
- Le secteur de **la construction arrive quant à lui en dernière position en termes d'emplois** (3,2%) **et de nombre d'établissements** (30).

Même si la **sphère productive est mieux représentée qu'au niveau Départemental** sur le territoire, **la sphère présentielle domine**.

Le territoire compte au total 3 établissements de plus de 100 salariés :

- 2 relevant du secteur de l'industrie : Safran (machines et équipements) à Nexon et Legrand (fabrication d'équipements électriques et électroniques) à Châlus.

- 1 relevant de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale : EPHAD de Châlus.

Il compte également 4 établissements entre 50 et 99 salariés :

- 3 relevant de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ;
- 1 relevant du commerce, des transports et des services divers : la société Sodele (Super U) à Nexon

Parmi les autres entreprises industrielles de renom, on compte également l'entreprise Broussaud (fabrication de chaussettes et de collants) à Les Cars qui est labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant)<sup>1</sup>. Outre ces entreprises, le territoire possède des activités autour du bois et du travail du châtaignier, porteuses d'image et de savoir-faire.

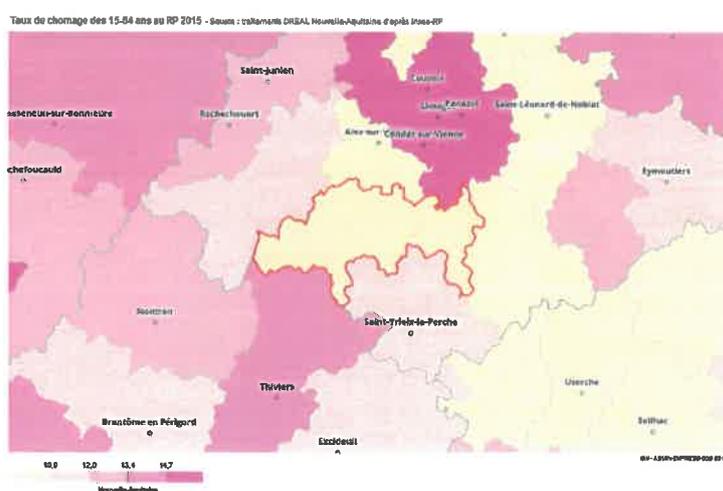
Depuis 2018 la Communauté de Commune a mis en place des **dispositifs pour accompagner le développement économique du territoire** avec entre autres :

- Des dispositifs aides à l'investissement immobilier en partenariat avec le Département pour d'accompagner les entreprises dans leur projet d'investissement.
- Une animation économique territoriale dédiée auprès des entreprises pour les orienter et les accompagner dans leur projet de développement et dans le montage de dossiers

**Un taux de chômage inférieur au niveau régional et national et dans la moyenne Départemental**

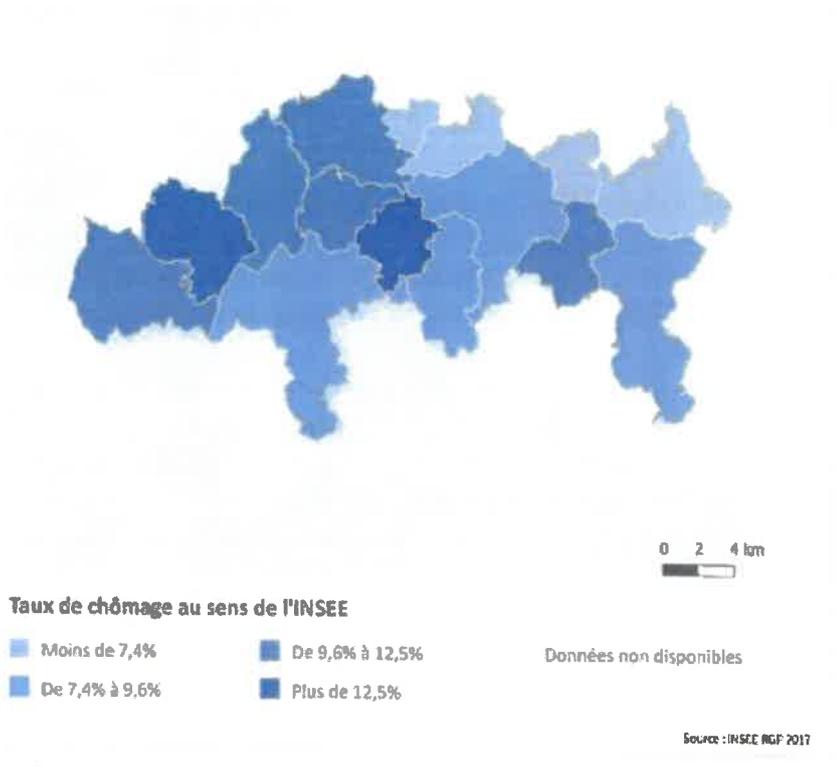
On dénombre **5 687 actifs** sur la Communauté de Communes, soit un **taux d'activité de 77%** (contre 74% pour la Nouvelle Aquitaine). Parmi les actifs, 5 246 occupent un emploi (contre 5 225 en 2011).

En 2017, le **taux de chômage moyen annuel est ainsi de 9 %** (source INSEE RGP 2017) contre 13% pour la Nouvelle Aquitaine et au niveau national et 9,6% au niveau départemental. Le **taux de chômage des jeunes tend à baisser** avec 22% de taux de chômage contre 26% en 2016. (source Diagnostic Ithéa Conseil : livret des habitants).



<sup>1</sup> « Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. »  
Source : [www.patrimoine-vivant.com](http://www.patrimoine-vivant.com)

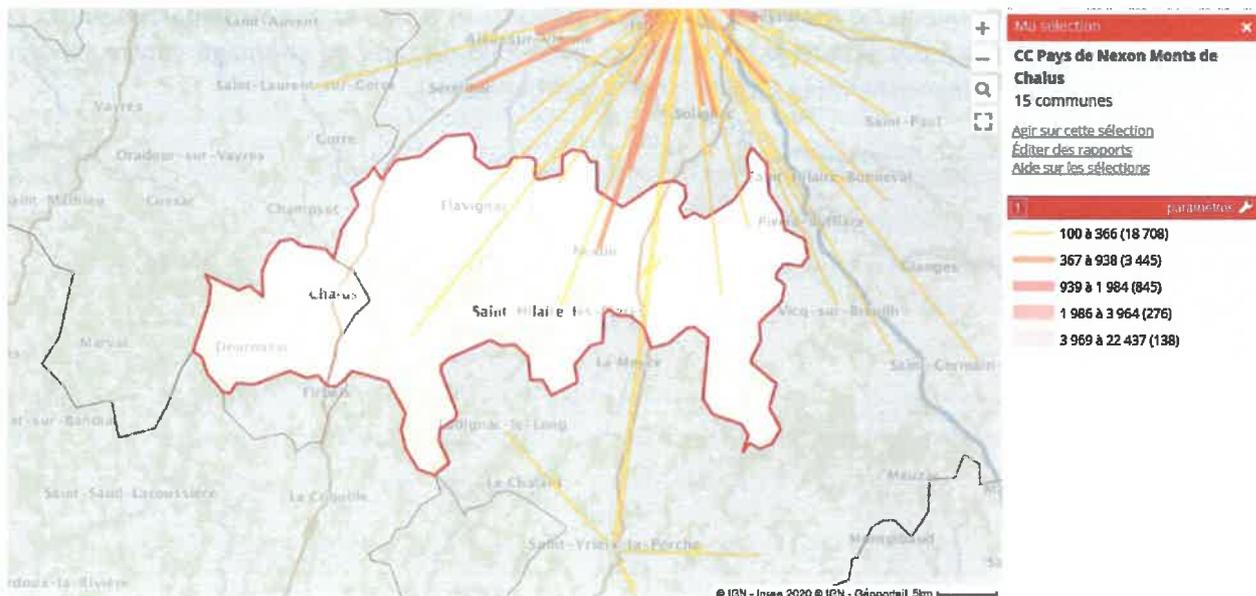
## LE TAUX DE CHÔMAGE (CALCUL INSEE) - CC PAYS DE NEXON MONTS DE C.



## Une dépendance à l'emploi vis-à-vis de l'extérieur

1) Flux domicile - lieu de travail 2017

ACTIONS



Source : Carte Insee Flux domicile travail, 2017

e

**Tableau de synthèse des flux domicile-travail du territoire**  
Données Insee 2017

Communautés de communes de la Châtaigneraie Limousine	Flux DT internes aux communes	Flux DT entre les communes	% internes	Flux DT entrants	Flux DT sortants	% externes	Flux DT sortants – variation 2011/2017	Nombre de flux toutes catégories confondues sur le territoire
Briance Sud Haute-Vienne	875	645	35%	605	2 270	65%	↘	4 395
Ouest Limousin	1 405	1 615	63%	335	1 415	37%	↘	4 770
Pays de Saint-Yrieix	2 345	1 110	62%	980	1 110	38%	↘	5 545
Val de Vienne	1 020	945	26%	840	4 860	74%	↘	7 665
Pays de Nexon-Monts de Châlus	1 365	1 345	47%	625	2 480	53%	↘	5 815
Porte Océane du Limousin	3 585	2 755	51%	2 790	3 380	49%	↘	12 510
<b>Nombre total de flux DT par catégories</b>	<b>10 595</b>	<b>8 415</b>	<b>19 010</b>	<b>6 175</b>	<b>15 515</b>	<b>21 690</b>		<b>81 400</b>
<b>% total de flux DT par catégories</b>	<b>26%</b>	<b>21%</b>	<b>47%</b>	<b>15%</b>	<b>38%</b>	<b>53%</b>		<b>200%</b>

>= 3000 flux DT
Entre 2000 et 3000 flux DT
Entre 1000 et 2000 flux DT
< à 1000 flux DT

Evaluation du niveau d'autonomie des territoires par rapport aux flux pendulaires :

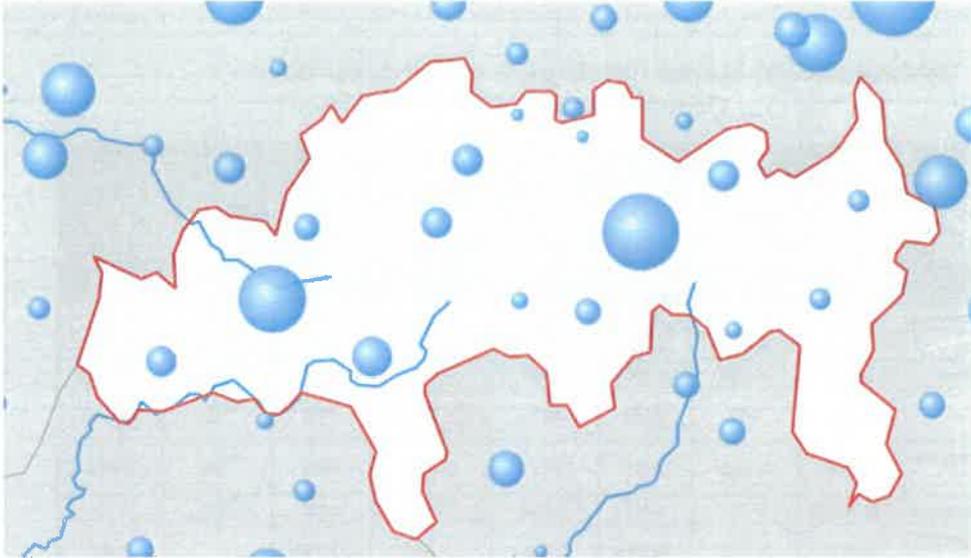
- **Fort niveau d'autonomie** des CC de l'Ouest Limousin et du Pays de Saint-Yrieix
- **Faible niveau d'autonomie** des CC Val de Vienne et Briance Sud Haute-Vienne
- **Equilibre des flux pendulaires** (internes/externes) des CC Porte Océane du Limousin et Pays de Nexon-Monts de Châlus

*Source : ITER- étude Mobilité sur le territoire de la Fédération Châtaigneraie Limousine*

53% des flux se font vers l'extérieur (principalement vers la Communauté Urbaine de Limoges Métropole) mais cette tendance tend à diminuer.

**Un territoire structuré autour de 2 pôles d'emplois et de services puis de pôles secondaires**

Libellé	Nb d'emplois au lieu de travail (LT) 2017
Bussière-Galant	279
Les Cars	170
Châlus	759
Dournazac	138
Flavignac	178
Janailhac	63
Lavignac	23
Meilhac	34
Nexon	964
Pageas	125
Rilhac-Lastours	40
Saint-Hilaire-les-Places	109
Saint-Jean-Ligoure	66
Saint-Maurice-les-Brousses	138
Saint-Priest-Ligoure	91



*Source : Carte Insee répartition des emplois par commune, 2017*

**En 2017**, le territoire intercommunal comptait **3 178 emplois (données INSEE)**, en léger repli par rapport à 2011 (3218 emplois). Il abrite **deux pôles majeurs d'emplois : Nexon et Châlus** avec respectivement environ 964 et 759 emplois. Viennent ensuite les communes de :

- Bussière-Galant avec 279 emplois ;
- Flavignac, Les Cars avec chacune 178 et 170 emplois ;
- St-Hilaire-les-Places, Pageas, Dournazac, St-Maurice-les-Brousses avec chacune de 109 à 138 emplois ;
- Janailhac, St-Jean-Ligoure, St-Priest-Ligoure avec respectivement 63, 66 et 91 emplois ;
- Lavignac, Meilhac et Rilhac Lastours avec pour chacune respectivement 23, 34 et 40 emplois.

Les communes de Châlus et Nexon ont une fonction de pôle d'emplois mais aussi une fonction de pôles de services au sens large (cf chapitre « équipements et services » ci-après). Elles concentrent l'essentiel du tissu commercial et de services et des services publics (collège, ...).

***En synthèse :***

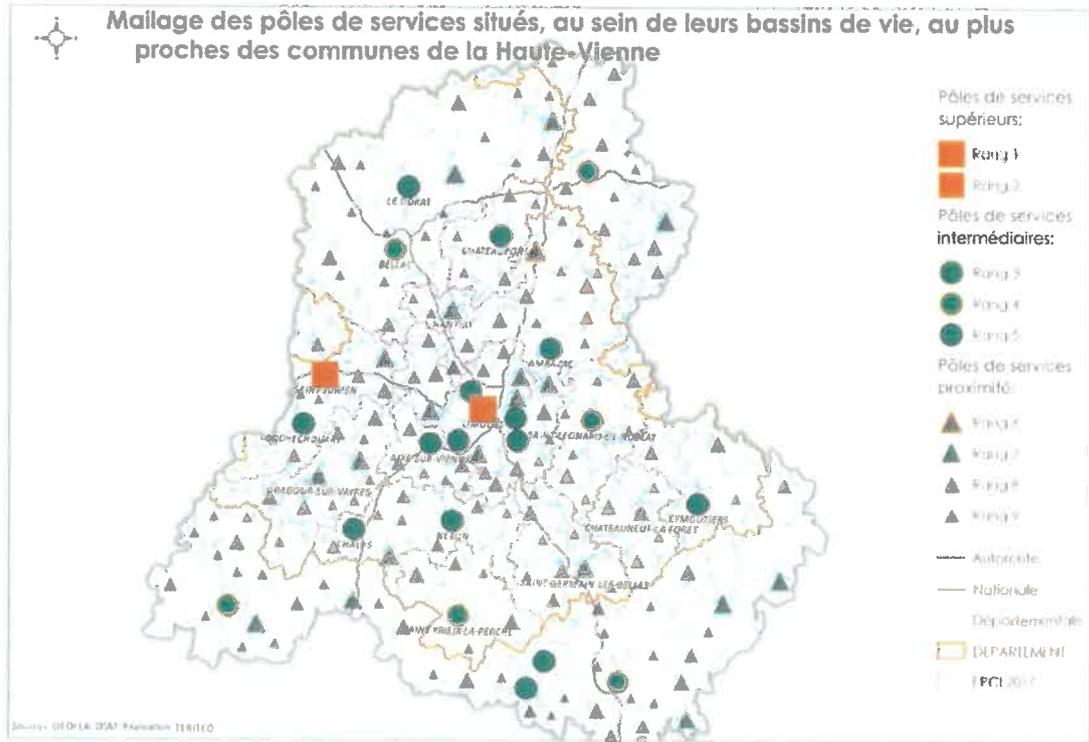
***Le territoire connaît une dynamique en termes de créations d'entreprises avec un nombre de créations d'établissements légèrement supérieur à celle du département en 2019.***

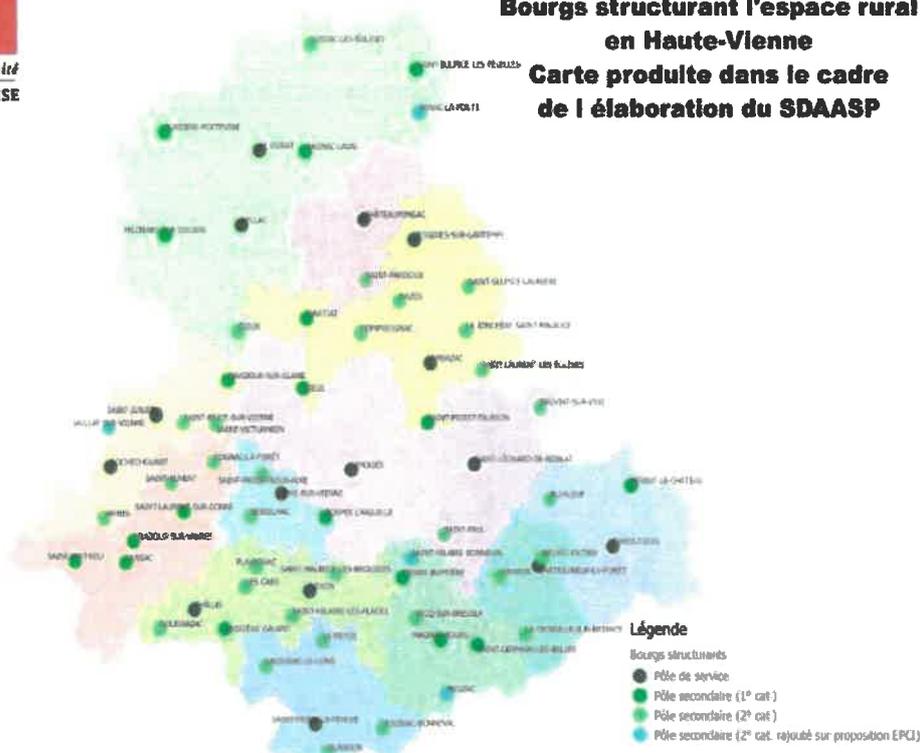
***Il se caractérise par un tissu de petites entreprises (moins de 10 salariés) avec une prédominance de la sphère présentielle en matière d'établissements et de postes salariés.***

***L'emploi sur le territoire est en léger repli et se concentre sur les pôles de services que sont Nexon et Châlus. De nombreux actifs ayant un emploi dépendent de l'extérieur.***

## Equipements et services

### Structuration territoriale : pôles





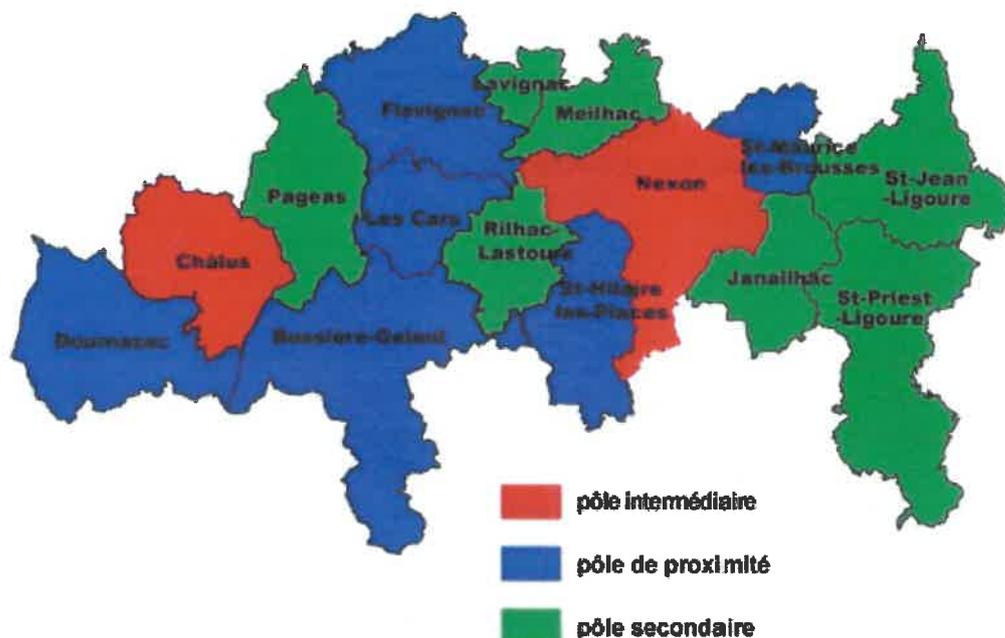
DDT 87 / MCAT  
Service Édiopao © 2014  
Février 2017

DDT 87 / MCAT – Février 2017

Comme l'indique les cartes ci-dessus extraites du SDAASAP 87, établie par l'Etat en décembre 2017 :

- Les Communes de Châlus et Nexon sont répertoriées comme pôles de services intermédiaires ;
- La Commune de Bussière-Galant est répertoriée comme pôle de services de proximité de rang 7 (ou pôle secondaire de 1<sup>ère</sup> catégorie);
- Dournazac, Flavignac, Les Cars, Saint-Hilaire-les-Places et Saint-Maurice-les-Brousses sont répertoriées comme pôle de services de proximité de rang 8 (ou pôles secondaires de 2<sup>ème</sup> catégorie)
- Les autres communes étant classe en pôles secondaires

Ainsi, synthétiquement le territoire pourrait s'appréhender de la manière suivante : (carte extraite de l'état des lieux économique intercommunale réalisé en novembre 2017 par l'association interconsulaire et la Châtaigneraie Limousine):



Réalisation : Fédération Châtagneraie Limousine - novembre 2017

Les temps d'accès aux différents niveaux sont par ailleurs en dessous de la moyenne :

LIBEPCI	Intermédiaire	Proximité	Grande proximité	temps total
CC Briance Combade	21,6	5,0	4,2	30,8
CC des Portes de Vassivière	11,1	8,8	4,3	24,2
CC Briance Sud Haute Vienne	18,5	4,5	0,9	24,0
CC Haut Limousin en Marche	13,8	5,0	3,2	22,0
CC Ouest Limousin	15,8	3,8	1,8	21,3
CC Élan Limousin Avenir Nature	13,8	3,3	1,5	18,7
CC Gartempe – Saint-Pardoux	10,0	6,5	1,3	17,8
CC de Noblat	9,5	5,8	1,4	16,7
CC Porte Océane du Limousin	9,3	2,5	1,3	13,1
CC du Val de Vienne	7,4	3,8	1,6	12,8
CC Pays de Nexon Monts de Cha	7,1	3,1	1,5	11,7
CC du Pays de Saint-Yrieix	8,3	2,4	0,9	11,6
CA Limoges Métropole	7,5	0,7	0,0	8,2
Moyenne	11,8	4,2	1,8	
Repère d'acceptabilité	15,0	7,0	5,0	

Source : extrait SDAASAP 87 décembre 2017

Les pôles de Châlus et de Nexon doivent tous deux faire face à la concurrence d'autres pôles commerciaux de proximité : Aix-sur-Vienne, Cussac et Nexon pour Châlus, St-Yrieix-la-Perche pour Nexon.

L'évasion commerciale est facilitée par le fait que nombre d'actifs travaillent à l'extérieur du territoire intercommunal (consommation sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail), notamment sur l'agglomération de Limoges (importance et diversité de l'offre).

**En synthèse :**

***Des pôles de services intermédiaires qui concentrent l'emploi, les services et les équipements (Nexon et Châlus et avec un bon niveau de services.)***

***Des pôles de proximité relativement nombreux qui maillent le territoire et offre un accès à une desserte base.***

***Une évasion commerciale liée au flux domicile travail vers l'extérieur et notamment vers l'agglomération de Limoges.***

### **Equipements et services:**

#### **Petite enfance, enfance, jeunesse**

**En matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, la politique intercommunale se traduit par un maillage du territoire en équipements et offres d'activités :**

- 2 multi-accueils en DSP : « Pirouett' Cacahuètes » à St-Maurice-les-Brousses (accueil d'environ 80 enfants à l'année) et « Lili prune » à Les Cars (accueil d'environ 60 enfants à l'année) ;
- Des accueils de loisirs intercommunaux répartis sur le territoire et gérés par le CIAS :
  - \* « Le Terrier des Galoupiaux » pour les 4-12 ans à Janailhac,
  - \* « Bouge tes loulous » pour les 3-6 ans à Flavignac ;
  - \* « Bouge tes copains » pour les 6-11 ans à Bussière-Galant ;
  - \* « Bouge tes jeunes » à partir de 12 ans à Châlus ;
  - \* ALSH pour les 11-17 ans au sein du Centre social du Pays de Nexon (AAJPN) à Nexon.

***Concernant les moins de 6 ans, les assistantes maternelles bénéficient également 2 Relais Assistantes Maternelles (RAM): l'un à Les Cars et l'autre à Nexon (« Les P'tits Bouts du Pays de Nexon »)***

#### **Structures scolaires**

***Des écoles primaires sont présentes sur chaque commune, excepté Rilhac-Lastours. Quatre Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) existent : Châlus – Pageas, Flavignac – Les Cars – Lavignac, Janailhac – St-Jean-Ligoure – St-Priest-Ligoure, Meilhac – Beynac – Burgnac (les communes de Beynac et Burgnac appartenant au territoire intercommunal voisin du Val de Vienne).***

Concernant l'enseignement secondaire, la plupart des élèves du territoire est scolarisé dans les collèges de Châlus (effectif total de 245 élèves) et Nexon (272 élèves). Ils se rendent ensuite majoritairement aux lycées de la cité scolaire Darnet de St-Yrieix-la-Perche (lycée d'enseignement général et technologique et lycée professionnel).

#### **Soins et santé**

Le territoire se caractérise par ***une offre de soins acceptable mais fragile*** pour certains secteurs au regard de structure d'âge des professionnels (généralistes notamment).

En effet, en 2019, le territoire intercommunal compte globalement 65 professionnels de santé libéraux (en augmentation par rapport à 2016 : 57 professionnels de santé) : 13 médecins généralistes, 1 ophtalmologue, 4 dentistes, 15 kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, 2 pédicures podologues, 28 infirmiers). Le territoire dispose également de 2 centres de soins infirmiers de la Croix-Rouge française (Châlus et Nexon), 6 pharmacies et 3 EHPAD (Châlus, Les Cars et Nexon).

Code	Libellé	Médecin généraliste 2019	Chirurgien dentiste 2019	Infirmier 2019	Masseur kinésithérapeute 2019	Pharmacie 2019	Hébergement des personnes âgées 2019
200070506	CC Pays de Nexon Monts de Châlus	13	4	28	15	6	3

*Source : INSEE (données 2019)*

- **Un taux d'équipement en médecins généralistes supérieure aux moyennes régionale et nationale** : 9,9 pour 10 000 habitants (10,3 pour le reste de la Nouvelle Aquitaine et 9,3 au niveau national). Cependant, depuis 2010, le solde installations/départs est négatif.
- **une forte densité en infirmiers** et en pharmacies à l'image du département mais si un risque pèse sur la pharmacie avec des fermetures possibles (2);
- un nombre de **dentiste en augmentation avec 4 dentistes** présents (2 en 2016) dentistes **mais une faible densité**, nettement inférieure aux moyennes nationale et régionale ;
- **une offre de proximité en kinésithérapie** avec 15 professionnels
- **l'absence d'établissement hospitalier**. Pour les courts séjours (médecine, chirurgie, obstétrique), les recours se font essentiellement (82%) à Limoges (CHU – Centre Hospitalier Universitaire et cliniques) – 1 recours sur 7 concerne St-Yrieix-la-Perche. Pour les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), les recours se font également majoritairement sur un établissement de Limoges (37%) mais aussi de St-Yrieix-la-Perche (21%) ou de Verneuil-sur-Vienne (16%) ;
- dans le champ médico-social, 3 EHPAD sont implantés sur le territoire (Nexon, Châlus et Les Cars) : le taux d'équipement est supérieur à la moyenne nationale. Le reste de l'offre de soins ou de services est localisé principalement sur la commune de Châlus ;

A noter que suite à une étude sur l'organisation de l'offre de soins de premier recours en Monts de Châlus en 2016, une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) a vu le jour avec un site mère à Châlus et deux antennes, à Bussière-Galant et Dournazac.

Une maison médicale a également vu le jour à Saint Maurice les Brousses.

#### Loisirs, sport et culture

Avec 486 associations, la Communauté de Communes enregistre un taux intéressant de 3,7 associations pour 100 habitants (contre 3 en Nouvelle Aquitaine, 2,4 pour la France Métropolitaine).

## ASSOCIATIONS POUR 100 HABITANTS



Source : Répertoire National des Associations (hors Alsace-Lorraine), 1er janvier 2020

Les associations jouent un rôle majeur dans la proposition d'offres culturelles, sportives et de loisirs pour tout âge sur le territoire intercommunal. Parmi elles, le centre social du Pays de Nexon avec des propositions, à destination des familles et une offre de loisirs diversifiée. Le dispositif « Ticket culture jeunes » qui permet aux jeunes d'accéder à des manifestations culturelles à prix réduits, grâce à une participation financière de la Communauté de communes.

On trouve également de nombreuses associations dont le Sirque, Débroussaillons l'expression, ASPEL, les Amis des Tuileries de Puycheny,... qui proposent une offre culturelle et/ou artistique étoffée sur le territoire.

La Communauté de Communes accompagne également le développement culturel avec des aides aux associations proposant des manifestations culturelles.

### Lecture publique

Le territoire dispose d'un réseau de huit médiathèques (Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Nexon, Pageas) comportant deux têtes de réseau (Bussière-Galant et Nexon).

A Dournazac, Les Cars et Pageas, la médiathèque accueille également une Agence Postale Intercommunale (API). De manière générale, les équipements de type médiathèque évoluent vers un élargissement de leur champ d'actions au-delà de la culture pour s'inscrire comme des lieux de services et de maintien de lien social.

Par ailleurs, deux points lecture existent à St-Hilaire-les-Places et St-Priest-Ligouère. D'autres collectivités sont quant à elles desservies par le biblio'bus de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

### Autres services :

- 1 services mandataire d'aide à domicile
- 2 Espaces Frances Services (Nexon et Châlus) pour accès de proximité aux services publics

### En synthèse :

- Une offre étoffée en matière de culture, de sports et de loisirs
- Une offre complète d'équipements et de services notamment en direction des plus jeunes
- Une dynamique associative importante

- Une offre de soins qui se structure face aux besoins et aux inquiétudes sur le renouvellement des professionnels de santé***
- Des questions de mobilité pour l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs se posent encore tant pour les personnes âgées que pour les jeunes.***

## Tourisme

Une offre touristique axée sur les valorisations patrimoniales et culturelles ainsi que les loisirs sportifs

L'offre de loisirs et d'activités s'établit à partir :

- d'une **diversité de patrimoines bâtis et naturels**. Est notamment présente la route Richard Cœur de Lion avec 7 châteaux : Montbrun (Dournazac), Châlus Maulmont Châlus Chabrol, Les Cars, Nexon, Rilhac-Lastours, Châluçet (St-Jean-Ligoure) ;
- de **savoir-faire** : châtaignier, porcelaine, terre, textiles... ;
- de **plans d'eau de baignade**, de bassins d'été et d'espaces d'activités nature. Les plans d'eau sont au nombre de 4 sur le territoire : Bussière-Galant, Flavignac, Nexon (plus de baignade mais une navette pour aller à Saint Hilaire) et Saint-Hilaire-les-Places. 2 bassins d'été existent à Châlus et Les Cars. Deux espaces d'activité nature se distinguent par leur caractère structurant : l'un autour du plan d'eau de Bussière-Galant, à l'espace Hermeline et l'autre constitué par la voie verte au départ de Châlus qui se prolonge jusqu'à Oradour-sur-Vayres (Ouest Limousin) ;
- de **circuits de randonnées** : près de 170 km de sentiers sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) dont plus de 20% sur la seule commune de Bussière-Galant ;
- un maillage de **10 circuits cyclo touristiques** en lien avec les Schémas départementaux et régionaux des Vélo Routes et Voies Vertes (en appui sur les V56 et V93)
- un circuit cyclotouristique interdépartemental entre la Haute Vienne et la Dordogne : Dans la Roue de Lawrence d'Arabie
- d'**évènementiels phares** : les médiévales de Lastours, le festival des Arts du feu à Puycheny (St-Hilaire-les-Places), le festival de la Route du Cirque à Nexon, Rock métal Camp, Scènes d'Automne...

En termes d'hébergements, le territoire intercommunal compte **1 031 lits touristiques** (5% de la capacité départementale): (DONNEES 2018)

- 45 lits en chambres d'hôtes avec une représentation plus forte sur l'ouest du territoire ;
- 230 lits en meublés de tourisme (gîtes) dont les trois-quarts sur l'ouest du territoire ;
- 720 lits en hôtellerie de plein air dont plus de 60% sur l'est du territoire ;
- 32 lits en hôtels à Châlus et Les Cars (FERMETURE).
- 4 lits en hébergements collectifs (gîtes d'étapes pèlerins)

Un travail est en cours pour un maillage plus élargi de chemins de randonnée classé au PDIPR ainsi que sur les notions d'itinérance équestre et VTT

Le territoire dispose également de 6 campings principalement municipaux :

Camping	Nbre emplacements	Nbre HLL	Nbre lits marchants
Camping municipal de l'Espace Hermeline ** Bussière-Galant	23	2 yourtes	23 x 3 = 69 2 x 4 = 8
Camping de la Ferme de Masnaud Dournazac	5	2	5 x 3 = 15 2 x 4 = 8
Camping municipal du Lac Saint-Fortunat * Flavignac	30	4 chalets	30 x 3 = 90 4 x 4 = 16
Camping municipal de La Lande ** Nexon	48	15 (mini-) chalets	48 x 3 = 144 15 x 4 = 60
Camping municipal l'Air du Lac *** St-Hilaire-les-Places	80	10	80 x 3 = 240 10 x 4 = 40
Camping à la ferme la Noyeraie ** St-Hilaire-les-Places	x	2	2 x 4 = 8

***En synthèse :***

***Le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus présente une diversité d'offres d'activités, tant axées sur la culture que sur les sports de nature. Un potentiel de développement de l'offre reste à exploiter.***

***L'offre d'hébergements est par contre relativement faible avec une carence en offre hôtelière qualifiée. L'offre en restauration gastronomique ou de terroir est également faible.***

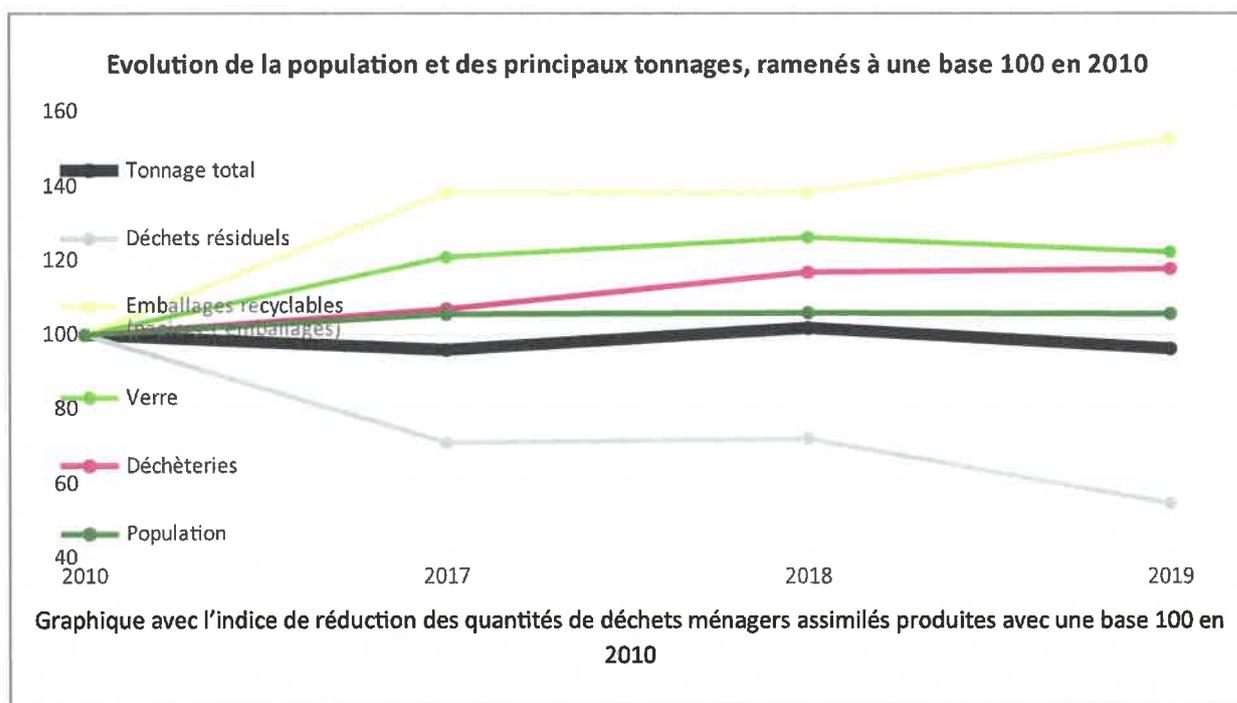
## Environnement - Energies

### Un territoire mobilisé pour la prévention des déchets

La gestion des déchets ménagers est partagée entre la Communauté de Communes, qui exerce en régie la compétence collecte des déchets résiduels et le SYDED de la Haute-Vienne, qui gère le traitement pour le compte de ses collectivités membres. Des démarches ambitieuses ont été engagées depuis plusieurs années, avec la mise en place d'une tarification incitative et de nombreuses actions de prévention. Elles ont permis de réduire la nocivité des déchets et de faire un transfert de tonnages très important entre les ordures ménagères résiduelles - OMR (- 45 %) et les déchets recyclables (+ 53 %).

Une démarche d'optimisation du service a également été engagée et a conduit à adapter en 2020 l'organisation de la collecte OMR aux besoins constatés, avec un passage du camion toutes les 2 semaines (sauf pour les activités nécessitant une collecte plus régulière). Cela permet une diminution d'environ 30% des kilomètres parcourus et des émissions de gaz à effet de serre.

Au global, on constate une **réduction de 4 % de la quantité de déchets produits, entre 2010 et 2019** (contre une hausse de + 2,1% à l'échelle du SYDED de la Haute-Vienne).



Source : Rapport annuel Service Déchets CCPNMC - 2019

En 2020, la collectivité fait ainsi partie des rares collectivités au niveau national à enregistrer un ratio d'OMR (ordures ménagères résiduelles) inférieur à 100 kg / habitant / an.

Les perspectives en matière de prévention des déchets concernent désormais principalement la gestion de proximité des biodéchets (obligation de tri à la source d'ici fin

2023) et le réemploi, dans une logique d'économie circulaire. Des initiatives associatives émergent en la matière (notamment une recyclerie à St Maurice les Brousses).

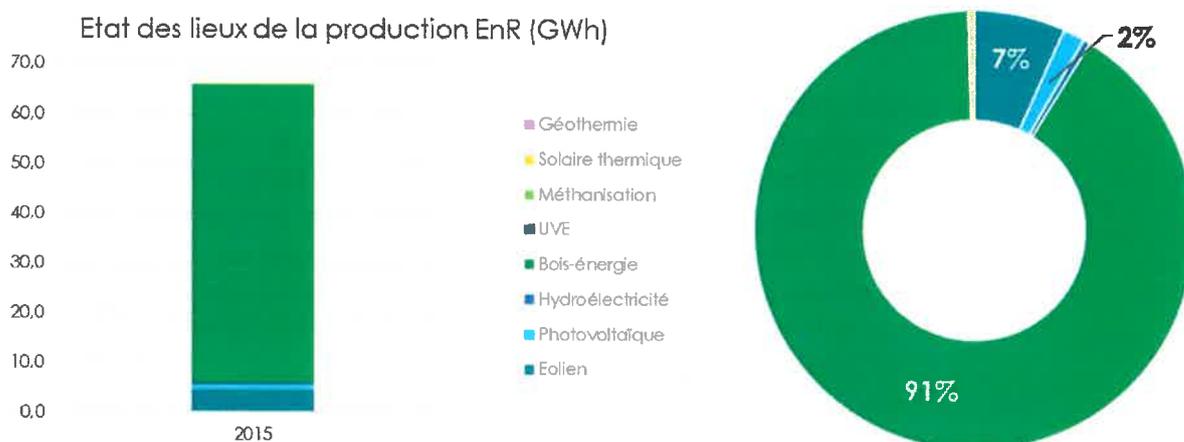
### Des énergies renouvelables (ENR) en développement

La production d'énergies renouvelables représentaient 66 GWh / an en 2015, soit environ 20% des consommations énergétiques du territoire.

Cette production est largement dominée par le bois-énergie, qui représente près de 91% de la production totale d'énergie, le pourcentage restant se partageant entre l'éolien (1 éolienne - 7%) et le photovoltaïque (en toiture - 2%).

Le bois-énergie est consommé en très large majorité de manière diffuse par les particuliers sous forme de bois-bûches. Quelques petites installations collectives sont recensées, pour chauffer des bâtiments communaux (Pageas, Janailhac).

Le territoire accueille sur la commune de Rilhac-Lastours une éolienne exploitée depuis 2014 par la société citoyenne EOL 87.



Source : extrait du diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial

Au cours des 3 dernières années, plusieurs installations photovoltaïques ont été réalisées, notamment sur des bâtiments agricoles. Une société citoyenne a également été créée en 2016 (SAS La Citoyenne solaire) et a réalisé plusieurs centrales photovoltaïques. On estime à plus d'1 GWh la production supplémentaire ainsi mise en service.

La Communauté de Communes s'est engagée depuis 2017 dans un programme TEPOS (« Territoire à énergie positive ») et plusieurs actions sont en cours pour encourager et accompagner le développement des ENR :

- Développement de l'énergie photovoltaïque sur les toitures publiques et dans l'habitat privé (études de faisabilité, pré-diagnostic, accompagnement) ;

- Etudes pour la création de chaufferie bois et de réseaux de chaleur dans les communes de Nexon, Châlus et Les Cars.

Par ailleurs, 2 projets éoliens sont actuellement en cours d'étude :

- Secteur Nexon – La Meyze : projet de parc éolien de Fromentaux, porté par ENGIE GREEN (3 éoliennes) ;
- Secteur Rilhac Lastours – Bussière Galant : extension du parc éolien, porté par EOL 87 et WPD (2 x 3 éoliennes).

L'objectif fixé dans le cadre du PCAET en cours d'élaboration par la collectivité est d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, soit une production issue des ENR de 158 GWh / an.

### Un environnement préservé et de nombreuses démarches en faveur de la protection de la biodiversité

La présence d'un site Natura 2000 et de neuf sites classés ZNIEFF démontre la richesse paysagère du territoire. Il s'agit d'un paysage hétérogène entre l'ouest sous influence montagnarde et les plateaux à l'est. 73% des surfaces correspondent à des surfaces agricoles et plusieurs petits massifs forestiers sont présents.

Plusieurs dispositifs sont également engagés et participent à la préservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement sur le territoire :

- Le Site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Haute Dronne et plusieurs sites naturels remarquables confiés en gestion au Conservatoire des Espaces Naturels ;
- Des Contrats territoriaux Milieux aquatiques sur les bassins de la Vienne (Arthonnet, Aixette, Gorre notamment), de la Briance (Ligoure) et de la Tardoire ;
- La labellisation « Villes et villages étoilés » de 5 communes sur 15, permettant de valoriser les efforts de réduction des consommations liées à l'éclairage public et la protection de la biodiversité nocturne ; ainsi que le projet de Réserve Internationale de Ciel étoilé animé par le PNR ;
- Des continuités écologiques et une trame verte et bleue garanties par les 2 PLUI récemment entrés en vigueur.

Une partie du territoire (10 communes sur 15) font par ailleurs parti du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin.

Il faut noter que cette biodiversité est néanmoins fragile. Comme l'a révélé le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET, les modifications induites par le changement climatique (régime pluviométrique, augmentation des températures et des sécheresses) vont contribuer de manière significative à accentuer la vulnérabilité des paysages et de la biodiversité. Le territoire pourrait notamment être exposé à un phénomène de migration ou dépérissement des massifs forestiers.

## Production/alimentation locale et circuits courts

Des circuits courts et une alimentation locale qui s'organise et se développe mais qui pourrait être compromise par la question de la transmission des exploitations

### L'approvisionnement local :

- **Les marchés :**

En 2018 et 2019, le territoire accueillait 7 marchés marqués « Marchés des producteurs de Pays » (Les Cars, Flavignac, Nexon) et 11 marchés non marqués (Saint Hilaire les Places, Meilhac, Janailhac) soit au total 18 marchés principalement en juillet/Août

Donc une offre concentrée sur la période estivale

Depuis de nouveaux marchés hebdomadaires ou non se sont développés : Saint Maurice les Brousses et Rilhac Lastours notamment.

- **Les boutiques de producteurs**

2 structures sous statut associatif sont présentes sur le territoire avec une offre de produits locaux :

-V'la autchose à Nexon

-Le Comptoir à Saint Priest Ligoure

- **La vente directe :**

## Alimentation de proximité



L'offre disponible sur le territoire Pays de Nexon Monts de Châlus

➤ 50 producteurs pour le gamme suivante :

- Bœuf (animal entier)
- Bœuf (découpe)
- Agneau (découpe)
- Porc (découpe)
- Poulet entier et découpe
- Canard gras
- Escargot
- Produits laitiers : fromages, yaourts
- Œufs
- Légumes
- Fruit : pomme
- Miel
- Safran
- Huile

➤ Une dizaine de producteurs, sur la gamme

➤ Qui pratiquent de gré à gré ponctuellement

➤ L'approvisionnement des cantines

*Source : extrait du diagnostic agricole du territoire réalisée par la Chambre d'Agriculture en 2019 sur l'alimentation de proximité, le foncier et la transmission*

### Un approvisionnement local de qualité :

De nombreux agriculteurs sont engagés dans une démarche officielle de qualité (notamment Label Rouge - LR ou Agriculture Biologique - AB).

Se sont ainsi (*Source : extrait du diagnostic territorial agricole de la communauté de communes réalisée en 2018 par la chambre d'agriculture*) :

- 95 exploitations certifiées Label Rouge-Bœuf du Limousin
- 80 exploitations certifiées Label Rouge-Limousin Junior
- 9 exploitations certifiées Label Rouge-Veau du Limousin
- 16 exploitations certifiées Agriculture Biologique
- 9 exploitations adhérentes 87 dans l'assiette
- 7 exploitations adhérentes Bienvenue à la Ferme
- 4 exploitations agréées Agrilocal

Une commune est également Bio engagée (Les Cars).

### **Un projet Alimentaire Territorial porté par le PNR**

Le Parc naturel Périgord Limousin et ses partenaires dont la Communauté de Communes, ont décidé de mettre en œuvre un Projet Alimentaire de Territoire.

Avec le soutien de la DRAAF, de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine, il a été fait le choix d'aborder la question de la qualité de l'alimentation sur plusieurs fronts :

- La sensibilisation du jeune public via des animations scolaires tout au long de l'année sur les temps pédagogiques et les temps repas,
- Des actions auprès des agriculteurs sur l'organisation du travail et les coûts de production en maraîchage,
- La sensibilisation des élus
- L'accompagnement des cuisiniers des restaurants collectifs afin de leur apporter des clefs pour introduire durablement et régulièrement des produits de qualité et du territoire dans leurs menus

### **La pérennité des exploitations agricoles, enjeu pour l'approvisionnement local**

En effet, un diagnostic agricole territorial complet réalisé en 2018 par la chambre d'agriculture appuyé par une enquête cédants montrait que **dans les 5 ans à venir soit d'ici 2023, 20% des chefs d'exploitation partirait en retraite ce qui représente 22% de la surface globale du territoire et potentiellement 20 associés de sociétés et 36 exploitants individuels à remplacer.**

La majeure partie des exploitants enquêtés sur les classes d'âge 1958 -1962 n'a pas de successeur : **62,5%**

	nombre d'exploitants	nombre d'ha	% surface
<b>succession assurée</b>	<b>21</b>	<b>1 871</b>	<b>34%</b>
<b>succession non assurée ou incertaine</b>	<b>35</b>	<b>3 677</b>	<b>66%</b>
	<b>56</b>	<b>5 548</b>	<b>100 %</b>

Face à cet enjeu, la Communauté de Communes a souhaité réitérer une action cession d'accueil d'actifs avec le partenariat de la Chambre d'Agriculture pour accompagner la transmission (une cession a eu lieu le 5 octobre 2019). Cette action serait à renouveler.

**En synthèse :**

***Des circuits courts et une alimentation locale qui se développent et se structurent mais qui restent confrontés à des freins et des enjeux (identifiés dans le cadre du diagnostic agricole) :***

- ***La transmission des exploitations***
- ***Le manque de connaissance des produits et volumes attendus***
- ***Les coûts de transport***
- ***La capacité de stockage***
- ***La planification de la production en fonction des besoins***  
***La nécessité d'optimiser la logistique.***

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Démographie</b>	<p>Une population en augmentation depuis 1999 (+11,18%) tout comme la densité de population</p> <p>Un rajeunissement de la population (augmentation de la tranche d'âge 30-59 ans)</p>	<p>Une dynamique démographique inégale</p>	<p>Mutation de la structure démographique (âge et catégories socio professionnelles) : nouveaux modes de consommation /nouveaux services à développer/nouvelles opportunités d'activités</p>	<p>Déséquilibre territorial/inégale répartition de la dynamique</p> <p>Intégration parfois difficile des néoruraux</p>
<b>Développement économique / Emploi</b>	<p>Une dynamique de création d'entreprises</p> <p>Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et régionale et un nombre d'actifs en augmentation (5 246 contre 5225 en 2011 et 4777 en 2006)</p> <p>La présence de plusieurs entreprises industrielles de renom (Legrand à Châlus, Broussaud à Les Cars, Safran à Nexon)</p> <p>Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement : 4 Zones d'Activités Economiques (ZAE) (Châlus, Flavignac, Nexon, St-Maurice-les-Brousses) ; Aides économiques ; Bâtiment d'accueil d'activités (AILE) ; ...</p>	<p>Une proportion importante d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire</p> <p>Un nombre d'emplois en léger repli sur le territoire</p> <p>Une dépendance à l'emploi vis-à-vis de l'extérieur (agglomération de Limoges) mais qui tend à se réduire</p> <p>Absence de locaux et de foncier disponible ou adapté pour l'installation ou de dessertes de zones adaptées</p> <p>Une faible représentation du secteur de la construction et du bâtiment en termes d'entreprises et d'emplois</p>	<p>Des dispositifs d'aides aux investissements immobiliers</p> <p>Une démarche « territoires d'industrie »</p> <p>L'augmentation et mutation de la population et donc des revenus résidentiels et du potentiel de consommation ;</p>	<p>Evasion commerciale (consommation sur la zone d'emploi) associée aux flux domicile-travail vers l'extérieur</p> <p>Un risque de rôle uniquement « résidentiel » pour les communes les plus proches de l'agglomération de Limoges (fracture dans la cohésion sociale)</p> <p>Des secteurs d'activité en tension (emplois, recrutement, ...)</p> <p>Absence de possibilités d'installation liés au foncier</p>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Alimentation/Agriculture</b>	<p>Développement des circuits courts et la vente directe : marchés, épiceries associatives (V'là aut'chose à Nexon, Le comptoir à St-Priest-Ligoure), vente directe chez les producteurs.</p> <p>Un développement des filières de qualité : AB, Label Rouge, ...</p>	<p>Diminution du nombre d'agriculteurs</p> <p>Un nombre important d'exploitants proches de la retraite et peu d'installations</p> <p>Une logistique d'approvisionnement local complexe (stockage, planification des productions et des volumes, ...)</p>	<p>Un Programme Alimentaire Territorial (porté par le PNR)</p> <p>Evolution des pratiques de consommation et une dynamique en faveur des circuits courts (alimentaire, énergétique, ...)</p> <p>Loi EGALIM (approvisionnement local des Cantines scolaires)</p>	<p>Transmission des exploitations</p> <p>Adaptation des pratiques au changement climatique</p>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Tourisme</b>	<p>La diversité des offres d'activités, à la fois en matière de culture et de sports de nature (sites de la route Richard Cœur de Lion, espace Hermeline couplé à la voie verte, stations de baignade, ...)</p> <p>L'existence d'espaces majeurs d'activités nature : espace Hermeline à Bussière-Galant, voie verte entre Châlus et Oradour-sur-Vayres et Lac de Saint Hilaire les Places</p> <p>Un maillage de circuits de randonnée</p> <p>La présence de plusieurs festivals</p> <p>Des prestataires engagés dans des démarches qualité (CETD – Charte Européenne du Tourisme Durable, tourisme adapté, ...)</p> <p>Des espaces naturels, facteur d'attractivité</p> <p>Une offre de campings relativement importante mais essentiellement municipale</p>	<p>Manque d'offre d'hébergements (collectif, hôtellerie, ...)</p> <p>Carence d'offre de restauration (en particulier restauration gastronomique)</p> <p>Le manque de structuration et de visibilité de l'offre touristique : démarche marketing</p> <p>Manque de qualification des espaces d'accueil (aires de repos, ...)</p>	<p>La démarche d'accessibilité « Tourisme pour tous » menée par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine</p> <p>Développement du cyclotourisme (passage de vélo-routes et circuits cyclo touristiques locaux)</p> <p>Développement du tourisme d'itinérance, du tourisme « vert » et du camping</p> <p>Mise en place de la SPL</p>	<p>Manque de qualification de l'offre de camping</p>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Logement	Des documents d'urbanisme actualisés : PLUI approuvés depuis peu (2020) (Un PLUI du pays de Nexon et le PLUI révisé en 2020 sur l'ancien territoire des Monts de Châlus)	Un parc de logement ancien et énevigore (37% antérieur à 1945 contre 24,5% au niveau départemental / 42% des conso énergétiques du territoire)	Reconquête du vacant Structuration à venir des plateformes de rénovation énergétique et évolution des dispositifs d'aide mobilisable pour la rénovation	Précarité énergétique Réduction des zones ouvertes à l'urbanisation
	Une accession à la propriété forte (80% de propriétaires) Une amorce de partenariat avec l'Espace Info Energie	Un taux de logements vacants (10,7%) supérieur à la Haute-Vienne 9,8%) ; mais en baisse Une part importante de foyers en situation de précarité énergétique (30% contre 19,3 au niveau national) Peu de logements adaptés au vieillissement en alternative à l'EPHAD Peu de logements adaptés à certains publics cibles (familles monoparentale, ...) Un besoin d'adaptation de l'équipement en matière d'EPHAD (Les Cars)	Revitalisation des centres bourgs : réflexion menée par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine et financements associés (Leader) sur la revitalisation des centre-bourgs pour passer d'une approche sectorielle à une approche globale et transversale des bourgs (reconquête du vacant) Label Petites Villes de Demain Des alternatives à l'entrée en EHPAD pour un maintien à domicile (domotique, télé-services, logements relais / partagés, ...)	Inadéquation entre les besoins d'accompagnement à la rénovation et les outils développés Capacité des entreprises du bâtiment à répondre aux besoins de rénovation

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>	<p>2 pôles de services et 6 pôles de proximité en termes de bourgs structurants (classification par l'Etat) avec des temps d'accès moindre</p> <p>2 Espaces France Services à Châlus et Nexon pour une meilleure accessibilité aux services publics</p> <p>En termes d'enseignement, la présence d'écoles primaires sur chaque commune, excepté Rilhac-Lastours et Lavignac, et de 2 collèges (Châlus et Nexon)</p>	<p>Fragilité de certains commerces et services de proximité (cf. évansion commerciale)</p> <p>Manque de places pour la garde d'enfants et d'assistantes maternelles</p>	<p>Le développement de nouveaux services en réponse à l'augmentation de la population et aux nouveaux modes de vie</p>	
<b>ACCES AUX SOINS</b>	<p>Une offre de soins jugée globalement satisfaisante aujourd'hui</p> <p>Une offre de soins qui s'est structurée sur une partie du territoire pour répondre aux besoins et faciliter le renouvellement des praticiens</p> <p>Manque de spécialistes</p> <p>Manque d'aides à domicile</p> <p>Les centres hospitaliers de Saint-Yrieix-la-Perche et de Saint Junien, des hôpitaux de proximité sur un territoire adjacent</p> <p>La proximité du CHU et de cliniques à Limoges</p>	<p>Des besoins de prise en charge plus grands pour la population vieillissante et les ménages avec jeunes enfants</p>		<p>La difficulté d'un renouvellement des professionnels de santé et du maintien d'un accès en proximité aux soins de premier recours</p> <p>Le manque de mode de garde d'enfants et d'aides à domicile</p>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Desserte du territoire / Mobilités / Transport	<p>2 axes routiers structurants en liaison nord-sud : à l'ouest, la RN 21 (Limoges – Périgueux) et à l'est, la RD 704 (Limoges – St-Yrieix-la-Perche)</p> <p>La présence de l'A 20 en proximité immédiate</p> <p>La présence de 3 gares (Bussière-Galant, Nexon, St-Hilaire-les-Places)</p>	<p>Une dépendance marquée à la voiture individuelle</p> <p>Des migrations pendulaires importantes, dominées par l'usage individuel de la voiture</p> <p>L'absence de navettes en direction des gares</p> <p>Des arrêts de train stratégiques récemment supprimés</p> <p>L'absence d'une vraie intermodalité en gare de Limoges</p> <p>L'absence de transports en commun pour des liaisons transversales</p> <p>Inadéquation entre les horaires de train et les horaires de travail</p>	<p>Une étude sur la mobilité, menée à l'échelle de la Chataignerie Limousine</p> <p>Le développement des pratiques de covoiturage</p> <p>Le développement des TIC comme alternative aux déplacements physiques</p> <p>Réflexion à venir sur la desserte ferroviaire (Optim'TER, travail sur le TramTrain Limousin)</p>	<p>Augmentation du coût du carburant</p> <p>Evolution de l'usage du train dépendant fortement de l'évolution de la politique ferroviaire de la Région</p>
Numérique	<p>Un programme en cours de déploiement du très haut débit avec un objectif de couverture du territoire d'ici 2024</p>	<p>Une difficulté de couverture téléphonique mobile : inégalité</p>	<p>Développement de nouveaux usages et services numériques (télétravail, e-commerce, ...)</p> <p>Développement économique</p>	<p>Fracture numérique pour la population fragilisée (population âgée et précaire)</p> <p>Couverture mobile inégale</p>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Déchets</b>	<p>Des actions de prévention engagées depuis plusieurs années et une tarification incitative effective sur tout le territoire.</p> <p>Des bonnes performances (faible ratio OMR, augmentation du tri...)</p> <p>Un service optimisé au niveau de la collecte OMR</p>	<p>Une progression constante des déchets verts et des apports en déchèterie</p> <p>Dépôts sauvages</p>	<p>Obligation de tri à la source des biodéchets (2023) et développement de la gestion de proximité des déchets verts</p> <p>Initiatives associatives émergentes (notamment recyclerie St Maurice les Brousses)</p>	<p>L'évolution très forte du coût des déchets (TGAP, marchés de transport, etc)</p>
<b>Biodiversité/paysage</b>	<p>Une diversité de paysages (bocage, forêts denses, vallées, ...) et un environnement préservé</p> <p>De nombreuses démarches existantes en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Contrats milieux aquatiques, Villes et villages étoilées, etc)</p> <p>Des sites migratoires et des espaces naturels remarquables</p> <p>Des PLUI approuvés, garantissant les continuités écologiques</p> <p>De nombreux engagements en charte zéro pesticide</p>	<p>Investissements importants en matière d'assainissement</p> <p>Manque d'information sur le débordage</p>	<p>Présence du PNR Périgord Limousin sur une bonne partie du territoire</p> <p>Structuration de la compétence GEMAPI, transformation du Syndicat d'aménagement de la Vienne en EPAGE</p>	<p>Changement climatique, engendrant des vulnérabilités</p>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Energies renouvelables</b>	<p>Une proportion importante de bois énergie (surtout des installations individuelles) et un potentiel de développement</p> <p>Une éolienne « citoyenne » depuis 2014 à Rilhac Lastours et des projets éoliens en cours d'études</p>	<p>Une couverture assez faible des consommations énergétiques du territoire par les ENR (20%)</p> <p>Une filière pour l'approvisionnement local en bois énergie à structurer</p>	Engagement dans le programme TEPOS depuis 2017 et réalisation du PCAET	<p>Des oppositions localisées aux projets</p> <p>Frein important au développement ENR dans les périmètres de protection au titre des monuments historiques</p>



## **ANNEXE 3: DESCRIPTION DES ORIENTATIONS (AXES STRATEGIQUES)**

## **Orientation 1 (Axe 1)**

### **Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés aux nouveaux besoins:**

La poursuite et le renforcement de l'attractivité résidentielle passera par la capacité à développer une offre adaptée de services pour répondre à la mutation démographique et aux nouveaux besoins qu'elle génère : services de proximité pour la petite enfance et les seniors, accès de proximité aux services publics, nouveaux usages numériques, soutien aux commerces de proximité, redynamisation des centres-bourgs, ...

Il s'agit là d'un enjeu majeur de cohésion sociale locale mais également une nécessité pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux actifs.

## **Orientation 2 (Axe 2)**

### **Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique**

Afin d'amplifier l'action mise en œuvre au cours des dernières années par la communauté de communes en matière de développement économique et touristique, il s'agira notamment de :

- accroître et qualifier l'offre de foncier pour faciliter l'accueil et l'installation d'entreprises (acquisitions foncières pour l'installation, communication sur les ZAE, recensement et qualification des locaux disponibles, ...)
- poursuivre le soutien aux investissements immobiliers
- renforcer la politique d'animation économique et l'accompagnement des entreprises et des activités
- poursuivre le soutien à la valorisation des productions locales
- accompagner la transmission et la reprise
- accompagner la qualification de l'offre touristique (hébergements, activités, ...)
- développer de nouvelles offres touristiques (accessible, nomade, ...)
- valoriser et communiquer sur les potentialités et l'offre touristique et économique
- accompagner les nouveaux usages numériques (plate-forme, e-boutique, ...) et les nouvelles formes de travail : tiers lieux, ...
- valoriser le patrimoine bâti et historique

## **Orientation 3 (Axe 3)**

### **Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique**

La volonté de préserver la qualité environnementale et la qualité de vie sur le territoire s'est traduite par les politiques volontaristes mises en œuvre ces dernières années : Agenda 21, PLU Intercommunal, redevance Incitative, PCAET, TEPOS, actions de rénovation énergétique, mobilité...

Cette volonté doit se poursuivre et s'amplifier avec la réalisation des actions identifiées dans les différents plans d'actions et démarches engagées en privilégiant les démarches citoyennes et participatives. : PCAET, TEPOS, Schéma vélo, mobilité durable, rénovation énergétique des bâtiments (amélioration de la performance énergétique, lutte contre la précarité énergétique,...), préservation et gestion de la ressource en eau, protection des ressources naturelles, promotion des circuits courts, valorisation des déchets...

## ANNEXE 4: FICHES ACTION/FICHES PROJET



## Fiche action commune de NEXON

### AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-1
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Aménagement des places de la République et Fratellini <b>VOIR FICHES ACTION 1-1-1, 1-1-1 bis ET 1-1-2 ci après</b>

## Fiche action commune de NEXON

### AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG (2<sup>ème</sup> tranche)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-1-1
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>La commune de NEXON a engagé un vaste programme d'aménagement de son centre-bourg qui comprendra 3 phases de travaux.</p> <p>Les enjeux principaux de cette opération sont :</p> <p>L'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et du cadre de vie des piétons en créant un sens unique de circulation,</p> <p>L'aménagement paysager des places tout en maintenant des zones dégagées pour l'accueil des marchés, des implantations foraines et festives et des chapiteaux (du pôle national des arts du cirque),</p> <p>La mise en valeur du futur siège de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus,</p> <p>La première phase qui concerne l'aménagement du haut de la place de la République s'est achevé au printemps 2021.</p> <p>La deuxième phase porte principalement sur l'aménagement de la place Annie Fratellini et sur la création d'une voie piétonne reliant les commerces de la place Fratellini à ceux de la rue Gambetta située dans le prolongement du nouveau bâtiment de la communauté de communes.</p> <p>Une végétalisation de cette voie piétonne avec alignement d'arbres et parcours de lumières est également programmée ainsi que l'aménagement des trottoirs sur l'ensemble de la Place Fratellini et l'optimisation du stationnement sur le reste de la</p>

	<p>Place. Une partie des sols sera désimperméabilisée afin de réduire les effets de surchauffe l'été.</p> <p>Les travaux consisteront en une remise à niveau de la place : fourniture et pose de bordures béton, mise en œuvre de trottoirs en béton désactivé, mise en œuvre de bicouche et de stabilisé, fourniture et plantation d'arbres y compris engazonnement.</p>										
Partenaires	<p>Pour cette opération, la commune est assistée du bureau d'étude LARBRE et du cabinet paysagiste ALUPA.</p> <p>S'agissant d'une route départementale, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne est associé techniquement à cette opération.</p>										
Coût prévisionnel	<table> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre :</td> <td>15 499,22 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td>229 310,50 €</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes :</td> <td>32 442,75 €</td> </tr> <tr> <td>Imprévus :</td> <td>22 747,53 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL HT :</b></td> <td><b>300 000,00 €</b></td> </tr> </table>	Maîtrise d'œuvre :	15 499,22 €	Travaux :	229 310,50 €	Frais annexes :	32 442,75 €	Imprévus :	22 747,53 €	<b>TOTAL HT :</b>	<b>300 000,00 €</b>
Maîtrise d'œuvre :	15 499,22 €										
Travaux :	229 310,50 €										
Frais annexes :	32 442,75 €										
Imprévus :	22 747,53 €										
<b>TOTAL HT :</b>	<b>300 000,00 €</b>										
Plan de financement	<table> <tr> <td>DETR 30% de 291 112€ (notifié)</td> <td>soit 87 333€</td> </tr> <tr> <td>DSIL 20% sollicité :</td> <td>dossier rejeté</td> </tr> <tr> <td>CD 87 30% de 300 000 € (sollicité)</td> <td>soit 90 000 €</td> </tr> <tr> <td>Solde Commune de NEXON : € (emprunt)</td> <td>soit 122 667 €</td> </tr> </table>	DETR 30% de 291 112€ (notifié)	soit 87 333€	DSIL 20% sollicité :	dossier rejeté	CD 87 30% de 300 000 € (sollicité)	soit 90 000 €	Solde Commune de NEXON : € (emprunt)	soit 122 667 €		
DETR 30% de 291 112€ (notifié)	soit 87 333€										
DSIL 20% sollicité :	dossier rejeté										
CD 87 30% de 300 000 € (sollicité)	soit 90 000 €										
Solde Commune de NEXON : € (emprunt)	soit 122 667 €										
Calendrier	<p>La phase 2 d'aménagement du centre-bourg fait l'objet d'une tranche conditionnelle du marché initial signé avec le groupement EIFFAGE – CMC TP pour la 1ère phase de travaux.</p> <p>Le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement LARBRE – ALUPA, intègre également cette 2ème phase de travaux.</p> <p>Les travaux pourraient se dérouler de janvier à mai 2022.</p>										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Améliorer l'accessibilité, la sécurité et le cadre de vie des piétons.</p> <p>Encourager la rénovation urbaine.</p> <p>Faciliter les mobilités douces.</p> <p>Amélioration de la fréquentation des services et commerces du centre-bourg.</p> <p>Tempérer les fortes chaleurs.</p>										

## Fiche action commune de NEXON

### CONSTRUCTION DE TOILETTES PUBLIQUES PMR SUR LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-1-1 bis
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg il a été fait le choix de détruire d'anciennes toilettes publiques qui n'étaient plus aux normes d'hygiène et non accessibles aux personnes à mobilité réduite car situées sous la place existante.</p> <p>La commune a fait le choix de réaliser dans un premier temps la réhabilitation de la place principale (phase 1) avant de finaliser, en accord avec les services de l'UDAF, le positionnement de cet équipement et de coupler sa construction avec l'aménagement de l'allée piétonne (phase 2). Le projet consiste en la création de toilettes publiques dans le cadre des nouveaux aménagements du centre-bourg et de la maison de l'intercommunalité.</p> <p>Un espace a été réservé, sur la Place de la République, à proximité du théâtre ouvert en gabions, pour y implanter ces toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduites avec un local technique et un point d'eau nécessaire à la bonne organisation des marchés hebdomadaires de producteurs et des diverses manifestations ou spectacles qui pourront désormais se dérouler sur ce nouvel espace.</p> <p>Le choix s'est porté sur des toilettes automatiques sécurisées qui pourront faire l'objet d'un aménagement architectural et paysager qui puisse s'intégrer aux travaux déjà réalisés.</p>

Partenaires	Les services de l'UDAF participent à l'élaboration du projet pour une meilleure intégration de ce bâtiment dans le programme d'aménagement du centre-bourg et de réhabilitation du nouveau bâtiment intercommunal.
Coût prévisionnel	Maîtrise d'œuvre : 5 000 € Travaux : 70 000 € Frais annexes et imprévus : 5 000 €  TOTAL HT : 80 000 €
Plan de financement	DETR 30% : 24 000 € (notifié) DSIL 20% sollicité Solde Commune de NEXON (emprunt)
Calendrier	Les travaux se dérouleront au second semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la qualité d'accueil des usagers des commerces de la commune ainsi que des producteurs et clients du marché hebdomadaire de la commune.

## Fiche action commune de NEXON

### AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG (3<sup>ème</sup> tranche)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-1-2
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>La commune de NEXON a engagé un vaste programme d'aménagement de son centre-bourg qui comprendra 3 phases de travaux.</p> <p>Les enjeux principaux de cette opération sont :</p> <p>L'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et du cadre de vie des piétons en créant un sens unique de circulation,</p> <p>L'aménagement paysager des places tout en maintenant des zones dégagées pour l'accueil des marchés, des implantations foraines et festives et des chapiteaux (du pôle National des arts du cirque),</p> <p>La mise en valeur du futur siège de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus,</p> <p>La première phase qui concerne l'aménagement du haut de la place de la République s'est achevé au printemps 2021.</p> <p>La deuxième phase qui porte principalement sur la création d'une voie piétonne reliant les commerces de la place Fratellini à ceux de la rue Gambetta située dans le prolongement du nouveau bâtiment de la communauté de communes doivent se réaliser en 2022.</p> <p>La 3ème phase de travaux sera consacrée à :</p> <p>La modification du tracé de la route départementale avec la création d'un parc central, face au forum en gabions, où l'on retrouvera bancs publics et jeux pour enfants dans un bel aménagement paysager.</p> <p>Plantation d'une forêt urbaine.</p> <p>La rénovation d'un parking (dit « îlot Michelet ») afin d'améliorer l'accessibilité aux commerces de la place</p>

	de la République avec la création d'un espace-vert. La construction d'un plateau permettant de ralentir la circulation aux abords des commerces de la place de la République et de la Maison de l'Intercommunalité. L'aménagement de l'esplanade Fratellini avec à la fois une optimisation des stationnements, la création d'un jardin à destination du café et un espace de 30 m de diamètre permettant l'installation de chapiteaux durant les festivals organisés par le Pôle National des Arts du Cirque.										
Partenaires	Pour cette opération, la commune est assistée du bureau d'étude LARBRE et du cabinet paysagiste ALUPA. S'agissant d'une route départementale, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne est associé techniquement à cette opération.										
Coût prévisionnel	<table> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre :</td> <td>36 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux :</td> <td>600 000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais annexes :</td> <td>60 000 €</td> </tr> <tr> <td>Imprévus :</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL HT :</b></td> <td><b>726 000 €</b></td> </tr> </table>	Maîtrise d'œuvre :	36 000 €	Travaux :	600 000 €	Frais annexes :	60 000 €	Imprévus :	30 000 €	<b>TOTAL HT :</b>	<b>726 000 €</b>
Maîtrise d'œuvre :	36 000 €										
Travaux :	600 000 €										
Frais annexes :	60 000 €										
Imprévus :	30 000 €										
<b>TOTAL HT :</b>	<b>726 000 €</b>										
Plan de financement	<table> <tr> <td>DETR 30%</td> <td>A solliciter</td> </tr> <tr> <td>DSIL 20%</td> <td>A solliciter</td> </tr> <tr> <td>CD 87 30%</td> <td>A solliciter</td> </tr> </table> <p>Solde : Commune de NEXON (emprunt)</p>	DETR 30%	A solliciter	DSIL 20%	A solliciter	CD 87 30%	A solliciter				
DETR 30%	A solliciter										
DSIL 20%	A solliciter										
CD 87 30%	A solliciter										
Calendrier	<p>Les cabinet LARBRE et ALUPA (paysagiste) pourront suivre cette 3ème phase du projet. Lancement de la consultation 1er semestre 2023. Attribution des marchés de travaux au dernier trimestre 2023 pour un début des travaux en janvier 2024.</p> <p>Durée estimée du chantier : 6 mois.</p>										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Conforter l'attractivité touristique et commerciale de la ville et améliorer la qualité de vie des habitants de Nexon et de l'ensemble des usagers de la cité. Faciliter les mobilités douces. Tempérer les fortes chaleurs. Encourager la rénovation urbaine.</p>										

## Fiche action commune de NEXON

### VOIRIE NOUVELLE GENDARMERIE

CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-2
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>Actuellement non accessible et avec des collectifs hors d'âge, il est programmé, sur la commune de Nexon, une opération de construction comprenant un bâtiment d'accueil pour la gendarmerie, six pavillons individuels groupés et leur voirie de distribution.</p> <p>L'opération sera localisée sur les abords de la voie de contournement du bourg de Nexon (avenue Garibaldi) au bout du lotissement Cornedie.</p> <p>La commune s'est engagée à prendre à sa charge la création des voiries d'accès et de raccordement aux réseaux.</p> <p>Ainsi la rue Georges Sand sera prolongée afin d'accéder aux pavillons individuels (logements de fonction). La gendarmerie aura quant à elle un accès direct, qui devra être créée, par l'avenue Garibaldi ainsi qu'un parking visiteurs.</p>
Partenaires	La commune travaillera en collaboration avec les services concernés de la Gendarmerie Nationale ainsi que le bailleur social qui est missionné pour cette opération.
Coût prévisionnel	TERRASSEMENT et VRD : 100 000 €
Plan de financement	DETR 25% A solliciter DSIL 15% A solliciter CD 87 30% A solliciter

	Solde Commune de NEXON (autofinancement)
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration du service rendu à la population et d'hébergement des gendarmes.

## Fiche action commune de NEXON

### CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-3
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>Les locaux du centre de secours de NEXON sont anciens (1969) et ne satisfont plus aux contraintes opérationnelles de plus en plus ciblées sur l'hygiène et la désinfection. Avec une surface de 390 m<sup>2</sup>, il est le plus petit centre de secours du département et ne répond plus aux besoins en termes de capacité d'accueil.</p> <p>Sa localisation actuelle, enclavée, située au cœur du bourg engendre des risques non négligeables tant pour les sapeurs-pompiers que pour les autres automobilistes et peut générer des retards sur les interventions.</p> <p>Le SDIS 87 a établi un préprogramme détaillé destiné à guider la commune de Nexon et la future maîtrise d'œuvre dans la conception d'un nouveau Centre de Secours. Le nouveau bâtiment pourrait être d'une surface d'environ 750 m<sup>2</sup>. Il comprendra une zone opérationnelle, une zone administrative, une zone locale de vie comprenant des chambres de garde et une zone technique (intérieur et extérieure).</p> <p>Ce projet prendra en compte une évolution des effectifs à la hausse avec une cible d'une quarantaine de sapeurs-pompiers dont 30 à 40% de personnels féminins ainsi que la création d'une école de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) sur la base d'un effectif d'une quinzaine de jeunes.</p>
Partenaires	<p>La commune a signé avec l'ATEC une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la totalité du projet.</p> <p>Le pôle travaux du SDIS 87 accompagne également la commune sur la programmation des travaux.</p> <p>Un partenariat financier est envisagé avec les communes du secteur de 1er appel du centre d'incendie et de secours de</p>

	NEXON pour la répartition du reste à charge de cette opération.
Coût prévisionnel	TOTAL HT : 1 400 000 €
Plan de financement	DETR 25% A solliciter SDIS 10% A solliciter CD 87 20% + 25% A solliciter Participation des communes du secteur du Centre de Secours de Nexon Solde : Commune de NEXON (emprunt)
Calendrier	Une étude de viabilisation du terrain acheté par la commune a été réalisé en avril 2020 par les services de l'ATEC. Les études topographiques, géotechniques et hydrauliques seront réalisées durant l'année 2021. L'appel d'offre pour la désignation de la maîtrise d'œuvre sera lancé en juillet 2021 pour une attribution en septembre. Les travaux pourraient se dérouler sur les exercices 2022 et 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la qualité du service aux populations. Amélioration des conditions d'intervention des sapeurs-pompier. Augmentation des effectifs des sapeurs-pompier. Accueil d'un personnel féminin toujours plus nombreux. Création d'une école de jeunes sapeurs-pompier.

**Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE**

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS ET DE LA  
VOIRIE**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-4
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT JEAN LIGOURE
Description de l'action	<b><i>VOIR FICHES ACTION 1-4-1, 1-4-2 ET 1-4-3 ci après</i></b>

## Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE

### 4<sup>ème</sup> TRANCHE ACCESSIBILITE TROTTOIRS RD15 AVENUE DES LIGOURES

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-4-1
Maître d'ouvrage : <b>MAIRIE DE SAINT JEAN LIGOURE</b>	Nom de l'opération : 4 <sup>ème</sup> tranche de mise en accessibilité des trottoirs RD15 Avenue des Ligures.
Description de l'action : 4 <sup>ème</sup> tranche de mise en accessibilité des trottoirs RD15 Avenue des Ligures. Démolition complète des trottoirs et de la bande de roulement de la route départementale RD15, reprise de l'assiette, des fondations, des revêtements, des dispositifs de récupération des eaux de pluies. Reconstruction de trottoirs répondant totalement aux normes en matière d'accessibilité.	<p>La commune dispose d'un <b>PAVE</b> pour sa voirie du centre-bourg ainsi que d'un <b>ADHAP</b> pour ses bâtiments publics.</p> <p>Depuis 2019, chaque année nous nous mettons en conformité avec la Loi en mettant aux normes d'accessibilité les trottoirs et la voirie au handicap. <b>En 2022, la 4<sup>ème</sup> tranche achèvera de traitement de la RD15 dans son ensemble</b> (d'une entrée d'agglomération à l'autre).</p> <p>Les années suivantes, ce sera la RD57 qui fera l'objet des mêmes travaux (cette route mène vers la Commune du Vigen)</p>
Partenaires	<p>Les partenaires financiers actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Etat (D.E.T.R)</b></li> <li>• <b>Le Conseil Départemental</b> de la Haute-Vienne</li> </ul> <p>Depuis le début de ces opérations, elles ont toutes été complètement achevées sur l'année budgétaire (tant sur le plan du versement total des subventions avant la clôture des budgets que des travaux).</p> <p>A cette date, le montant des travaux est presque arrêté.</p> <p>A l'automne 2021, nous déposerons les demandes de subventions habituelles à l'Etat et au CD87.</p>
Coût prévisionnel	En principe, une seule entreprise titulaire du marché. Les coûts correspondent intégralement aux travaux à

	<p>réaliser.</p> <p><b>Montant prévisionnel H.T : 125 000 €</b></p> <p>Les dépenses sont toutes des dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	<p>L'opération sera réalisée en totalité en 2020 ; tant sur le plan des travaux que sur le plan financier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fond propres de la commune : 20%</b></li> <li>● <b>Emprunt de la commune : 0%</b></li> <li>● <b>Etat (D.E.T.R) : 30 %</b></li> <li>● <b>Département : 50%</b></li> </ul>
Calendrier	<p>Vote du budget : selon date donné par la Préfecture.</p> <p>Appel d'offres : 04/2022</p> <p>Ordre de service : 05/2022</p> <p>Début des travaux : 06/2022</p> <p>Fin des travaux : 09/2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Visite de conformité effectuée avec le service « accessibilité » de la DDT</p>

## Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE

### 5<sup>ème</sup> TRANCHE ACCESSIBILITE TROTTOIRS RD15 AVENUE DES LIGURES

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n° 1	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
<b>Action n°</b>	<b>1-4-2</b>
Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAINT JEAN LIGOURE	Nom de l'opération : 5ème tranche de mise en accessibilité des trottoirs RD57 Rue du Château.
Description de l'action : 5ème tranche de mise en accessibilité des trottoirs RD57 Rue du Château. Démolition complète des trottoirs et de la bande de roulement de la route départementale RD57, reprise de l'assiette, des fondations, des revêtements, des dispositifs de récupération des eaux de pluies. Reconstruction de trottoirs répondant totalement aux normes en matière d'accessibilité.	La commune dispose d'un PAVE pour sa voirie du centre-bourg ainsi que d'un ADHAp pour ses bâtiments publics.  Depuis 2019, chaque année nous nous mettons en conformité avec la Loi en mettant aux normes d'accessibilité les trottoirs et la voirie au handicap. En 2023, la 5ème tranche traitera la RD57 dans son ensemble (du carrefour avec la RD15 jusqu'à la sortie d'agglomération) L'année 2023 devrait voir la fin de ce programme initié en 2019.
Partenaires	Les partenaires financiers actuels sont : L'Etat (D.E.T.R) Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne Depuis le début de ces opérations, elles ont toutes été complètement achevées sur l'année budgétaire (tant sur le plan du versement total des subventions avant la clôture des budgets que des travaux). A cette date, le montant des travaux est presque arrêté. A l'automne 2022, nous déposerons les demandes de subventions habituelles à l'Etat et au CD87.
Coût prévisionnel	En principe, une seule entreprise titulaire du marché. Les coûts correspondent intégralement aux travaux à réaliser. Montant prévisionnel H.T : 140 000 €

	Les dépenses sont toutes des dépenses d'investissement.
Plan de financement	L'opération sera réalisée en totalité en 2023 ; tant sur le plan des travaux que sur le plan financier. Fond propres de la commune : 20% Emprunt de la commune : 0% Etat (D.E.T.R) : 30 % Département : 50%
Calendrier	Vote du budget : selon date donné par la Préfecture. Appel d'offres : 04/2023 Ordre de service : 05/2023 Début des travaux : 06/2023 Fin des travaux : 09/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Visite de conformité effectuée avec le service « accessibilité » de la D.D.T

## Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE

### 6<sup>ème</sup> TRANCHE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA PLACE DU 8 MAI 1945

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
<b>Action n°</b>	<b>1-4-3</b>
<b>Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAINT JEAN LIGOURE</b>	Nom de l'opération : Mise en accessibilité de la Place du 8 mai 1945
Description de l'action : <b>Mise en accessibilité de la Place du 8 mai 1945.</b>	L'objectif recherché est de rendre conforme à l'accessibilité de cette Place qui est le lieu de vie le plus fréquenté avec la Place de l'Ecole.
Partenaires	<p>Les partenaires financiers actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Etat (D.E.T.R)</b></li> <li>• <b>Le Conseil Départemental</b> de la Haute-Vienne</li> </ul> <p>Nous espérons pouvoir réaliser en totalité cette opération sur l'exercice budgétaire.</p> <p>A cette date, le montant de travaux est estimé à la somme de 160 000 € H.T</p> <p>A l'automne 2024, nous déposerons les demandes de subventions habituelles à l'Etat et au CD87.</p>
Coût prévisionnel	<p>En principe, une seule entreprise titulaire du marché. Les coûts correspondent intégralement aux travaux à réaliser.</p> <p><b>Montant prévisionnel H.T : 160 000 €</b></p> <p>Les dépenses sont toutes des dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	<p>L'opération sera réalisée en totalité en 2025 ; tant sur le plan des travaux que sur le plan financier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fond propres de la commune : 20%</b></li> <li>• <b>Emprunt de la commune : 0%</b></li> <li>• <b>Etat (D.E.T.R) : 30 %</b></li> <li>• <b>Département : 50%</b></li> </ul>
Calendrier	Vote du budget : selon date donné par la Préfecture.

	Appel d'offres : 04/2025 Ordre de service : 05/2025 Début des travaux : 06/2025 Fin des travaux : 10/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Visite de conformité effectuée en collaboration avec la commission d'accessibilité de la DDT

## Fiche action commune de SAINT PRIEST LIGOURE

### AMENAGEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-5
Maître d'ouvrage	Commune Saint Priest Ligoure
Description de l'action	La salle polyvalente se situe dans un espace qui est peu aménagé. Le projet serait de financer un aménagement extérieur afin que les jeunes puissent s'y retrouver et faire des activités sportives comme du skateboard ou cyclo-cross
Partenaires	Etat, Département, Centre Social Nexon
Coût prévisionnel	60 000 € HT
Plan de financement	Subventions et fonds propres
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de LAVIGNAC

### AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-6
Maître d'ouvrage	Commune de Lavignac
Description de l'action	Aménagement du bourg Élargissement de la voie principale d'accès côté Nord. Plantation d'arbres formant allée. Sécurisation du carrefour au niveau de la D47. Création d'un accès fonctionnel aux parcelles classées 2AU et création d'une place non imperméable pour activités économiques.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non évalué (APS en cours)
Plan de financement	
Calendrier	APS courant 2021 Marchés 2022 Travaux 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de SAINT MAURICE LES BROUSSES

### EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-7
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Maurice les Brousses 29 avenue de Limoges 87800 SAINT MAURICE LES BROUSSES
Maître d'œuvre	EPURE Architecte Urbaniste 8 rue Victor Hugo 87800 NEXON
Description de l'action	<p>La municipalité en mai 2019 a mis en service la maison médicale pluridisciplinaire pouvant accueillir 3 professionnels de santé. Depuis cette date, elle a atteint les limites de sa capacité.</p> <p>Ce bâtiment ne permet pas, dans son format actuel, un développement de l'offre de soins attendus par la population locale. Le Conseil municipal regrette le manque de disponibilités de locaux afin de répondre favorablement à une ou des demandes de professionnels de santé désireux de s'établir sur notre territoire.</p> <p>En conséquence, la municipalité souhaite agrandir la structure actuelle pour en doubler la capacité, soit 3 cabinets supplémentaires. Cette extension accolée à l'ouvrage existant communiquera avec celui-ci et en utilisera tous les espaces communs.</p>
Partenaires	DETR sollicitée pour 30% du montant HT du projet (décision en septembre 2021)
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles : Maîtrise d'œuvre/BET/structures et fluides : 28 800 € HT Bureau de contrôle/Mission SPS/BET sols : 20 000 € HT

	Travaux : 330 000 € HT Total : 378 800 € HT
Plan de financement	Etat DETR 30% 113640 € HT Autofinancement 65160 € HT Emprunt 200000 € HT Total 378800 € HT
Calendrier	Dépôt du permis de construire : 15 juin 2021 Appel d'offres : 4 <sup>e</sup> trimestre 2021 Lancement des travaux prévus en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche Action commune LES CARS

### AMÉNAGEMENT, SÉCURISATION ENTRÉE BOURG (D214)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-8
Maître d'ouvrage	Commune de Les Cars
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Il s'agit de réaliser des aménagements en vue de sécuriser l'entrée du bourg (D214). Les aménagements portent notamment sur la création de trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un plateau ralentisseur, la mise et la mise en place d'un radar pédagogique, ...
Partenaires	
Coût prévisionnel	170 000 € HT
Plan de financement	Département : CTD Etat : DETR ( à confirmer)
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune LES CARS

### RÉHABILITATION ANCIEN LOGEMENT POSTE EN 2 LOGEMENTS (1 T1 et 1 T3)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-9
Maître d'ouvrage	Commune de Les Cars
Maître d'œuvre	
Description de l'action	Rénovation énergétique (isolation, changement huisserie), réfection du chauffage, réaménagement intérieur Objectif : étiquette énergétique C
Partenaires	
Coût prévisionnel	201 000 €
Plan de financement	DSIL CTD Prêt rénovation Etat
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de FLAVIGNAC

### CITY STADE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-10
Maître d'ouvrage	Commune de Flavignac
Description de l'action	Construction d'un city stade pour apporter de l'attractivité à la Commune. Cette installation pourra être utilisée librement par les jeunes de la Commune, par l'école et l'accueil de loisirs
Partenaires	Partenaires financiers
Coût prévisionnel	57 973.15 euros HT
Plan de financement	Demande de subvention déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR et de l'Agence nationale du sport Demande de subvention déposée auprès du Conseil départemental
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de FLAVIGNAC:

### RÉHABILITATION CENTRE BOURG

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-11
Maître d'ouvrage	Commune de FLAVIGNAC
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<b>VOIR FICHES ACTION 1-11-1 ET 1-11-2 ci-après</b>

**Fiche action commune de FLAVIGNAC**  
**REHABILITATION CENTRE BOURG FLAVIGNAC - (TRANCHE**  
**OPTIONNELLE 1)**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
<b>Action n°</b>	<b>1-11-1</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Flavignac
Description de l'action	Le réaménagement du centre bourg consiste à le rendre plus attractif en tenant compte des lieux où les travaux vont être effectués. La tranche optionnelle 1 concerne la place devant la Mairie, la maison des associations et le cabinet médical en cours d'agrandissement. Le but est de réorganiser le stationnement. Le choix de la municipalité est de traiter la surface en la rendant perméable et en la revégétalisant. Ainsi, la place sera plus agréable tout en tenant compte d'une orientation davantage écologique.
Partenaires	Le projet fait partie d'une tranche de réhabilitation du centre bourg. Nous comptons sur les partenaires habituels des communes : le Département et l'Etat. Nous souhaitons entreprendre les travaux en 2022 ou 2023.
Coût prévisionnel	Les travaux d'un montant de 212 953 euros HT se décomposent en 3 lots distincts : génie civil 149 416 € HT, espaces verts 19 060 € HT et jeux pour enfants 44 477 € HT.
Plan de financement	Des aides seront demandées au Conseil Départemental de la Haute Vienne au travers des CDDI à hauteur de 40 %. Il a été conventionné, entre le département et l'entreprise intervenante une clause sociale d'insertion avec un nombre d'heures à faire réaliser par des personnes en réinsertion professionnelle. Des aides sont également demandées à l'Etat au travers de la DETR. Un emprunt sera réalisé par la commune.
Calendrier	La consultation a eu lieu pour le projet complet

	tranche ferme, tranche optionnelle 1 et 2 et les travaux sont programmés pour 2022 ou 2023 pour une durée approximative de travaux de 4 mois.
Une clause sociale Indicateurs d'évaluation proposés	La clause sociale d'insertion prévoit 105 heures de travail effectuées par des personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

**Fiche action commune de FLAVIGNAC**  
**REHABILITATION CENTRE BOURG FLAVIGNAC – (TRANCHE**  
**OPTIONNELLE 2)**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
<b>Action n°</b>	<b>1-11 2</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Flavignac
Description de l'action	Le réaménagement du centre bourg consiste à le rendre plus attractif en tenant compte des lieux où les travaux vont être effectués. La tranche optionnelle 2 concerne la rue ancienne du bourg de Flavignac avec l'accès à la salle des fêtes et l'église en perspective. Le but étant de faire un espace partagé pour permettre un cheminement piéton dans une rue étroite du bourg. Une re-végétalisation est prévue afin de rendre cet espace plus agréable en tenant compte d'une orientation plus écologique.
Partenaires	Le projet fait partie d'une tranche de réhabilitation du centre bourg. Nous comptons sur les partenaires habituels des communes, le Département et l'Etat. Nous souhaitons entreprendre les travaux en 2023.
Coût prévisionnel	Les travaux d'un montant de 374 000 euros HT se décomposent en 2 lots distincts : génie civil 335 384 € HT et espaces vert 38 616 € HT.
Plan de financement	Des aides seront demandées au Conseil Départemental de la Haute Vienne au travers des CDDI à hauteur de 40%. Il a été conventionné, entre le département et l'entreprise intervenante une clause sociale d'insertion avec un nombre d'heures à faire réaliser par des personnes en réinsertion professionnelle. Une aide sera également déposée auprès de l'Etat au travers de la DETR. Un emprunt réalisé par la commune.
Calendrier	La consultation a eu lieu pour le projet complet tranche ferme, tranche optionnelle 1 et 2 et les travaux sont programmés pour 2023 pour une durée approximative de travaux de 4 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	La clause sociale d'insertion prévoit 175 heures de travail effectuées par des personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

## Fiche action commune de BUSSIÈRE GALANT

### REHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-12
Maître d'ouvrage	Commune de Bussière-Galant
Description de l'action	L'école maternelle de Bussière-Galant a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2019. Une 2 <sup>e</sup> phase de travaux est en cours d'étude afin de poursuivre les rénovations du bâtiment dans un objectif de transition énergétique : travaux d'isolation, de menuiseries et de réfection des façades de l'école maternelle.
Partenaires	Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé en décembre 2020 avec l'architecte DEMARS François.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 300 000€ H.T. sur la base desquels seront calculés les honoraires d'AMO fixés à 9,5%.
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>- Département 87 : 30%</li><li>- DSIL : 30%</li><li>- Autofinancement : 40%</li></ul>
Calendrier	Finalisation du dossier technique et appel d'offre : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 ; Travaux : 2 <sup>e</sup> trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des coûts énergétiques

## Fiche action Commune de Bussière Galant

### Aménagement et reconquête du centre bourg historique

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 :Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	<b>1-13</b>
Maître d'ouvrage	Commune de Bussière-Galant
Description de l'action	<p>L'agglomération de Bussière-Galant est traversée par 2 axes routiers départementaux (RD20 et RD901). Des travaux ont été réalisés en 2019 et la dernière zone à aménager est l'avenue de Limoges (RD20 en provenance des Cars) axe couramment utilisé pour se rendre à Limoges (490 véhicules / jours dont 46 PL).</p> <p>L'objectif de revitalisation et d'aménagement du centre bourg se traduira par :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>La création d'un aménagement de sécurité :</b> nouvelle signalétique afin de limiter le tonnage de cette route en raison du passage des poids lourds hors gabarit et afin de renforcer la limitation de vitesse ;</li> <li>2) <b>La réfection des trottoirs avenue de Limoges :</b> travaux nécessaires en raison de déformations importantes et d'un revêtement de surface dégradé, création de zone de stationnement à côté du cimetière, aménagement des trottoirs en vue de faciliter la circulation des piétons et des PMR.</li> </ol>
Partenaires	L'étude et le dossier technique sont réalisés par ATEC87.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 205 000€ HT : Aménagement de sécurité : 90 000€ HT ; Réfection des trottoirs : 115 000€ HT.
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département 87 : 40% soit 82 000€</li> <li>- DETR / DSIL : 30%</li> <li>- Autofinancement 30%</li> </ul>
Calendrier	Finalisation du dossier technique : fin 2022 Travaux : courant 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Respect des limitations de vitesse dans la traversée du centre bourg

## Fiche action commune de PAGEAS

### AMÉNAGEMENT DES ERP DE LA MAIRIE

Orientation stratégique n°	Axe : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-14
Maître d'ouvrage	Commune de FLAVIGNAC
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<b>VOIR FICHES ACTION 1-14-1 ET 1-14-2 ci-après</b>

## Fiche action commune de PAGEAS

### REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
<b>Action n°</b>	<b>1-14-1</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de PAGEAS
Description de l'action	<p>Le secteur associatif qui représente un poumon pour notre commune, est omniprésent et essentiel dans la vie communale et il propose un choix très large d'animations qu'il apporte à l'ensemble de la population.</p> <p>Un réaménagement complet de la salle des fêtes s'impose par la création d'une cuisine totalement aménagée afin que les associations puissent travailler dans de bonnes conditions avec un matériel adapté et sécurisé.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	200 000 € H.T
Plan de financement	<p>Aucune demande effectuée à ce jour</p> <p>Un prêt sera contracté auprès d'un établissement bancaire.</p>
Calendrier	<p>Date début des travaux : 2022</p> <p>Date de fin des travaux :</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de PAGEAS

### REHABILITATION DE LA MAIRIE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon- Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
<b>Action n°</b>	<b>1-14-2</b>
Maître d'ouvrage	Mairie de PAGEAS
Description de l'action	<p>La commune de PAGEAS est intégrée au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, sa population est de 594 habitants. Les services publics sont encore présents, notamment l'agence postale, une bibliothèque avec un atelier de lecture, une école une mairie qui emploie deux secrétaires représentant un temps complet et un quart.</p> <p>Il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation de la mairie.</p> <p>Repense l'accueil du public avec des bureaux adaptés afin que le personnel soit en sécurité et création de toilettes pour personnes handicapées.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	150 000 € H.T
Plan de financement	<p>Aucune demande effectuée.</p> <p>Un prêt sera contracté auprès d'un établissement bancaire.</p>
Calendrier	<p>Date début des travaux : 2025</p> <p>Date de fin des travaux :</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de PAGEAS

### AMENAGEMENT DU BOURG: SERVICE DE PROXIMITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CREATION SERVICE A LA POPULATION ET SECURISATION

### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-15
Maître d'ouvrage	Mairie de PAGEAS
Description de l'action	<p>En juin 2020, nous avons créé un marché de producteurs locaux le dimanche matin toutes les deux semaines sur la Place de l'Eglise.</p> <p>Un engouement total pour 10 producteurs présents régulièrement.</p> <p>Un service à la population très apprécié de tous.</p> <p>Les enjeux du projet d'aménagement de l'espace public est un levier puissant pour renouveler l'attractivité d'une place, la sécurisation et la convivialité.</p> <p>Assurer aux habitants leur confort d'usage.</p> <p>La création d'un parking.</p> <p>Installation d'une zone 30km/h au début de la salle des fêtes à l'école.</p> <p>Création d'une PMR et d'un arrêt minute.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	398 252,18€ H.T
Plan de financement	Aucune demande effectuée. Un prêt sera contracté auprès d'un établissement bancaire.
Calendrier	Date début des travaux : 2022-2023 Date de fin des travaux :
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action Commune de CHÂLUS

### REQUALIFICATION CENTRE BOURG – PHASE 2

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-16
Maître d'ouvrage	Commune de Châlus
Description de l'action	<p>Il s'agit de poursuivre le programme de requalification du centre bourg (phase 2) avec la rénovation et l'aménagement de la voirie et des réseaux de la rue du marché, de la rue de l'église et de la rue Nationale. (Direction RN21)</p> <p>Il convient de préciser que la Commune dispose par ailleurs du Label Petites Villes de Demain</p>
Partenaires	ATEC – Département
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	DETR : à solliciter CDDI : à solliciter
Calendrier	2024-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action Communauté de Communes pays de Nexon –  
monts de Châlus**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRESORERIE DE CHÂLUS EN  
ESPACE FRANCE SERVICE**

**CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-17
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus
Maître d'oeuvre	Thierry Furelau
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Chalus souhaite réhabiliter la Trésorerie située en centre bourg de Chalus, suite à la fermeture de cette dernière. Le Bâtiment qui appartient à la Commune de Châlus et sera mis à disposition via une convention.</p> <p>Les espaces de travail ainsi créés permettront à l'avenir d'accueillir la permanence du conseiller aux décideurs locaux (DGFIP), les services de l'Espace France Service (actuellement dans les locaux de la Communauté de Communes) mais également d'offrir un lieu de travail ponctuel à des tierce personne (tiers lieu / coworking). Ces locaux ainsi réaménagés permettront de développer l'offre de services de l'Espace France Service (nouvelles permanences, ...) et d'accueillir le public dans des locaux plus spacieux.</p> <p>Les aménagements consisteront en des travaux de maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, peinture et revêtement de sols ainsi que de la signalétique.</p>
Partenaires	Etat, Département, DDT, ...

Coût prévisionnel	Total prévisionnel de 182 300 € HT Travaux : 148 500 € HT Honoraires : MO et BE : 18 600 € HT Etudes, diagnostic et frais annexes : 6500 € HT Matériel et mobilier (dont informatique téléphonie) : 8 900 €
Plan de financement	DSIL : 20% DETR : 30% CDDI : 30%
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres d'utilisateurs des espaces

## Fiche action commune de JANAILHAC

### TERRAIN MULTISPORTS

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-18
Maître d'ouvrage	Commune de Janailhac
Description de l'action	Réalisation d'un terrain multi sports à proximité du centre de loisirs
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours/A préciser
Plan de financement	A préciser après chiffrage
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs

## Fiche action commune de RILHAC LASTOURS

### AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°1	Axe 1 : renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-19
Maître d'ouvrage	Commune de Rilhac-Lastours
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Travaux de mise en accessibilité des trottoirs et de la voirie, réfection de la traverse du bourg de Lastours, route des Chevaliers D59. Création de trottoirs, de place de stationnement, cheminements piétons, vélos. Renforcement de l'attractivité touristique de la commune et amélioration du cadre de vie des habitants et des touristes.
Partenaires	Le Département pour une partie des travaux (voirie sur la RD 59), la Région, l'Etat (subventions)
Coût prévisionnel	230 000 € HT
Plan de financement	Le projet n'est pas encore commencé, il est prévu pour 2022 pour la 1 <sup>ère</sup> tranche, et la 2 <sup>ème</sup> en 2023. Plan de financement à préciser.
Calendrier	Etude préalable de l'examen du réseau d'assainissement de la partie concernée faite le 17/06/21. Changement des canalisations d'eau faite à moitié. La 2 <sup>ème</sup> moitié sera faite début 2022. Début des travaux ensuite, fin des travaux fin2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche projet Communauté de Communes pays de Nexon –  
monts de Châlus**

**RESTRUCTURATION DES ACCUEILS LOISIR BTS (FLAVIGNAC) et  
BTS (BUSSIERE GALANT)**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-20
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus
Description de l'action	Ce projet s'inscrit dans une perspective qui reste à préciser à ce stade
Partenaires	
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2025/2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs Gain énergétique dans le cadre de travaux correspondants

**Fiche action Communauté de Communes pays de Nexon –  
monts de Châlus**

**AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE A SAINT PRIEST  
LIGOURE**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-21
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	Il s'agirait le cas échéant d'effectuer des aménagements (travaux, ...) sur la bibliothèque existante située à Saint Priest Ligoure afin d'intégrer cette dernière au réseau des médiathèques/API existant. A ce stade la typologie des aménagements nécessaires reste à étudier.
Partenaires	DRAC, Département, ATEC, ...
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs Nombre d'ouvrages empruntés Nombre d'activités et de manifestations organisées

## Fiche action commune de LAVIGNAC

### RÉNOVATION DE LA MAIRIE (TOITURE)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-22
Maître d'ouvrage	Commune de Lavignac
Description de l'action	Il s'agit de rénover la toiture de la mairie par une modification de la toiture, remplacement des tuiles très anciennes, installation d'un écran sous toiture, modification de la charpente, travaux de zinguerie
Partenaires	
Coût prévisionnel	16 877,70 €HT
Plan de financement	Département = 40% DETR = 30% Commune = 30%
Calendrier	APS courant 2021 Marchés 2022 Travaux 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de PAGEAS

### PRESERVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 1 : Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés
Action n°	1-23
Maître d'ouvrage	Mairie de PAGEAS
Description de l'action	L'opération porte sur la préservation du patrimoine bâti foncier. Ces lieux servent de service à la population en termes d'enseignement, présence de l'école primaire, d'une mairie, d'une agence postale et de logement locatifs. Il s'agit du remplacement des avant-toits, des gouttières de ces bâtiments.
Partenaires	<b>Etat</b> : accusé de réception de la demande de subvention (30%) <b>Conseil Départemental</b> : accusé de réception de la demande de subvention (30%)
Coût prévisionnel	Dépenses investissement : 31 636,20 €
Plan de financement	Etat – DETR – 30% ; accusé de réception de la demande de subvention – 9 491 €  Conseil départemental – CTD – 30% : accusé de réception de la demande de subvention – 9 491 €  Autofinancement – 40% – 12 654 €  Coût des travaux : 31 636,20 € H.T
Calendrier	Date début des travaux : juillet 2021 Date de fin des travaux :
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action commune de NEXON**

**MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-1
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<b><i>VOIR FICHES ACTION 2-1-1 ET 2-1-2 ci après</i></b>

## Fiche action commune de NEXON

### TRANCHE 1: MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL: AMENAGEMENT INTERIEUR DES PETITS CHALETS (HUTTES)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-1-1
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>La commune de Nexon est propriétaire d'un camping, géré en régie. Il comprend 6 grands chalets et 9 petits chalets, appelés huttes. Ces constructions datent des années 80 et apparaissent aujourd'hui démodées.</p> <p>La commune souhaite procéder à la rénovation intérieure des 9 petits chalets afin de les rendre plus attractifs.</p> <p>Travaux à réaliser : isolation, réfection des sols, menuiserie, aménagement du coin cuisine, peinture.</p> <p>Le camping de l'étang de La Lande est un camping en milieu rural qui veut conserver sa vocation sociale avec des tarifs abordables.</p>
Partenaires	Signature d'un devis d'honoraires avec l'atelier KALIO, architecte d'intérieur pour un montant de 4 890 € HT.
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 100 000 € HT.
Plan de financement	Europe : 35 %            A solliciter Etat (DETR) : 25 %    A solliciter Département : 20 %    A solliciter Commune : 20 %        (autofinancement)
Calendrier	Elaboration d'un dossier de consultation des entreprises en 2021.

	Inscription des crédits au budget principal 2022. Réalisation des travaux : second semestre 2022 après la saison (novembre 2022-mars 2023).
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de réservation Faciliter l'accueil de l'itinérance

## Fiche action commune de NEXON

### TRANCHE 2: MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL: PARCOURS DE SANTE ET JEUX D'EAU

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-1-2
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE NEXON
Description de l'action	<p>La commune de Nexon est propriétaire d'un camping, géré en régie. Il comprend 6 grands chalets, 9 petits chalets appelés huttes, et une cinquantaine d'emplacements pour les caravanes et les camping-cars.</p> <p>Le plan d'eau du site de la Lande connaît des difficultés depuis plusieurs années déjà car étant peu profond, les cyanobactéries s'y développent. La baignade est régulièrement interdite.</p> <p>Il est donc étudié la possibilité d'aménager les abords extérieurs, afin de les rendre plus ludiques (installation de jeux d'eau) et permettre également des activités physiques (parcours de santé), adaptées « sport pour tous ».</p>
Partenaires	Etude de faisabilité sollicitée auprès de l'ATEC
Coût prévisionnel	<p>Dans l'attente du chiffrage de l'ATEC, les enveloppes financières sont définies comme telles :</p> <p>Parcours de santé : 50 000 € HT Jeux d'eau : 50 000 € HT Soit un total de 100 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Europe : 60%                    A solliciter Etat ou le Région : 10%    A solliciter</p>

	Département : 10 %      A solliciter Commune : 20 %      (emprunt)
Calendrier	Inscription des crédits au budget principal 2022. Consultation des entreprises et réalisation des travaux fin 2022 et début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation du site Accessibilité PMR pour l'ensemble des installations Action sociale vers les populations à faibles ressources Ouverture possible vers un référencement Sport Santé

## Fiche action commune de NEXON

### AMÉNAGEMENT DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES AU POLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE NEXON

CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-2
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>La commune a achevé en 2021 la construction d'un nouveau chapiteau permanent pour l'association le Sirque - Pôle National des Arts du Cirque.</p> <p>Actuellement la partie sanitaire, à destination des artistes en résidence au pôle national, est située dans un bâtiment modulaire datant de 2001. Cet équipement désormais vétuste ne permet plus d'accueillir les artistes des compagnies et les participants aux ateliers amateurs dans des conditions d'hygiène et de confort minimum.</p> <p>Des écuries communales jouxtant le site d'implantation du chapiteau permanent ont fait l'objet en 2014 d'une réhabilitation complète (charpente et couverture, isolation, chauffage, électricité, plâtrerie, menuiseries).</p> <p>La moitié de cet espace a, par la suite, était aménagé en cuisine et salle de convivialité pour les artistes présents en résidence au Pôle National ou séjournant pour plusieurs jours de représentation.</p> <p>Les travaux de charpente et couverture, d'isolation, de chauffage, d'électricité, de plâtrerie et de menuiserie ont été réalisés lors de la 1ère phase de travaux en 2014.</p> <p>Les travaux consisteront en l'aménagement de ce local avec douches, lavabos et toilettes à destination des artistes en résidence et des participants aux ateliers de</p>

	pratique amateur hebdomadaire.
Partenaires	Le pôle National des Arts du Cirque de Nexon, gestionnaire du site du nouveau vaisseau-chapiteau, est associé dans ce projet.
Coût prévisionnel	Maîtrise d'œuvre : 3 000 € Travaux : 35 000 € Frais annexes et imprévus : 2 000 €  TOTAL HT : 40 000 €
Plan de financement	DRAC sur fonds DSIL 40 % sollicité RNA 20 % sollicité CD 87 10 % sollicité Solde Commune de NEXON (autofinancement)
Calendrier	Le contrat de maîtrise d'œuvre ayant déjà été signé et les devis obtenus, les travaux pourraient se dérouler dès la notification des subventions et se termineraient, dans l'idéal, avant le festival annuel organisé par le pôle Cirque à l'été 2022.  Durée des travaux estimée à 3 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration des conditions de travail des compagnies et des conditions d'accueil des usagers lors des représentations.

## Fiche action commune de DOURNAZAC

### EXTENSION DE L'ATELIER DE LA CHÂTAIGNE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-3
Maître d'ouvrage	Commune de Dournazac
Description de l'action	<p>L'atelier de la Châtaigne situé sur le Parc est un acteur important de la filière Châtaigne en Périgord Limousin.</p> <p>Créé en 1983, il loue à la Commune de Dournazac un atelier de 230 m<sup>2</sup> pour blanchir et transformer des châtaignes depuis 2004. Il y transforme actuellement 15 tonnes de fruits par an.</p> <p>L'atelier de la Châtaigne a prévu de développer de nouveaux produits pour 2022 afin de répondre à la demande des consommateurs et de développer son chiffre d'affaires (purée de châtaigne, sirop, ...).</p> <p>L'Atelier rejoindra en 2021 le réseau des entreprises bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc naturel régional.</p> <p>Etant donné le volume de fruits de plus en plus important à transformer, l'Atelier de la Châtaigne a besoin d'agrandir ses locaux et de se moderniser pour disposer d'un outil industriel performant qui réponde aux besoins de développement et de structuration de la filière et aux enjeux du développement durable. L'unité de transformation devra être performante tout en réduisant son impact sur l'environnement.</p> <p><b>La commune, propriétaire du bâtiment, souhaite contribuer au développement de cette entreprise locale et lui permettre de doubler sa production. Pour cela le bâtiment actuel d'une surface de 250 m<sup>2</sup> avec une chambre froide extérieure de 40 m<sup>2</sup> se verrait agrandi de 432 m<sup>2</sup> supplémentaires. La modernisation du bâtiment sera également l'occasion d'étudier la faisabilité d'une production d'énergie renouvelable sur le site (panneaux photovoltaïques ou thermiques) en privilégiant le portage citoyen. Le projet d'agrandissement permettra également d'étudier une meilleure intégration paysagère du</b></p>

	bâtiment et une réflexion sur les aménagements extérieurs.
Partenaires	DRAAF Nouvelle Aquitaine, Parc Naturel Périgord Limousin, ...
Coût prévisionnel	342 500 € HT
Plan de financement	DRAAF Plan de relance (40% sollicités) Autres financements à préciser : CDDI (Département) ; DETR ou DSIL.
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	-Volume produit -Nouveaux produits développés

## Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE

### HALLE COMMERCANTE PLACE DU 8 MAI 1945

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n° 1	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-4
Maître d'ouvrage :	Commune de Saint Jean Ligoure
Description de l'action :	<p>Installation d'une halle commerçante sur la Place du 8 mai 1945. Construction d'une dalle béton avec une charpente en bois traditionnelle recouverte avec des tuiles de pays provenant de Puycheny (87800).</p> <p>L'objectif recherché est d'en faire le lieu de rassemblement de nos producteurs lors des marchés, d'organiser des concerts évènementiels, de mettre à la disposition des associations et des visiteurs en lieu couvert servant occasionnellement de podium.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires financiers actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'Etat (D.E.T.R)</li><li>• Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne</li></ul> <p>Nous espérons pouvoir réaliser en totalité cette opération sur l'exercice budgétaire. A cette date, le montant de travaux est estimé à la somme de 130 000 € H.T A l'automne 2023, nous déposerons les demandes de subventions habituelles à l'Etat et au CD87.</p>
Coût prévisionnel	<p>En principe, une seule entreprise titulaire du marché. Les coûts correspondent intégralement aux travaux à réaliser. Montant prévisionnel H.T : 130 000 €</p>

	Les dépenses sont toutes des dépenses d'investissement.
Plan de financement	L'opération sera réalisée en totalité en 2024 ; tant sur le plan des travaux que sur le plan financier. <ul style="list-style-type: none"> <li>● Fond propres de la commune : 20%</li> <li>● Emprunt de la commune : 0%</li> <li>● Etat (D.E.T.R) : 30 %</li> <li>● Département : 50%</li> </ul>
Calendrier	Vote du budget : selon date donné par la Préfecture. Appel d'offres : 04/2024 Ordre de service : 05/2024 Début des travaux : 06/2024 Fin des travaux : 10/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Visite de conformité effectuée en collaboration avec la commission de sécurité.

## Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE

### RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT JEAN BAPTISTE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-5
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Jean Ligoure
Description de l'action :	<p>Lancement des programmes visant à restaurer à terme les parties intérieurs et extérieures du bâtiment.</p> <p>L'objectif recherché est de sécuriser les utilisateurs du lieu de culte (voute endommagée), d'améliorer le système de chauffage, de mettre en valeur les peintures,...</p>
Partenaires	<p>Les partenaires financiers actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Etat (D.E.T.R)</b></li> <li>• <b>La DRAC</b></li> <li>• <b>Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne</b></li> </ul> <p>Nous espérons pouvoir débiter cette opération sur l'exercice budgétaire. A cette date, le montant de travaux nous est inconnu.</p>
Coût prévisionnel	<p>En principe, plusieurs entreprises seront titulaires du marché. Montant prévisionnel H.T : non connu à ce stade</p> <p>Les dépenses sont toutes des dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	<p>L'opération sera débutée en 2025 ; tant sur le plan des travaux que sur le plan financier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fonds propres de la commune : à préciser</b></li> <li>• <b>Emprunt de la commune : à</b></li> </ul>

	<p><b>préciser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etat (D.E.T.R) : à préciser</b></li> <li>• <b>Département : à préciser</b></li> <li>• <b>La DRAC : à préciser</b></li> <li>• <b>La fondation du patrimoine : à préciser</b></li> </ul>
Calendrier	<p>Vote du budget : selon date donné par la Préfecture.  Appel d'offres : 2025  Ordre de service : 2025  Début des travaux : 2025  Fin des travaux : 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Visite de conformité effectuée en collaboration avec les services de la DRAC et des Bâtiments de France.</p>

## Fiche projet commune de SAINT PRIEST LIGOURE

### AMENAGEMENT DU «COMPTOIR»

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-6
Maître d'ouvrage	Commune Saint Priest Ligoure
Description de l'action	Après plus de 10 ans d'activité le comptoir est devenu un lieu incontournable de la commune en apportant divers services (épicerie, bar, vente de produits locaux et artisanaux, accès informatique, et de nombreuses animations) La fréquentation est de plus en plus importante et s'est renforcée avec la pandémie. Le lieu devient exigu. Le projet est de rendre ce local plus fonctionnel et de l'agrandir par une terrasse couverte.
Partenaires	Région, CRESS, Département
Coût prévisionnel	120 000 € HT Mission architecte en cours
Plan de financement	Subventions (à préciser), fonds propres
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action commune LES CARS  
REOUVERTURE D'UN RESTAURANT ET L'INSTALLATION DE  
NOUVELLES ACTIVITES COMMERCIALES**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-7
Maître d'ouvrage	Commune LES CARS
Description de l'action	Acquisition et rénovation du dernier restaurant de la commune (fermé depuis 5 ans) et relocalisation / installation de nouvelles activités artisanales et commerciales
Partenaires	
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune LES CARS

### VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-8
Maître d'ouvrage	Commune LES CARS
Description de l'action	<p>La Commune de Les Cars est propriétaire depuis 1982 des ruines du château. Celles-ci ont fait l'objet de nombreuses fouilles, en partenariat avec l'association « Archéa », et bénéficié d'importants travaux de préservation.</p> <p>Le château (inscrit aux monuments historiques) possédait, en outre, de vastes dépendances largement édifiées au XVIème siècle. Il en subsiste de superbes écuries dont le rez-de-chaussée, voûté et aménagé en box, était entièrement peint de scènes équestres qui en font un site unique en Limousin et en France. Seule une partie de la voûte existe encore et les peintures ont été recouvertes d'un enduit.</p> <p>Ces écuries sont devenues propriété de la commune en 2004 et ont obtenu leur classement au titre des monuments historiques en 2012.</p> <p>On retrouve aussi dans l'ensemble du bourg l'empreinte forte de toute la période Renaissance.</p> <p>Fort de ce potentiel historique et touristique, la commune s'est engagée en 2007 dans l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du centre-bourg visant à une meilleure mise en valeur de son patrimoine. Les opérations d'aménagement proprement dites du centre-bourg ont été réalisées.</p> <p>La commune a également conduit des travaux dans un objectif de mise en scène patrimoniale et historique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la réalisation d'une liaison piétonne et paysagère reliant le château, les écuries et le bas du bourg en traversant les anciens jardins du château. Cette tranche comprenait :</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La création de deux placettes avec la rénovation de la façade d'un pavillon d'entrée du château et la</li></ul>

	<p>création d'un auvent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La mise en place de mobiliers urbains en châtaigner ;</li> <li>➤ Des aménagements de sécurité (rambarde de sécurité, bornes, ...)</li> </ul> <p>- une étude de diagnostic préalable aux travaux concernant les ruines du château et les écuries.</p> <p>Le présent projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancer l'étude programmatique (AMO assurée par la DRAC) du projet de préservation et de restauration des anciennes écuries</li> <li>- mener les travaux qui en découlent</li> </ul>
Partenaires	DRAC Archéa
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	DRAC DSIL relance Région
Calendrier	Etude 2022 Réalisation : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation touristique  Enrichissement de l'offre touristique et de loisirs adaptés

## Fiche action commune LES CARS

### RESTAURATION DU CANAL DU CHÂTEAU

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-9
Maître d'ouvrage	Commune LES CARS
Description de l'action	<p>Le bassin des Cars est une pièce d'eau (inscription par arrêté du 21 décembre 1982), intégrée dans l'ensemble des vestiges de l'ancien château des Cars. Située en contre-bas du château, délimitant un ancien jardin Renaissance (visible sur le cadastre napoléonien de 1814) la pièce d'eau est alimentée par un affluent primaire du ruisseau l'Arthonnet et était probablement reliée aux deux bassins du jardin. Trois buses situées rive droite, peuvent être des vestiges de ces circuits.</p> <p>La relation avec l'Arthonnet se fait rive gauche, par une décharge souterraine et par déversoir, en tête aval Nord.</p> <p>Selon l'étude préalable, la décharge est très colmatée et le déversoir est, en plus d'être colmaté, en très mauvais état et présente des fuites.</p> <p>Depuis des travaux réalisés en 1965, la végétation de ripisylve : aulnes, noisetiers, frênes, voire des arbres plus grands comme les chênes, ont poussé et se sont fixés dans le joint de maçonnerie, notamment sur la rive droite.</p> <p>Le muret visible ne présente pas de déformations. Mais la partie visible est très réduite à cause de la végétation couvrante.</p> <p>Le muret semble avoir été plus sollicité de</p>

	<p>ce côté, il faut tenir compte du fait qu'il se situe entre le lit de l'Arthonnet et le lit du Canal et qu'il a une fonction de mur de soutènement par rapport au remblai de la route qui le longe. Il présente des dislocations de maçonnerie, des dégradations du chapeau en ciment et un déversement sur une longueur d'environ 14 m sur (174 m longueur de rive). Le muret est colonisé en grande partie, coté immergé.</p> <p>La vision de l'état général de la maçonnerie et du fond du bassin ne sera complète que lorsque celui-ci sera vidé. L'étude préalable fait également état d'un envasement de 60 cm de hauteur (pour une hauteur de mur de 2,5 à 3 m).</p> <p>Le présent dossier concerne la restauration du canal.</p> <p>Les travaux se regrouperont ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installation de chantier,</li> <li>- échafaudages ponctuels et toutes sujétions pour le travail sur les murs,</li> <li>- déposes en conservation des moellons des parties de mur contenant des racines, dessouchage et évacuation, y compris délierrage</li> <li>- déposes en conservation des moellons des parties de maçonnerie désorganisée (métré à réaliser après la vidange du bassin),</li> <li>- dépose en démolition des parties d'enduit dégradé,</li> <li>- révision des ouvrages contenus dans les murets, y compris conservation de la décharge avec L'Arthonnet,</li> <li>- consolidation des maçonneries au droit des fissures, par coulis au mortier à la chaux naturelle Hydraulique et par mortier batard,</li> <li>- réfection des maçonneries, hourdis à la chaux naturelle hydraulique : murets rives droite et gauche,</li> <li>- révision des maçonneries du muret de la tête aval Nord,</li> <li>- révision en recherche de chapeaux (variante basse - tous murets) : réfection des parties dégradées, en ciment identique à l'existant,</li> <li>- option (variante haute- tous murets) : dépose des chapeaux ciment et réfection de chapeaux en pierres arrondies,</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repose ou remplacement d'ouvrages métalliques,</li> <li>- réfection d'un enduit plein à la chaux naturelle hydraulique</li> <li>- débroussaillage des pieds de murs ;</li> <li>- coupe des parties aériennes de la végétation et évacuation des déchets végétaux,</li> <li>- évacuation des sédiments du fond de bassin, en tant qu'engrais, sur une parcelle de proximité – en accord avec la Mairie des Cars ou avec des particuliers.</li> </ul>
Partenaires	DRAC Archéa
Coût prévisionnel	Lot n°1 - Maçonnerie Lot n°2 - Espaces verts Lot n°1 maçonnerie..... 253 500 € HT Lot n°2 espaces verts..... 14 300 € HT TOTAL TRAVAUX (sans option) = 267 800 € HT
Plan de financement	DSIL Relance DETR Région Département
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune LES CARS

### REQUALIFICATION HAMEAU DE GÎTES LES RIBIERES

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-10
Maître d'ouvrage	Commune LES CARS
Description de l'action	<p>La municipalité des Cars souhaite réaliser des travaux d'amélioration de confort de ses gîtes sur le site du « Hameau de gîtes des Ribières », situé en centre bourg de la commune.</p> <p>Organisé autour d'un espace naturel de 35 Ha, le site comprend un bâtiment d'accueil, 9 chalets bois et 7 maisonnettes (dont une maisonnette accessible aux personnes à mobilité réduite), classés 2 épis Gîtes de France, Valeurs Parc Naturel Régional et Ecolabel européen.</p> <p>Ces équipements sont accessibles toute l'année, en famille ou en groupe, associations et professionnels.</p> <p>Le site est aussi en cours d'agrément pour obtenir la Qualification « Hébergement pêche » et le label « Tourisme et Handicap ».</p> <p>Sont disponibles sur le site de nombreux équipements : Jeux pour enfants, Terrain multisports, Court de tennis, Étang de pêche, Ping-pong, Piscine (en haute et très haute saison), un Parcours de santé et départs de randonnée sur place.</p> <p>Il s'agit de réhabiliter les bâtiments existants afin d'améliorer l'usage et le confort des lieux, de réaliser une diminution des charges énergétiques ainsi qu'une mise aux normes en vigueur correspondant à ce type d'établissement.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>TRAVAUX ENVISAGES</u></b></p> <p><b>Pour les chalets</b> il s'agit d'une réhabilitation légère du bâti, nécessitant néanmoins l'intervention de plusieurs corps d'état : gros œuvre, plâtrerie, revêtements de sols, plomberie, sanitaire et</p>

	<p>électricité/éclairage, chauffage, ventilation et équipement de cuisine, menuiseries extérieures. Dépose et fourniture des sols - Fourniture et pose d'éclairages adaptés (LED, ...), sèche serviette dans la salle d'eau, tableau électrique à vérifier - Pose d'une ventilation adaptée pour l'ensemble (salle/cuisine, WC, salle d'eau) - Dépose et fourniture des menuiseries extérieures (y compris pour les 7 maisonnettes) - Pose de sous-compteurs d'EP (y compris pour les 7 maisonnettes) - Accessibilité de la terrasse pour gîte PMR.</p> <p>Les travaux sur <b>les maisonnettes</b> ne concernent que le remplacement des menuiseries extérieures. Les travaux envisagés ne concernent pas les façades, les volets bois ainsi que la toiture/couverture qui sont considérées en bon état (hormis un démoussage).</p> <p><b>Pour la construction du petit bâtiment annexe</b> abritant une buanderie et un local de produits d'entretien fermés, un coin abrité pour BBQ et un autre pour frigo dédié à la pêche + bacs à laver, il est imaginé une structure bois sur dalle béton brut. Construction d'un bâtiment bois de 16 m<sup>2</sup> (4x4) et de part et d'autre d'une dalle de 8m<sup>2</sup> (4x2) x2 - Equipement et raccordements aux réseaux (électricité int., luminaires int./ext., eau, bacs int/ext)</p> <p><b>Pour le bâtiment d'accueil</b> : aménagement de la cuisine (armoires fermées avec rayonnage au lieu des placards existants, revoir la disposition de certains éléments/équipements, LV, ...), ainsi que du tableau électrique.</p> <p><b>Pour le site</b> : fourniture et pose de signalétique - Fourniture et pose d'une antenne TV générale - Raccordement à la fibre depuis la chambre située sur la voirie à l'entrée du site, vers le bâtiment d'accueil (env. 80ml) Mise aux normes du poste de transfo élec.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p><b><u>ESTIMATION ATEC</u></b></p> <p><b>POUR LES 9 CHALETS : 90 000 €</b> REVETEMENTS DE SOLS PLOMBERIE / SANITAIRES MENUISERIES EXTERIEURES (fenêtres/portes fenêtres) ELECTRICITE / LUMINAIRES (Led) CHAUFFAGE / SECHE SERVIETTE / VMC EQUIPEMENTS DE CUISINE (évier,</p>

	<p>hotte, lave-vaisselle, plaques électriques, meubles haut/bas)</p> <p><b>POUR LES 7 MAISONNETTES : 27 000 €</b> CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES</p> <p><b>POUR LE BATIMENT D 'ACCUEIL : 10 000 €</b> RACCORDEMENT A LA FIBRE (Bât. &gt; Entrée du site) uniquement tranchée + fourreaux sont chiffrés REAMENAGEMENT DE LA CUISINE EQUIPEMENT DE CUISINE (lave-vaisselle, armoires froides) REMISE A NIVEAU ELECTRIQUE du tableau</p> <p><b>POUR LE SITE: 38 500 €</b> ANTENNE TV Générale + récepteur/gîte (ou 14 antennes individuelles) SOUS COMPTEURS EP pour chaque gîte (14) SIGNALETIQUE sur l'ensemble du site MISE AUX NORMES TRANSFO ELEC</p> <p><b>CONSTRUCTION DU BAT ANNEXE : 23 000 €</b> ESPACE FERME BUANDERIE (3 L.L. + bac à laver + 4 prises élec.) ESPACE FERME RESERVE produits entretien (armoire ou rayonnage) ESPACE ABRITE pour BBQ / Frigo Pêche / bacs à laver TOTAL</p> <p><b>TRAVAUX H.T. : 188 500 €</b></p>
Plan de financement	DSIL relance Département Région
Calendrier	Choix MO 1er trim 2022 Démarrage des travaux 3ème trim 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action commune de BUSSIÈRE GALANT**  
**REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER**  
**DANS LE CENTRE BOURG**  
**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-11
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Bussière-Galant</b>
Description de l'action	La Commune de Bussière-Galant est propriétaire d'un ensemble de bâtiments dans le centre-bourg. Divers travaux sont envisagés afin de renforcer l'activité du restaurant communal et l'occupation de locaux jusqu'ici vacants dans une optique de revitalisation du centre-bourg et de revalorisation globale de cet ensemble immobilier.
Partenaires	A l'heure actuelle, une simulation d'aménagement proposée par l'ATEC 87 a permis d'établir une estimation sommaire du coût des travaux et du coût global d'opération, calculée d'après des montants de travaux d'opérations similaires réalisés sur le département. Cette étude de faisabilité a pour objet de présenter une proposition d'aménagement cohérent prenant en compte les contraintes techniques, fonctionnelles et financières de la commune. Un dossier technique est disponible.
Coût prévisionnel	Le coût global prévisionnel s'élève à <b>640 086 € HT</b> .
Plan de financement	La commune envisage de solliciter les aides suivantes : - DETR/DSIL : 30% - Département : 20%
Calendrier	Dossier technique et appel d'offre : courant 2022 Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Évolution du chiffre d'affaires du restaurant Le Limousin - Nombre d'activités nouvelles développées au sein de l'ensemble immobilier rénové

**Fiche action commune de BUSSIERE GALANT  
ETUDE TOURISTIQUE ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA  
DYNAMISATION DE LA BASE DE LOISIRS «ESPACE HERMELINE»**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-12
Maître d'ouvrage	Commune de BUSSIERE GALANT
Description de l'action	<p>Il s'agit de réaliser une étude touristique et accompagnement pour la dynamisation de la base de loisirs « Espace Hermeline » à Bussière-Galant (87)</p> <p><u>La prestation devra ainsi aboutir à la définition d'un programme d'actions, d'aménagement et de développement, quantifiés et chiffrés, dont les impacts budgétaires, économiques et sociaux seront mesurés et planifiés sur 3 à 5 ans.</u></p> <p>La prestation sera scindée en plusieurs parties techniques sous la forme de missions et exécutable distinctement.</p> <p><b>2.1.1. <u>Mission préalable d'observation de 3 mois : Bilan évaluatif et axes d'amélioration</u></b></p> <p>Par un état des lieux approfondi, il est attendu de cette mission préalable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître clairement l'organisation sur l'Espace Hermeline avec les contraintes du quotidien,</li> <li>- Mieux comprendre les préoccupations de la commune dans cet environnement,</li> <li>- Evaluer les efforts d'accessibilisation du site et des activités et ce qu'il convient de poursuivre,</li> <li>- Identifier, analyser les fonctionnements,</li> <li>- Définir les axes d'amélioration sur lesquels construire l'avenir.</li> </ul> <p><b>2.1.2. <u>Mission 1. Etude d'opportunité.</u></b></p> <p>La mission consiste à <b>étudier l'opportunité de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer, étendre ou (re)positionner des équipements</li> </ul>

	<p>d'accueil et de services existants : stationnement, circulations, cheminements, bâtiment d'accueil, snack (quel devenir ?), aire de camping-cars, accès piétonnier au petit train et vélorail ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ou pas le terrain de tennis ?</li> </ul> <p>En fonction du potentiel des activités suivantes et des tendances de consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer ou rénover les activités existantes suivantes : aires de jeux de 18 mois à 10 ans ; étendre le parcours du petit train ; renouveler les stations du mini-golf ;</li> <li>- Aménager un terrain multisport pour les ados et étudier sa meilleure localisation ;</li> <li>- Créer et installer de <u>nouvelles activités terrestres</u> telles que mur d'escalade mobile, pas de tir à l'arc et son matériel, équipement archery-tag, un explore-game, un trampoline-plage ;</li> <li>- et <u>des activités aquatiques</u> : jeux aquatiques, paddle en tenant compte des enjeux de qualité d'eau de baignade,</li> </ul> <p>Il sera demandé au prestataire de <b>formuler d'autres propositions</b> d'activités terrestres ou aquatiques plébiscitées par les publics en s'appuyant sur des expériences de bases de loisirs aux configurations et potentiels similaires et respectueuses de leur environnement.</p> <p>Il sera également demandé <b>d'étudier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment Hermeline peut intégrer les plans d'actions des politiques cyclables et cyclo touristiques récemment définis qui restent à mettre en œuvre sur les territoires intercommunal et intracommunautaire (se rapprocher de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et de la Fédération Châtaigneraie Limousine).</li> <li>- Quelle place Hermeline peut prendre dans les réflexions en cours d'itinérance cyclable, VTT et pédestre. (se rapprocher de la Fédération Châtaigneraie Limousine et du parc naturel régional Périgord-Limousin).</li> </ul> <p>A l'issue de cette mission, le prestataire proposera un ou plusieurs scénarii d'évolution. Le maître d'ouvrage choisira l'un des scénarii ou un mixte. <b>Dans chaque scénario, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (dont la mobilité réduite) sera prise en compte.</b></p> <p><b>2.1.3. <u>Mission 2. Etude de faisabilité.</u></b></p> <p>La mission consistera à <b>étudier la faisabilité technique et économique</b> des investissements retenus du scénario <b>selon une approche de développement durable : l'accessibilité pour tous (universelle), les défis énergétiques et climatiques, la consommation de l'espace et le respect du paysage, le tout en mode participatif</b> (usagers, clients, salariés, élus). Seront étudiés ou recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contraintes techniques, d'emplacement et de réorganisation des espaces en fonction des équipements, services, activités existants ou maintenus et ainsi que les nouvelles activités et investissements retenus ;</li> <li>- L'optimisation du foncier du site ;</li> <li>- Les coûts d'investissements, les moyens de fonctionnement et l'impact des activités sur les moyens humains et l'organisation</li> </ul>
--	---

	<p>du personnel (besoins existants, besoins supplémentaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un nouveau plan d'aménagement du site intégrant les nouveaux équipements, activités, espaces dédiés au public.</li> </ul> <p><b>2.1.4. <u>Mission 3. Sécurisation d'un mode opératoire pour un fonctionnement optimisé de Hermeline</u></b></p> <p>Il s'agira de <b>chiffrer</b> les moyens de fonctionnement et l'impact des activités sur les moyens humains et l'organisation du personnel (besoins existants, besoins supplémentaires).</p> <p>Même si Hermeline a démontré dans l'urgence en réponse à la crise sanitaire de 2020 une organisation optimisée, celle-ci reste fragile. Il s'agira de <b>décrire et proposer un fonctionnement optimisé et pérenne</b> qui intègre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact des nouvelles activités dans le fonctionnement du site et l'évolution du snack,</li> <li>- Leurs incidences sur la gestion des ressources humaines et l'encadrement des prestations payantes,</li> <li>- La gestion et l'optimisation des compétences du personnel (y compris les saisonniers)</li> <li>- La sécurisation des visiteurs</li> <li>- Les aléas de fonctionnement liés aux intempéries ou à la crise sanitaire.</li> <li>- le développement de partenariats et de la mutualisation dans un contexte de ressources financières contraintes</li> <li>- etc.</li> </ul> <p>Le mode opératoire sera décrit sous la forme d'un protocole d'actions auquel Hermeline pourra se référer</p> <p><b>2.1.5. <u>Mission 4. Plan de signalétique</u></b></p> <p>Il conviendra de proposer une signalétique informative et directionnelle très claire guidant et informant tous les publics (piétons, véhicules, cyclistes, personnes à mobilité réduite...) sur l'ensemble de l'espace. Un plan de signalétique sera réalisé.</p> <p>Outre une intégration paysagère et harmonieuse de cette signalétique, celle-ci tiendra compte des normes réglementaires d'accessibilité et de sécurité (hauteur, visibilité, lisibilité, taille des textes et visuels, hauteur des caractères, couleurs contrastés...);</p> <p>Un chiffrage détaillé sera proposé.</p>
Partenaires	A préciser
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



## Fiche action du Parc Naturel Périgord Limousin

### MAISON DES SAVOIRS FAIRE ET DE L'INNOVATION: L'ATELIER DES TRANSITIONS

#### CRTE PAYS DE NEXON MONTS DE CHÂLUS

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-13
Maître d'ouvrage	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin Syndicat Mixte
Description de l'action	<p>Sur le territoire du Pnr Périgord-Limousin, deux éléments structurent fortement l'économie, l'identité et la société locale : l'activité agricole et agronomique, et la forêt et la filière bois. Les paysages sont façonnés par ces 2 activités majeures.</p> <p>En effet, la filière bois est un maillon économique et social essentiel : elle amène de la valeur ajoutée en zone rurale en transformant, majoritairement en circuit court, des bois locaux essentiellement feuillus. Elle fait vivre directement près de 15% des salariés locaux, et soutien un très grand nombre d'emplois et de services indirects (commerces, transports, écoles...). La filière agricole et agronomique est également forte, avec plus de 44% du territoire en SAU et une production majoritairement tournée vers l'élevage extensif.</p> <p>Fort notamment d'une Charte forestière de territoire et d'un Projet Alimentaire Territorial, en lien avec sa mission Urbanisme, le Pnr PL travaille depuis plusieurs années avec ses partenaires (Chambres d'agriculture, interprofessions, établissements publics, producteurs, transformateurs...) à l'aide développement de ces deux filières d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La Charte forestière de territoire a mis en évidence le besoin de soutenir l'innovation sur les sujets forestiers (adaptation au changement climatique, gestion...) et les sujets liés à la</li></ul>

transformation du bois (transmission des entreprises et des savoir-faire, mutualisation...).

Le Projet Alimentaire Territorial a fait ressortir deux enjeux majeurs : soutenir une meilleure consommation locale des productions (avec une mise en adéquation des productions avec les besoins locaux), et soutenir la transmission des exploitations agricoles pour assurer leur maintien. Ces enjeux sont en adéquation avec les actions en faveur de la revitalisation des centres bourgs.

Aujourd'hui, le Pnr PL souhaite conforter ces secteurs d'activités par l'aménagement d'un équipement emblématique au service de la résilience du territoire et d'une économie de proximité. En Créant la Maison des savoir-faire et de l'innovation territoriale : « L'atelier des Transitions » Cet équipement sera un lieu hybride de production, d'économie et de partage, ouvert à tous, permettant une meilleure visibilité des richesses locales et un soutien à l'innovation (notamment dans la transformation du bois et de productions agricoles) par la mutualisation d'équipements. Un lieu source d'activité, d'innovation et de valeur ajoutée, témoin du dynamisme de notre zone rurale

Soutenir l'utilisation et la disponibilité des productions locales sur le territoire : travailler avec les magasins et les restaurateurs, en dehors de ceux qui sont déjà dans la démarche de vendre des produits locaux, qui souhaitent travailler avec les producteurs locaux. Mettre en lien producteurs et consommateurs (restaurants, magasins...), communiquer sur les productions locales, accompagner les producteurs pour adapter leurs productions aux besoins... Cette action s'inscrit dans la nécessité de renforcer les commerces de proximité et dynamisation des centres bourgs. La Maison des savoir-faire et de l'innovation territoriale va à la fois accueillir un atelier de fabrication pour la filière locale bois châtaignier et des espaces dédiés au coworking pour plusieurs types d'activités : filière bois, filière agricole, association, collectivités locales...De multiples activités vont se développer sur ce site à caractère patrimonial : restauration, boutique, expositions, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)... Il s'agit là d'un projet économique, culturel et identitaire (

Dès l'amont, ce projet est construit avec le territoire, et notamment :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités locales (commune, communauté de communes, départements et Région),</li> <li>- Les associations de professionnels et du patrimoine,</li> <li>- Les professionnels locaux et leurs organisations professionnelles (Union des professionnels du Châtaignier Bois) : filière bois et filière agricoles</li> <li>- La Chambre d'Agriculture</li> <li>- La Caisse des Dépôts et consignations</li> </ul>	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services de l'Etat, les collectivités locales (commune, communauté de communes, départements et Région),</li> <li>- Les associations de professionnels et du patrimoine,</li> <li>- Les professionnels locaux et leurs organisations professionnelles : filière bois et filière agricoles</li> <li>- La chambre d'agriculture</li> <li>- La caisse des dépôts et consignation</li> </ul> <p>Projet figurant au CTE « castéco » Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires est réuni depuis 2017 pour valider les étapes, consolider le projet et définir son positionnement territorial.</p>	
Coût prévisionnel		
Plan de financement	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
	<p>Montant global des travaux 3 455 000 €</p> <p>Réhabilitation des bât. A/B/B'/C 1 645 000 €</p> <p>Atelier de transformation 1 395 000 €</p> <p>Assainissement par phytoépurations 20 000 €</p> <p>Chauffage 200 000 €</p> <p>Aménagements extérieurs 195 000 €</p> <p>Frais de raccordement aux réseaux 5 000 € imprévus et actualisation 8% 276 400 €</p> <p>Estimation des travaux HT 3 731 400 €</p> <p>Honoraires d'architecte et de maîtrise d'œuvre</p>	<p>Feder Limousin mesure 331 E ou React: 2 000 000€</p> <p>Etat – (Accord Régional de Relance) 800 000 €</p> <p>Autres financeurs : Région, Départements, Communautés de Communes... 1 500 000 €</p>

	<p>Mission de base 373 140 €  Etude thermique RT  5000 €</p> <p>Mission EXE partielles 1% EXE  totales 1% OPC 1% 111 942 €</p> <p>Montant total des honoraires  HT 490 082 € FRAIS  ANNEXE  4 000 €</p> <p>Bureaux de contrôle 8 000 €  Montant total des frais  annexes HT 12 000 €</p> <p><b>MONTANT TOTAL DES  TRAVAUX, HONORAIRES ET  FRAIS ANNEXES</b></p> <p>Montant total HT 4 233 482 €  Montant total arrondi en HT :  4 300 000 €</p>	
Calendrier	<p>Automne 2021 choix d'un mandataire  Fin d'année recrutement de la maitrise d'œuvre  Début des travaux 1trimestre 2022 achèvement juin 2023</p>	
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'artisan utilisant l'atelier, nombre de jours de location des espaces de coworking, nombre de visiteurs sur le site.</p>	

## Fiche action commune de PAGEAS

### AMENAGEMENT DE L'AIRE DE REPOS

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-14
Maître d'ouvrage	Mairie de PAGEAS
Description de l'action	<p>La commune de PAGEAS est la 1<sup>ère</sup> commune porte d'entrée de la communauté de communes et du PNR Périgord-Limousin.</p> <p>L'emplacement particulier de l'aire de repos au bord de la RN 21 et sa fréquentation plus importante, nous permet de constater qu'un aménagement s'impose.</p> <p>Il possède un sentier musical sous forme de boucle de 1km400 qui a le mérite d'être prolongé par une sortie au château du Mas Nadaud ou le PNR, propriétaire des lieux, à un projet intéressant, va voir le jour basés sur 5 pôles. Le pôle culture qui constitue un secteur qui attire le plus de visiteurs, de touristes et qui porterait un atout supplémentaire.</p> <p>Aménagement des voies et zones de stationnement.</p> <p>Structures supplémentaires pour l'ensemble du public.</p> <p>Zone détente.</p> <p>Plan mobilité vélo.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	145 000 € H.T
Plan de financement	Aucune demande effectuée.
Calendrier	Date début des travaux : 2022 Date de fin des travaux :

Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action commune de CHÂLUS**

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC RURAL**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique</b>
<b>Action n°</b>	<b>2-15</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Commune de CHÂLUS</b>
<b>Description de l'action</b>	<b><i>VOIR FICHES ACTION 2-15-1, 2-15-2 et 2-15-3 ci après</i></b>

**Fiche action Commune de CHÂLUS**  
**PHASE 1: RESTAURATION DES LOGIS ET DE LA GRANGE DE**  
**L'ANCIEN RELAIS POSTAL**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-15-1
Maître d'ouvrage	Commune de CHÂLUS
Description de l'action	<p>Il s'agit de restaurer la structure historique du logis et de la grange de l'ancien relais postal afin de préserver et de valoriser ce patrimoine bâti</p> <p>En effet, les bâtiments du lieu-dit "Les Granges", sont de notoriété et de manière documentée, un ancien relais de poste.</p> <p>L'intérêt exceptionnel de cet ensemble porte sur trois aspects distincts :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'intégrité quasi-totale, des bâtiments dans leur état d'origine, bien qu'en très mauvais état, aussi bien du logis datant du 16ème siècle qui formait l'hébergement du relais, que des bâtiments des granges et écuries (17 à 19ème s.), qui comprenaient aussi la partie logement des palefreniers et des cochers. L'intérêt patrimonial de cet ensemble est indéniable à l'échelle locale, mais il l'est également à une bien plus grande échelle, comme étant le jalon d'un réseau européen, avant l'apparition du chemin de fer.</li> <li>2) L'importance symbolique d'un relais de poste historique, dans le contexte d'un lieu de passage primordial (l'ancienne route Paris-Barèges dans les Hautes-Pyrénées). Cette importance symbolique joue autant pour le thème des voyages et des transports, que sur celui de la communication du courrier.</li> <li>3) Son positionnement privilégié à l'entrée Sud de Châlus : en arrivant de La Coquille, on aperçoit la longue façade des écuries avec l'ancien logement des palefreniers. Sur la droite, se déploie la perspective des anciens pacages, jusqu'à la lisière du bosquet qui accompagne le ruisseau.</li> </ol> <p>En termes de programme d'utilisation, ces bâtiments doivent servir à valoriser au maximum l'accueil, la découverte et l'attractivité du site dans son ensemble.</p> <p>Ils offrent par leur intérêt et par leurs dimensions, un large</p>

	<p>potentiel.</p> <p>Les développements du programme sont encore au stade d'une recherche et d'une réflexion.</p> <p>On peut néanmoins inventorier les fonctions suivantes, destinées à un public de passage, aussi bien qu'à un public local, notamment scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace d'accueil avec toilettes</li> <li>- espace de restauration simple, dégustation de produits locaux</li> <li>- espace découverte du parc rural</li> <li>- espace découverte du secteur sud limousin</li> <li>- espace d'interprétation de l'histoire et du patrimoine du Châlus</li> <li>- partie muséographique rappelant la fonction relais de poste. Cette fonction pourrait être mise en valeur dans les différents espaces dans leur situation d'origine, plutôt que concentrée dans une partie distincte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la partie restauration – hébergement</li> <li>• la partie écuries</li> <li>• les garages à voitures et calèches</li> <li>• l'hébergement des palefreniers.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les locaux devront répondre aux exigences concernant un édifice recevant du public, ainsi qu'à tous les principes d'accessibilité.</p> <p>La répartition de ces fonctions ainsi que les surfaces dédiées est à caler dans le cadre d'un programme d'occupation plus détaillé.</p> <p>On peut néanmoins concevoir que par exemple, si une fonction restauration est intégrée au programme, elle soit située dans le logis, avec la partie office/cuisine à la place de l'ancienne cuisine dont la position est identifiée. De même, on pourrait concevoir à l'étage la mise en scène de chambre ou de dortoirs, avec dans le même espace, le lieu d'interprétation sur l'histoire de Châlus. Étant précisé que cette histoire détient un contenu particulièrement riche.</p> <p>Toutes les autres fonctions, à confirmer, peuvent occuper les anciennes écuries. Ce bâtiment est exploitable essentiellement en rez-de-chaussée, mais se prête bien également à une utilisation d'un ou de plusieurs espaces en mezzanine</p> <p>Le programme global de travaux prévoit à terme une restauration complète du logis et de l'ancienne grange/écurie, ainsi que leur aménagement, pour répondre au programme d'utilisation.</p> <p>Dans l'immédiat, l'objet du présent projet de travaux concerne la réfection des couvertures et des charpentes du logis et de la grange, avec les quelques travaux de maçonnerie induits.</p> <p>Il sera suivi d'autres travaux de restauration comprenant les travaux intérieurs.</p>
--	---

Partenaires	PNR – CAUE – Office de tourisme Intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus
Coût prévisionnel	312 875 € hors honoraires Honoraires et imprévus (17,25% suivant APD) soit 53 971 €  Total : <b>366 846 € HT</b>
Plan de financement	Etat (DETR - DSIL) Département
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action Commune de CHÂLUS**  
**PHASE 2: VALORISATION DE LA ZONE HUMIDE**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-15-2
Maître d'ouvrage	Commune de CHÂLUS
Description de l'action	<p>Cette étape est importante pour le maintien de la zone humide existante et qui possèdent un intérêt en termes de patrimoine naturel. Sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>d'anciennes serves</b>, dont l'une d'elle est maçonnée et ancienne. Elle constitue un petit patrimoine lié à l'eau qu'il faudrait préserver.</li> </ul> <p>Ces mares constituent également des écosystèmes à part entière où règne une grande biodiversité (amphibiens, insectes, plantes,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un cours d'eau et des rigoles de ruissellement</b>. Des Saules commencent à former une ripisylve le long du cours d'eau. Outre leur intérêt dans la stabilité des berges, leur rôle tampon lors des crues ou des sécheresses et leur rôle d'épuration des eaux, elles accueillent un cortège faune/ flore diversifié ;</li> <li>- <b>une ancienne digue</b> en terre partiellement détruite; <b>des prairies humides</b>, dont l'absence actuelle de fauchage et de pâturage entraîne leur fermeture et menace la grande biodiversité inhérente à ce type de milieux ouverts (plantes, odonates, lépidoptères, petits mammifères amphibiens,...). Le maintien de leur ouverture dépend donc de la mise en place d'une gestion appropriée.</li> </ul> <p>Les travaux à réaliser :</p>

	<table border="1"> <tr> <th colspan="2" data-bbox="646 188 1385 210"><b>1 - Franchissement zone humide - sud</b></th> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="646 210 1385 232">Largeur totale de la zone humide à traverser : 35 m</td> </tr> <tr> <td data-bbox="646 232 821 353">Ponton sur pieux sur la longueur totale de la zone humide</td> <td data-bbox="821 232 1385 353">           Longueur : 35,00 m (largeur totale de la zone humide)            Largeur : 1,50 m incluant les bordures (chasse-roue)            Hauteur : moins d'1,00 m au-dessus du sol            Sans garde-corps            Lame bois rainurée antidérapante            Résistance au passage du matériel d'entretien         </td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="646 353 1385 376"><b>2 - Franchissement zone humide - digue</b></th> </tr> <tr> <td data-bbox="646 376 821 672">Cheminement sur digue en terre</td> <td data-bbox="821 376 1385 672"> <b>Restauration de la digue</b>            Nivellement et reproffage manuelle de l'ancienne digue en terre pour le cheminement            Longueur : 40,00 m - Largeur : 1,50 m            Coupe des arbres gênant le cheminement            Recépage des arbres non gênants   <b>Franchissement</b>            Hydrotube sur la largeur du cours d'eau            Longueur : 2,00 m            Largeur : 1,50 m   <b>Restauration de la mare en amont de la digue</b>            Curage de la mare et exportation de la vase            Débroussaillage de la végétation autour de la mare            Surface 400 m<sup>2</sup> </td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="646 672 1385 694"><b>3 - Franchissement zone humide - nord</b></th> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="646 694 1385 716">Largeur totale de la zone humide à traverser : 30 m</td> </tr> <tr> <td data-bbox="646 716 821 896">Ponton sur pieux sur la longueur totale de la zone humide</td> <td data-bbox="821 716 1385 896">           Longueur : 30,00 m (largeur totale de la zone humide)            Largeur : 1,50 m incluant les bordures (chasse-roue)            Hauteur : 1,00 m au-dessus du sol            Avec garde-corps            Lame bois rainurée antidérapante            Résistance au passage du matériel d'entretien pas obligatoire            Nettoyage des embâcles            Coupes des arbres gênants            Recépage des arbres si nécessaire         </td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="646 936 1385 958"><b>4 - Restauration de la serve</b></th> </tr> <tr> <td data-bbox="646 958 821 1164">Valorisation de la serve</td> <td data-bbox="821 958 1385 1164">           Curage mécanique de la mare et exportation de la vase            Reprise de maçonnerie            Système d'évacuation du trop plein            Débroussaillage partiel du roncier autour de la serve            Enlèvement de la clôture existante si nécessaire et remplacement :            - 3 fils            - piquets châtaignier            - longueur : 60,00 ml         </td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="646 1164 1385 1187"><b>5 - Travaux complémentaires</b></th> </tr> <tr> <td data-bbox="646 1187 821 1339">Travaux d'entretien de l'ensemble de la zone humide</td> <td data-bbox="821 1187 1385 1339">           Dégagement des arbres morts, des embâcles            Broyage par tâche des herbes hautes et des Saules hors ripisylve            Débroussaillage des ronciers            Evacuation des déchets de débroussaillage            Broyage des résanents (utilisation du broyat sur-place sur les sentiers)         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="646 1339 821 1361">Superficie totale à environ 1,50 ha</td> <td data-bbox="821 1339 1385 1361"></td> </tr> </table>	<b>1 - Franchissement zone humide - sud</b>		Largeur totale de la zone humide à traverser : 35 m		Ponton sur pieux sur la longueur totale de la zone humide	Longueur : 35,00 m (largeur totale de la zone humide) Largeur : 1,50 m incluant les bordures (chasse-roue) Hauteur : moins d'1,00 m au-dessus du sol Sans garde-corps Lame bois rainurée antidérapante Résistance au passage du matériel d'entretien	<b>2 - Franchissement zone humide - digue</b>		Cheminement sur digue en terre	<b>Restauration de la digue</b> Nivellement et reproffage manuelle de l'ancienne digue en terre pour le cheminement Longueur : 40,00 m - Largeur : 1,50 m Coupe des arbres gênant le cheminement Recépage des arbres non gênants  <b>Franchissement</b> Hydrotube sur la largeur du cours d'eau Longueur : 2,00 m Largeur : 1,50 m  <b>Restauration de la mare en amont de la digue</b> Curage de la mare et exportation de la vase Débroussaillage de la végétation autour de la mare Surface 400 m <sup>2</sup>	<b>3 - Franchissement zone humide - nord</b>		Largeur totale de la zone humide à traverser : 30 m		Ponton sur pieux sur la longueur totale de la zone humide	Longueur : 30,00 m (largeur totale de la zone humide) Largeur : 1,50 m incluant les bordures (chasse-roue) Hauteur : 1,00 m au-dessus du sol Avec garde-corps Lame bois rainurée antidérapante Résistance au passage du matériel d'entretien pas obligatoire Nettoyage des embâcles Coupes des arbres gênants Recépage des arbres si nécessaire	<b>4 - Restauration de la serve</b>		Valorisation de la serve	Curage mécanique de la mare et exportation de la vase Reprise de maçonnerie Système d'évacuation du trop plein Débroussaillage partiel du roncier autour de la serve Enlèvement de la clôture existante si nécessaire et remplacement : - 3 fils - piquets châtaignier - longueur : 60,00 ml	<b>5 - Travaux complémentaires</b>		Travaux d'entretien de l'ensemble de la zone humide	Dégagement des arbres morts, des embâcles Broyage par tâche des herbes hautes et des Saules hors ripisylve Débroussaillage des ronciers Evacuation des déchets de débroussaillage Broyage des résanents (utilisation du broyat sur-place sur les sentiers)	Superficie totale à environ 1,50 ha	
<b>1 - Franchissement zone humide - sud</b>																											
Largeur totale de la zone humide à traverser : 35 m																											
Ponton sur pieux sur la longueur totale de la zone humide	Longueur : 35,00 m (largeur totale de la zone humide) Largeur : 1,50 m incluant les bordures (chasse-roue) Hauteur : moins d'1,00 m au-dessus du sol Sans garde-corps Lame bois rainurée antidérapante Résistance au passage du matériel d'entretien																										
<b>2 - Franchissement zone humide - digue</b>																											
Cheminement sur digue en terre	<b>Restauration de la digue</b> Nivellement et reproffage manuelle de l'ancienne digue en terre pour le cheminement Longueur : 40,00 m - Largeur : 1,50 m Coupe des arbres gênant le cheminement Recépage des arbres non gênants  <b>Franchissement</b> Hydrotube sur la largeur du cours d'eau Longueur : 2,00 m Largeur : 1,50 m  <b>Restauration de la mare en amont de la digue</b> Curage de la mare et exportation de la vase Débroussaillage de la végétation autour de la mare Surface 400 m <sup>2</sup>																										
<b>3 - Franchissement zone humide - nord</b>																											
Largeur totale de la zone humide à traverser : 30 m																											
Ponton sur pieux sur la longueur totale de la zone humide	Longueur : 30,00 m (largeur totale de la zone humide) Largeur : 1,50 m incluant les bordures (chasse-roue) Hauteur : 1,00 m au-dessus du sol Avec garde-corps Lame bois rainurée antidérapante Résistance au passage du matériel d'entretien pas obligatoire Nettoyage des embâcles Coupes des arbres gênants Recépage des arbres si nécessaire																										
<b>4 - Restauration de la serve</b>																											
Valorisation de la serve	Curage mécanique de la mare et exportation de la vase Reprise de maçonnerie Système d'évacuation du trop plein Débroussaillage partiel du roncier autour de la serve Enlèvement de la clôture existante si nécessaire et remplacement : - 3 fils - piquets châtaignier - longueur : 60,00 ml																										
<b>5 - Travaux complémentaires</b>																											
Travaux d'entretien de l'ensemble de la zone humide	Dégagement des arbres morts, des embâcles Broyage par tâche des herbes hautes et des Saules hors ripisylve Débroussaillage des ronciers Evacuation des déchets de débroussaillage Broyage des résanents (utilisation du broyat sur-place sur les sentiers)																										
Superficie totale à environ 1,50 ha																											
Partenaires	PNR – CAUE – Syndicat Mixte des bassins Bandiat/Tardoire – Office de tourisme Intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus																										
Coût prévisionnel	43 045 € HT hors honoraires Honoraires et imprévus (17,25% suivant APD) soit 7 425 € HT <b>TOTAL : 50 470 € HT</b>																										
Plan de financement	Etat (DSIL) Département																										
Calendrier	2022																										
Indicateurs d'évaluation proposés																											

**Fiche action Commune de CHÂLUS**  
**PHASE 3: AMENAGEMENT DU PARC PATRIMONIAL ET NATUREL**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	<b>2-15-3</b>
Maître d'ouvrage	Commune de CHÂLUS
Description de l'action	<p>Les bâtiments rénovés constitueront le point central d'un parc rural qui s'étendra du Parc des sports jusqu'aux milieux naturels et agricoles à l'est de la RN21.</p> <p>La volonté de la commune est de proposer un lieu de convivialité pour les familles, un espace ouvert, gratuit, accessible à tous (handicapés, personnes âgées,...) et pouvant attirer une diversité de groupes (jeunes, adultes, personnes plus âgées, touristes, usagers de la RN21,...).</p> <p>En offrant tout un écosystème lié à l'eau comme élément de patrimoine à visiter et de site naturel pour des balades, le Parc patrimonial et naturel, à l'est de la RN21, pourra répondre à cette volonté.</p> <p>L'aménagement de cheminements permettra le déplacement sur l'ensemble de l'emprise, avec des franchissements sur ponton au-dessus des prairies humides sans perturber leur écosystème.</p> <p>L'installation d'une dizaine d'agrès offrira un parcours sportif, qui compléteront les installations du Parc des sports, mais dans un cadre plus naturel et ouvert.</p> <p>Les infrastructures d'accueil du public se concentreront autour des bâtiments à rénover : stationnement, aire de pique-nique, bancs,... le reste du parc patrimonial et naturel privilégiant la sobriété des aménagements pour respecter l'identité rurale et naturelle du lieu (bancs sur de vieilles pierres en place, agrès le plus discret possible dans des matériaux bois,...)</p> <p>Travaux à réaliser :</p>

	<b>1 - Traitement de surfaces</b>	
	<b>Cheminement piéton</b>	Cheminement piéton en GNT 0/31,5 Largeur : 2 m      Longueur cumulée : 1050 ml Epaisseur : 25 cm Accessible PMR
	<b>Surfaces de stationnement</b>	Terrassement avec évacuation Empierrement en GNT 0/31.5 Surface : 1100 m <sup>2</sup> Epaisseur 30 cm
	<b>Plate-forme agrès</b>	Terrassement avec évacuation Empierrement en GNT 0/31.5 Surface unitaire : 30 m <sup>2</sup> Epaisseur : 6 cm Nombre : 12
	<b>2 - Agrès pour parcours sportif</b>	
	<b>Agrès</b>	Nombre 12 72 plots de scellements en béton par la totalité des agrès
	<b>3 - Plantatons</b>	
	<b>Arbres d'ornements</b>	Creusement fosses et plantaton de 15 arbres d'ornements Taille : 12/14
	<b>Arbustes</b>	Creusement fosses et plantaton de 30 arbustes d'essences locales Taille : 10 l
	<b>Arbres fruitiers</b>	Creusement fosses et plantaton de 15 arbres fruitiers adaptés aux conc Taille : 08/10 ou 10 l
	<b>Arbres d'ornements</b>	Creusement fosse et plantaton de 5 gros chênes adaptés aux conditons Taille : mote 18/20
<b>Partenaires</b>	PNR – CAUE – Office de tourisme Intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus	
<b>Coût prévisionnel</b>	90 947 € HT hors honoraires Honoraires et imprévus (17,25% suivant APD) soit 15 688 € HT <b>TOTAL : 106 635 € HT</b>	
<b>Plan de financement</b>	Etat (DSIL) Département	
<b>Calendrier</b>	2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>		

**Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon –  
Monts de Châlus / Commune de Châlus  
CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE POUR LA CREATION  
D'UN NOUVEL ACCES SECURISE A LA ZAE CHEZ FONTANILLE  
CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	<b>2-16</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus Commune de CHÂLUS
Description de l'action	<p>La <b>Zone d'Activité Economique de Fontanille</b> est implantée sur la commune de Châlus, en bordure de la route nationale 21, au niveau de l'entrée d'agglomération nord.</p> <p>En dépit d'une façade importante qui s'étend sur près de 700 mètres le long de la RN21, la ZAE ne dispose d'aucun accès direct depuis la RN21, axe routier structurant. Elle est actuellement desservie « par l'arrière », depuis la RD 15, par l'intermédiaire d'un tourne-à-gauche en peinture. Depuis la RN21, les véhicules doivent emprunter le carrefour avec la RD15, géré par feux de trafic, entraînant des girations contraintes pour les poids lourds.</p> <p>En amont de l'entrée d'agglomération, on note la présence d'une voie communale se raccordant à la RN21, desservant un petit îlot bâti comptant trois habitations. Au-delà, un chemin rural relativement étroit (largeur 3,20 m), dégradé et non revêtu, est utilisé par quelques usagers, sans doute habitués, pour accéder plus directement à la ZAE.</p> <p>Restant à l'écoute des besoins des entreprises déjà implantées sur le site et de celles qui cherchent à s'y installer, la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, en charge des questions économiques, ainsi que la Commune de Châlus, souhaitent améliorer sa desserte.</p> <p>L'opération porterait donc sur :</p>

	<p>-la réalisation d'un aménagement pour l'accès direct sur la Zone d'Activité Economique de Fontanille à Châlus, depuis la Route Nationale 21 en lien avec les services de l'Etat (DIRCO) portée par la Commune de Châlus</p> <p>- la création de la voie nouvelle de desserte proprement-dite portée par la Communauté de Communes</p> <p><b><i>VOIR FICHES ACTION 2-16-1 et 2-16-2 ci après</i></b></p>
--	--

**Fiche action Commune de CHÂLUS  
AMENAGEMENT ROUTIER SUR LA RN21 (GIRATOIRE)**

**CRTE 2021-2016 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-16-1
Maître d'ouvrage	Commune de CHÂLUS
Description de l'action	<p>Il s'agit de créer un carrefour giratoire pour l'accès à la ZAE de Fontanille.</p> <p>Cet ouvrage a pour objet de créer un accès aux activités économiques et commerciales de la ZAE de Fontanille depuis la RN 21 en garantissant des conditions de sécurité et de circulation satisfaisantes. Il doit permettre également de marquer l'entrée nord de l'agglomération de Châlus et ainsi de permettre de modérer les vitesses pratiquées par les usagers de la route nationale.</p> <p>Ainsi, conformément aux dispositions de l'instruction du gouvernement du 29 avril 2014 fixant les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion du réseau routier national complétée par son instruction technique associée du 20 novembre 2019, un dossier d'opportunité a été déposé.</p> <p>Ce dossier a fait l'objet d'une validation par la DIR Centre Ouest le 02 mars 2021.</p> <p>L'aménagement se situerait donc sur la RN 21 au droit du PR 34+0185, dans l'agglomération de Châlus, dans le département de la Haute-Vienne.</p> <p>Les phases d'étude en amont consisteront notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• commander les études complémentaires préalables aux études projets (parcellaire, études géotechniques, consultation des gestionnaires de réseaux, ...)</li> <li>• rédiger un cahier des charges de l'opération et retenir un bureau d'étude pour réaliser le dossier projet puis le dossier de consultation des entreprises;</li> <li>• réaliser les acquisitions foncières nécessaires à l'exécution du projet;</li> <li>• s'assurer du dégagement des emprises par les concessionnaires de réseau.</li> <li>• rédiger un dossier d'exploitation sous chantier.</li> </ul> <p>Les travaux consistent notamment à :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• terrasser les emprises nécessaires pour créer le giratoire;</li> <li>• réaliser l’anneau central et les structures d’assises et de chaussées du giratoire et de raccordement à la chaussée existante conformément aux règles de l’art du Guide des Techniques Routières (GTR);</li> <li>• réaliser les aménagements permettant de marquer le caractère urbain de la section et induire un abaissement des vitesses pratiquées;</li> <li>• supprimer les accès riverains sur la RN 21 identifiés dans le dossier d’opportunité et créer la voie de desserte à la ZAE, ces aménagements devant être réalisés en même temps que le giratoire (portage intercommunal cf fiche action suivante);</li> <li>• réaliser les dispositifs d’assainissement afin de recueillir les eaux pluviales de chaussée du giratoire en veillant à ne pas impacter celui existant de la RN 21;</li> <li>• réaliser le marquage au sol (lignes de rive, zébras, cédez le passage, etc.)</li> <li>• Réaliser les équipements complémentaires si besoins comme l’éclairage public,</li> <li>• mettre en œuvre la signalisation verticale de police et directionnelle.</li> </ul> <p>Les caractéristiques principales du giratoire qui sera axé sur l’alignement droit de la RN 21 seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de branches: 3</li> <li>• rayon extérieur de l’anneau: 18,00 m</li> <li>• largeur de chaussée dans l’anneau: 7,00 m</li> <li>• largeur des voies d’entrée sur l’anneau: 4,00 m</li> <li>• largeur des voies de sortie de l’anneau : 4,50 m</li> </ul>
Partenaires	DIRCO ATEC
Coût prévisionnel	Estimation (à confirmer) : 600 000 € HT
Plan de financement	Etat : DETR /DSIL Département
Calendrier	Le calendrier prévisionnel de l’opération est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix d’un maître d’œuvre études et travaux: Janvier 2022</li> <li>• Avant-projet sommaire: Juin 2022</li> <li>• Projet: Octobre 2022</li> <li>• Acquisitions foncières: Hiver 2022</li> <li>• Travaux simultanés du giratoire et de la voie de desserte 2023 – 2024</li> <li>• Mise en service : 2024</li> </ul>
Indicateurs d’évaluation proposés	

**Fiche action commune de la Communauté de Communes Pays  
de Nexon-Monts de Châlus**

**TRAVAUX DE VOIRIE LIES A LA CREATION DE LA VOIE INTERNE**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
<b>Action n°</b>	<b>2-16-2</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus Commune de CHÂLUS
Description de l'action	Réalisation de la voie interne à la ZAE de fontanille depuis le giratoire situé sur la nationale 21 (travaux complémentaires et concomitants au giratoire)
Partenaires	DIRCO ATEC
Coût prévisionnel	160 000 € HT
Plan de financement	Etat : DETR /DSIL Département
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action Commune de CHÂLUS

### RENOVATION/MODERNISATION DU VILLAGE DE VACANCES

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-17
Maître d'ouvrage	Commune de CHÂLUS
Description de l'action	<p>La Commune souhaite procéder à la rénovation et modernisation du Village de Vacances. En effet, les bungalows actuels datent des années 60 et malgré l'entretien régulier effectué, ils ne sont plus adaptés. Pour cela, l'utilisation de nouvelles énergies plus écologiques est envisagée ainsi que le recours éventuel à des habitats insolites. L'ensemble des réseaux (Assainissement, eau potable, électricité...) est à revoir.</p> <p>Il convient de préciser que la Commune dispose par ailleurs du Label Petites Villes de Demain</p>
Partenaires	Station Verte de Vacances
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	DETR : à solliciter CDDI : à solliciter
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon –  
Monts de Châlus/Commune de Saint Hilaire les Places  
AMENAGEMENT DU SITE DE PUYCHENY A ST HILAIRE LES  
PLACES**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
<b>Action n°</b>	<b>2-18</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus Commune de Saint Hilaire les Places
Description de l'action	<p>Le projet d'aménagement sur le site de Puycheny se structure en trois phases :</p> <p>La phase 1, correspond à la mise en valeur de l'Espace Mazerolas par une réfection et une réorganisation des espaces intérieurs de la Maison Célérier, ancien café des tuiliers. Cet espace est dédié à l'accueil du public. Cette phase a été mise en œuvre en 2020.</p> <p>La phase 2, prévue pour début 2022 concerne l'aménagement des voies d'accès au site, en termes de sécurité des publics et de signalétique des routes.</p> <p>La phase 3, prévue pour 2022-2023, planifie un aménagement interprétatif et scénographique de l'ensemble du site, avec l'enjeu de redonner une unité au site. Cela se ferait notamment par le biais de différents niveaux de parcours découverte afin de revaloriser le site.</p> <p><b>Les FICHES ACTION 2-18-1 et 2-18-2 ci après concernent les phases 2 et 3</b></p>

**Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon –  
Monts de Châlus/ Commune de Saint Hilaire les Places  
PHASE 2: AMENAGEMENT EXTERIEUR**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	<b>2-18-1</b>
Maîtres d'ouvrages	Communauté de Commune Pays de Nexon – Monts de Châlus/Commune de Saint Hilaire les Places
Description de l'action	<p>L'Atelier-Musée de la Terre de Puycheny invite à découvrir un haut lieu de l'artisanat tuilier traditionnel, à expérimenter une matière et des savoir-faire liés à l'argile. Il s'agit d'un site culturel et touristique situé sur la commune de Saint-Hilaire-les-Places et le territoire de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus. Chaque année, le site accueille plus de 5 000 visiteurs, dont plus de la moitié est un public de scolaires.</p> <p>L'Atelier-Musée est composé de trois sites distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'espace Camille Aupeix, ancienne tuilerie réhabilitée située en bordure de la voie communale n°1 ;</li> <li>- L'espace Mazerolas, lieu d'accueil avec atelier de modelage implanté en bordure de la route départementale n°59 ;</li> <li>- La lande de serpentine, ancien site d'extraction d'argile, aujourd'hui espace naturel classé au titre de la Réserve Naturelle Régionale du réseau de landes « Nature et Découverte » du département de la Haute-Vienne.</li> </ul> <p>Le déplacement des visiteurs entre les trois espaces s'effectue à pied, avec obligation de traverser les voies de circulation qui sont dépourvues d'aménagement de sécurité.</p> <p>L'opération à engager doit permettre de réduire la vitesse des véhicules aux abords des différents sites et d'assurer un cheminement piéton sécurisé et accessible répondant aux normes d'accessibilité.</p> <p>La Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et la commune de Saint-Hilaire-les-Places prévoient, par convention, de se grouper conformément aux dispositions des articles L. 2113-6</p>

	et L. 2113-7 du Code de la commande publique, en vue d'organiser une procédure de consultation commune, pour la réalisation des aménagements qui incombent à chacun.																									
Partenaires	ATEC L'Association des Amis des Tuileries La Fédération Châtaigneraie Limousine ...																									
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Gestionnaire de route ou opération</th> <th>Charge financière estimée</th> <th>Montant H.T.</th> <th>T.V.A.</th> <th>Montant T.T.C.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Route départementale n°59</td> <td>Commune de Saint-Hilaire-les-Places</td> <td>13 680,00 €</td> <td>2 736,00 €</td> <td>16 416,00 €</td> </tr> <tr> <td>Voie communautaire</td> <td>Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus</td> <td>25 065,00 €</td> <td>5 013,00 €</td> <td>30 078,00 €</td> </tr> <tr> <td>Réfection de l'espace d'accueil extérieur et de l'accès au Musée de la Terre</td> <td>Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus</td> <td>13 830,00 €</td> <td>2 766,00 €</td> <td>16 596,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>MONTANT TOTAL</b></td> <td><b>52 575,00 €</b></td> <td><b>10 515,00 €</b></td> <td><b>63 090,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Total : 52 575 € HT (suivant estimation convention groupement de commande) Dont = -Communauté de Communes : 38 895 € HT -Commune de Saint Hilaire les Places : 13 680 € HT</p>	Gestionnaire de route ou opération	Charge financière estimée	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Route départementale n°59	Commune de Saint-Hilaire-les-Places	13 680,00 €	2 736,00 €	16 416,00 €	Voie communautaire	Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus	25 065,00 €	5 013,00 €	30 078,00 €	Réfection de l'espace d'accueil extérieur et de l'accès au Musée de la Terre	Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus	13 830,00 €	2 766,00 €	16 596,00 €	<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>52 575,00 €</b>	<b>10 515,00 €</b>	<b>63 090,00 €</b>
Gestionnaire de route ou opération	Charge financière estimée	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.																						
Route départementale n°59	Commune de Saint-Hilaire-les-Places	13 680,00 €	2 736,00 €	16 416,00 €																						
Voie communautaire	Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus	25 065,00 €	5 013,00 €	30 078,00 €																						
Réfection de l'espace d'accueil extérieur et de l'accès au Musée de la Terre	Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus	13 830,00 €	2 766,00 €	16 596,00 €																						
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>52 575,00 €</b>	<b>10 515,00 €</b>	<b>63 090,00 €</b>																						
Plan de financement	Etat : DETR (sollicité en 2021 à redéposer pour 2022) Département : CDDI (Pour communauté de communes) : 30%																									
Calendrier	Fin 2021-début 2022																									
Indicateurs d'évaluation proposés																										

**Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon –  
Monts de Châlus  
PHASE 3: AMENAGEMENT DU SITE (Parcours de découverte  
reliant les 3 pôles)  
CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
<b>Action n°</b>	<b>2-18-2</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Commune Pays de Nexon – Monts de Châlus
Description de l'action	
Partenaires	ATEC L'Association des Amis des Tuileries La Fédération Châtaigneraie Limousine ...
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon –  
Monts de Châlus**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: ACCUEIL ET ANIMATION  
ECONOMIQUE – FICHE STRATEGIE**  
**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-19
Maître d'ouvrage	Communauté de Commune Pays de Nexon – Monts de Châlus
Description de l'action	<p>Il s'agira de mettre en œuvre les actions et opérations qui répondent à la stratégie relative au soutien et accroître l'attractivité économique et touristique</p> <p>Ainsi, afin d'amplifier l'action mise en œuvre au cours des dernières années par la communauté de communes en matière de développement économique et touristique, il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accroître et qualifier l'offre de foncier pour faciliter l'accueil et l'installation d'entreprises (acquisitions foncières pour l'installation, communication sur les ZAE, recensement et qualification des locaux disponibles, ...)</li> <li>• poursuivre le soutien aux investissements immobiliers</li> <li>• renforcer la politique d'animation économique et l'accompagnement des entreprises et des activités</li> <li>• poursuivre le soutien à la valorisation des productions locales et des filières locales</li> <li>• accompagner la transmission et la reprise</li> <li>• accompagner la qualification de l'offre touristique (hébergements, activités, ...)</li> <li>• développer de nouvelles offres touristiques (accessible, nomade, ...)</li> <li>• valoriser et communiquer sur les potentialités et l'offre touristique et économique</li> <li>• accompagner les nouveaux usages numériques (plate-forme, e-boutique, ...) et les nouvelles formes de travail : tiers lieux, ...</li> <li>• valoriser le patrimoine bâti et historique</li> </ul>
Partenaires	Région

	Département Chambres consulaires La Fédération Châtaigneraie Limousine ...
Coût prévisionnel	A préciser en fonction des opérations à réaliser
Plan de financement	A préciser en fonction des opérations à réaliser
Calendrier	2021 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'installations Nombre d'entreprises et d'activités accompagnés Nombre d'emplois créés

## Fiche action commune de SAINT JEAN LIGOURE

### INSTALLATION DES PARATONNERRES SUR LES EDIFICES PUBLICS

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-20
Maître d'ouvrage :	MAIRIE DE SAINT JEAN LIGOURE
Description de l'action	<p>Installation de paratonnerres sur l'Eglise, la Mairie et le groupe scolaire Ce sont des mâts qui seront installés en point haut de ces édifices publics.</p> <p>La commune est partie du constat que la France est de plus en plus foudroyée au cours de ces 25 dernières années. Des adultes et des enfants ont été touchés par la foudre sur des terrains de sports et en règle générale, sur des espaces publics. L'idée est bien de mettre en sécurité en premier lieu le public ; puis les édifices.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires financiers actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Etat (D.E.T.R)</b></li> <li>• <b>Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne</b></li> </ul> <p>Nous espérons pouvoir réaliser en totalité cette opération sur l'exercice budgétaire. A cette date, le montant de travaux est estimé à la somme de 35 000 € H.T A l'automne 2022, nous déposerons les demandes de subventions habituelles à l'Etat et au CD87.</p>
Coût prévisionnel	<p>En principe, une seule entreprise titulaire du marché. Les coûts correspondent intégralement aux travaux à réaliser.</p> <p><b>Montant prévisionnel H.T : 35 000 €</b></p> <p>Les dépenses sont toutes des dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	L'opération sera réalisée en totalité en 2023 ; tant sur le plan des travaux que sur le plan financier.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fond propres de la commune : 20%</b></li> <li>● <b>Emprunt de la commune : 0%</b></li> <li>● <b>Etat (D.E.T.R) : 30 %</b></li> <li>● <b>Département : 50%</b></li> </ul>
Calendrier	<p>Vote du budget : selon date donné par la Préfecture.</p> <p>Appel d'offres : 04/2023</p> <p>Ordre de service : 05/2023</p> <p>Début des travaux : 06/2023</p> <p>Fin des travaux : 09/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Visite de conformité effectuée en collaboration avec l'entreprise agréée.

## Fiche action commune de SAINT PRIEST LIGOURE

### RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 2 : Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique
Action n°	2-21
Maître d'ouvrage	Commune Saint Priest Ligoure
Description de l'action	Rénovation de la toiture de l'église
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de NEXON

### TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique																								
Action n°	3-1																								
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON																								
Description de l'action	La commune de Nexon a mis en service en 2021 une nouvelle station d'épuration pour la gestion des eaux usées de son centre bourg. Dans le même temps, elle a réalisé une première phase de travaux de réfection de ses réseaux, en lien notamment avec les travaux de rénovation du centre-bourg, pour un montant de 670 400 € HT.																								
Partenaires	La commune sera assistée d'un bureau d'étude spécialisé.																								
Coût prévisionnel	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">MAITRISE D'ŒUVRE :</td> <td style="text-align: right;">33 768 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TRAVAUX :</td> </tr> <tr> <td>Avenue Charles De Gaulle :</td> <td style="text-align: right;">49 080 €</td> </tr> <tr> <td>Avenue Jean-Jaurès :</td> <td style="text-align: right;">48 726 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau de 50 regards :</td> <td style="text-align: right;">20 125 €</td> </tr> <tr> <td>Suppression de 13 regards :</td> <td style="text-align: right;">71 760 €</td> </tr> <tr> <td>Avenue de Garibaldi :</td> <td style="text-align: right;">89 154 €</td> </tr> <tr> <td>Rue François Chénieux :</td> <td style="text-align: right;">58 891 €</td> </tr> <tr> <td>Rue Louis Aragon :</td> <td style="text-align: right;">204 930 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau de 50 regards :</td> <td style="text-align: right;">20 125 €</td> </tr> <tr> <td>FRAIS ANNEXES :</td> <td style="text-align: right;">68 441 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL H.T. :</td> <td style="text-align: right;">665 000 €</td> </tr> </table>	MAITRISE D'ŒUVRE :	33 768 €	TRAVAUX :		Avenue Charles De Gaulle :	49 080 €	Avenue Jean-Jaurès :	48 726 €	Mise à niveau de 50 regards :	20 125 €	Suppression de 13 regards :	71 760 €	Avenue de Garibaldi :	89 154 €	Rue François Chénieux :	58 891 €	Rue Louis Aragon :	204 930 €	Mise à niveau de 50 regards :	20 125 €	FRAIS ANNEXES :	68 441 €	TOTAL H.T. :	665 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE :	33 768 €																								
TRAVAUX :																									
Avenue Charles De Gaulle :	49 080 €																								
Avenue Jean-Jaurès :	48 726 €																								
Mise à niveau de 50 regards :	20 125 €																								
Suppression de 13 regards :	71 760 €																								
Avenue de Garibaldi :	89 154 €																								
Rue François Chénieux :	58 891 €																								
Rue Louis Aragon :	204 930 €																								
Mise à niveau de 50 regards :	20 125 €																								
FRAIS ANNEXES :	68 441 €																								
TOTAL H.T. :	665 000 €																								
Plan de financement	Agence de l'eau 60%      A solliciter CD 87 20%                A solliciter Solde Commune de NEXON (emprunt)																								
Calendrier	Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offre avec 3 tranches qui s'étaleront sur les années 2022, 2024 et 2025.																								
Indicateurs d'évaluation	Limitation des eaux claires parasites impactant																								

proposés

négalement les performances épuratoires de la nouvelle station.  
Réduction des pollutions du milieu naturel.

## Fiche action commune de NEXON

### DEPLOIEMENT DU PHOTOLTAIQUE SUR L'ESPACE LELONG-MARKOFF

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-2
Maître d'ouvrage	Commune de NEXON
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son programme TEPOS (territoire à énergie positive), la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus accompagne les communes qui souhaitent s'engager sur l'énergie photovoltaïque. En partenariat avec la Citoyenne Solaire, elle a réalisé des études techniques des toitures publiques ainsi qu'une étude technico-économique sur les bâtiments potentiellement favorables pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.</p> <p>Seul le bâtiment Lelong-Markoff, qui accueille deux salles de réunion en RDC et 2 logements au 1er étage, réunit l'ensemble des conditions optimales pour la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque. Il est en dehors d'une zone protégée, la toiture de 75m<sup>2</sup> est bien orientée avec une inclinaison suffisante et une charpente bois qui acceptera les travaux nécessaires.</p> <p>Il s'agira d'un raccordement électrique simple pour accepter une puissance de 9kWc. L'électricité produite pourra être autoconsommée ou vendue sur le marché. Les investissements réalisés devraient être amortis sur 18 ans, pour un équipement qui a une durée de vie prévisionnelle de 30 à 40 ans.</p> <p>Avec ce projet, la commune de Nexon souhaite inviter ses administrés à une évolution des consciences vers la préservation des ressources naturelles et la réduction des rejets polluants.</p>
Partenaires	La communauté de communes Pays de Nexon/Monts de

	Châlus, dans le cadre de son programme TEPOS. La Citoyenne Solaire.
Coût prévisionnel	Etude de structure : 2 000 € Coût de l'installation : 16 921 € Coût de raccordement : 1 079 €  TOTAL H.T. 20 000 €
Plan de financement	DETR 30% A solliciter CD 87 10% A solliciter Solde Commune de NEXON (autofinancement)
Calendrier	Année 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Développement des énergies renouvelables. Réduction des émissions de CO2. Préservation des ressources naturelles.

## Fiche action commune de SAINT PRIEST LIGOURE

### RESEAU DE CHALEUR

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-3
Maître d'ouvrage	Commune Saint Priest Ligoure
Description de l'action	Eude en cours pour la réalisation d'un réseau de chaleur
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 € (à préciser étude en cours)
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action commune LES CARS**  
**RENOVATION ENERGETIQUE DE DIVERS BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**

**CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-4
Maître d'ouvrage	Commune LES CARS
Description de l'action	<p>Dans la continuité d'un vaste programme de rénovation énergétique de ses bâtiments, la commune souhaite poursuivre la dynamique engagée.</p> <p>Elle envisage de porter ses efforts sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une salle d'exposition</li> <li>- 3 logements communaux (6 ont déjà été réalisés),</li> <li>- la mairie</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Devis en cours
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2023-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de FLAVIGNAC

### RUE PASTEUR ET PLACE DU 8 MAI 1945– MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-5
Maître d'ouvrage	Commune de Flavignac
Description de l'action	Cette rue va faire l'objet de travaux dans le cadre de la requalification du centre bourg. Au préalable, il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement qui permettront de diminuer les charges hydrauliques arrivant à la nouvelle station d'épuration par temps de pluie.
Partenaires	Partenaires financiers et technique (ATEC 87)
Coût prévisionnel	298 600,00 euros HT
Plan de financement	Demande de subvention déposée auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de BUSSIÈRE GALANT

### REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-6
Maître d'ouvrage	Commune de Bussière-Galant
Description de l'action	<b>Phase 2 de l'opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement</b> : transfert des effluents ; création d'une nouvelle station d'épuration et raccordement du réseau de la gare à cette station ; mise aux normes station d'épuration du bourg.
Partenaires	L'opération correspond à l'option 2 du lot 1 ainsi qu'au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement signé le 24 février 2021. Les partenaires financiers sur l'ensemble des travaux (lot 1 et 2) sont l'État au titre de la DSIL (plan de relance), le Département Haute-Vienne ainsi que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
Coût prévisionnel	<b>1 180 638 € H.T.</b> en dépense d'investissement répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>333 997 € H.T.</b> : transferts des effluents (option 2 lot 1)</li> <li>- <b>846 641 € H.T.</b> : travaux relatifs aux stations de traitement des eaux usées (lot 2) <ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>596 239 € H.T.</b> : Station de traitement de la Gare : filtre planté de roseaux de capacité de 500 EH, zone d'infiltration y compris effacement lagune</li> <li>* <b>250 402 € H.T.</b> : Station de traitement du Bourg : filtre planté roseau 195 EH et zone d'infiltration</li> </ul> </li> </ul>
Plan de financement	La participation financière des partenaires suivants est acquise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental 87 : 10%</li> <li>- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 60%</li> </ul>

	<p>La commune envisage de solliciter l'aide suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DSIL / DETR : 10%</li> </ul>
Calendrier	<p>Station de traitement de la Gare : durée prévisionnelle de 37 semaines à compter de 2023 – 2024</p> <p>Station de traitement du Bourg : durée prévisionnelle de 15 semaines à compter de 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de foyers raccordés aux réseaux d'assainissement mis en conformité au cadre réglementaire en vigueur</p>

## Fiche action PNR

### ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique			
Action n°	3-7			
Maître d'ouvrage	Nom de la structure : PNR Périgord-Limousin Type de structure (collectivité, entreprise, association, autre) : Syndicat Mixte			
Description de l'action, du projet	<p>ABC est une démarche permettant d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doit permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel. Ces ABC sont également un moyen à la fois de renforcer la connaissance mais également d'impliquer les habitants dans une démarche de valorisation et protection de leur environnement.</p> <p>La mise en œuvre doit être sensible, ludique, citoyenne basée sur les démarches participatives (implication des scolaires, centre de loisirs, monde associatif, randonneurs, chasseurs, agriculteurs, sylviculteurs tous les usagers des milieux naturels ...)</p> <p>La sélection des lauréats se fait sur la base d'un appel à projet lancé par l'OFB.</p> <p>La proposition porte sur la possibilité de répondre pour l'engagement de 2 communes sur 3 ans.</p>			
Partenaires	Office Français pour la biodiversité, Dreal, Région, Départements. Communes, habitants, associations, scientifiques, naturaliste, enseignants...			
	Montant pour 2 communes 50 000 € durée 3 ans			
Plan de financement	Ingénierie, prestation de service, animation, communication.			
	<b>Nature de dépenses</b>	<b>Montant en € Hors Taxes</b>	<b>Mode de financement ou financeur</b>	<b>Montant en €</b>
	Ingénierie	50 000	Appel à projet OFB	40 000
			<b>Montant</b>	

			<b>d'Autofinancement</b>	
			10% EPCI	5000
			10% PNR (Contrat de Parc)	5000
	<b>Montant total</b>		<b>Montant total</b>	50 000
Calendrier	Appel à projet début 2022			
Indicateurs d'évaluation proposés				

## Fiche action commune de MEILHAC

### RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTHERE TRANSFORME EN LOGEMENTS

CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-8
Maître d'ouvrage	Commune de MEILHAC
Description de l'action	Travaux de rénovation énergétique de l'ancien presbytère transformé en logements : isolation des combles, menuiseries, chauffage, ravalement de façade
Partenaires	
Coût prévisionnel	51 050 €
Plan de financement	A préciser Etat : DETR Département CTD
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de PAGEAS

### RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-9
Maître d'ouvrage	Mairie de PAGEAS
Description de l'action	<p>Nous avons été inscrits au programme ACTEE d'audits énergétiques pour notre école. Le SEHV a réalisé un diagnostic énergétique. Le bâtiment présente un beau potentiel d'améliorations énergétiques.</p> <p>Les préconisations réalisées ont un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations énergétiques en limitant les déperditions</li> <li>- Améliorer le confort des usagers (thermique, qualité de l'air...)</li> </ul> <p>Cela permet de réduire de 40% la facture et de respecter le palier 2030.</p>
Partenaires	<p><b><u>SEHV</u></b> <b><u>ILM Ingénierie</u></b></p> <p><b>Etat</b> : accusé de réception de la demande de subvention (30%) <b>Conseil Départemental</b> : accusé de réception de la demande de subvention (50%)</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses investissement : 59 770 € H.T Isolation des combles, murs et plancher : 23 489 € Peinture : 10 559 € Menuiserie : 2 494 € Electricité : 3 252 € VMC : 17 690 € Pose et dépose des radiateurs : 2 338 €</p>
Plan de financement	<p>Etat – DETR – 30 % : accusé de réception de la demande de subvention – 17 931 €</p> <p>Conseil départemental – CTD – 50% : accusé de</p>

	<p>réception de la demande de subvention – 11 954 €</p> <p><b><u>Aucun arrêté attribuant la subvention.</u></b></p> <p>Coût des travaux : 59 770 € H.T</p>
Calendrier	<p>Date début des travaux : 2 mai 2022</p> <p>Date de fin des travaux : 31 juillet 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

### ETUDE INTERCOMMUNALE POUR LES DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-10
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus Communes
Description de l'action	<p>La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoyait un transfert obligatoire aux EPCI des compétences assainissement et eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Loi du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre de ce transfert, dite loi Ferrand - Fesneau, a permis le report, au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du transfert obligatoire.</p> <p>Dans ce cadre, la majorité des communes du territoire Pays de Nexon – Monts de Châlus a délibéré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour s'opposer au transfert des compétences eau assainissement. Ce transfert est donc reporté, en l'état actuel des dispositions réglementaires, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2026.</p> <p>Néanmoins, la Communauté de Communes et ses communes membres ont souhaité s'engager dans une étude permettant d'améliorer la connaissance des systèmes d'assainissement et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire. Il s'agit aussi, pour certaines communes qui n'en sont pas pourvues, de disposer des études diagnostic nécessaires pour pouvoir engager des travaux, le cas échéant.</p> <p>Ainsi, cette étude doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir une connaissance patrimoniale exhaustive et uniforme des ouvrages d'assainissement et d'alimentation en eau potable ;</li> <li>- de diagnostiquer le fonctionnement de ces ouvrages ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre à jour certains zonages d'assainissement ;</li> <li>- d'établir des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable.</li> </ul> <p>Les données et les conclusions des diagnostics, des schémas directeurs d'assainissement et des études de révision de zonage d'assainissement réalisées dernièrement ou en cours de réalisation par les communes, seront intégrées et prises en compte. Seuls des compléments, portant sur les petits systèmes d'assainissement non étudiés ou sur le géoréférencement des réseaux, seront apportés dans le cadre de cette étude.</p> <p>Cette étude est menée dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes (coordonnateur et pouvoir adjudicateur), les communes membres et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Nexon.</p> <p>Cette étude patrimoniale pourra se poursuivre, selon le contexte, par une étude pour l'élaboration d'une stratégie d'actions pour le transfert de la compétence assainissement / eau potable.</p>
Partenaires	Agences de l'Eau, Conseil Départemental
Coût prévisionnel	370 900 € HT (étude diagnostic) 61 800 € HT (étude transfert)
Plan de financement	Agence de l'Eau : 60% Département : 20% Autofinancement : 20%
Calendrier	Appel d'offres octobre 2021 Désignation Bureaux d'études novembre / décembre 2021 Démarrage janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de RILHAC LASTOURS

### TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE SUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique
Action n°	3-11
Maître d'ouvrage	Commune de Rilhac-Lastours
Description de l'action	Changer le mode de chauffage de la mairie, salle des fêtes et logement. Actuellement chauffage électrique, souhait de passer à un chauffage de type chaudière à granulés.
Partenaires	Département, Région, Etat
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de JANAILHAC

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique
Action n°	3-12
Maître d'ouvrage	Commune de JANAILHAC
Description de l'action	Dossier technique en cours
Partenaires	
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

### MOBILITE (VELO): AMENAGEMENT CYCLABLES ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE VELOS

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-13
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus Communes
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> : dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et territoires » lancé par l'ADEME en septembre 2018, la Communauté de Communes s'est associée à la Chataigneraie Limousine pour la réalisation d'un schéma directeur vélo. Ainsi, le schéma engagé à l'échelle de la Chataigneraie Limousine a été complété et développé sur le territoire de la Communauté de Communes, afin de fournir des pistes d'actions concrètes. Il a été approuvé par le Conseil communautaire le 29 septembre 2021.</p> <p><u>Contenu du schéma directeur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Le travail de diagnostic réalisé pour la Chataigneraie Limousine a été approfondi sur le territoire Pays de Nexon - Monts de Châlus.</li> <li>• Phase 2 : Préconisations et plan d'actions portant sur 2 axes principaux, à savoir adapter le territoire aux pratiques cyclables (préconisations sur les itinéraires et/ou aménagements) et créer les conditions d'un « écosystème vélo » (mobilisation des partenaires, développement des services, etc).</li> <li>• Phase 3 : Modalités de mise en œuvre du schéma vélo et proposition de déploiement d'un service vélo.</li> </ul> <p><b>A présent, le schéma directeur vélo entre dans sa phase opérationnelle. Les 1ères actions envisagées à l'échelle de la</b></p>

	<p>Communauté de Communes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une commission intercommunale dédiée et ouverte (élus, partenaires, associations, professionnels)</li> <li>• Réaliser une commande groupée (communes / Com Com) pour la mise en place de stationnements vélo dans les bourgs et près des principaux équipements publics</li> <li>• Soutenir, encourager et/ou organiser des actions en direction des jeunes et du grand public (programme Savoir Rouler à Vélo, Mai à vélo, etc)</li> <li>• Assurer une veille sur les financements mobilisables</li> <li>• Appuyer les communes qui souhaiteraient s'engager dans la réalisation de travaux.</li> <li>• Poursuivre et approfondir la réflexion pour le déploiement d'un service vélo :</li> </ul> <p>Il s'agit d'imaginer un service de location de vélos électriques en 1<sup>er</sup> lieu à destination des habitants, pour la mobilité du quotidien, tout en l'ouvrant sur certaines périodes et à certaines conditions, à un usage touristique ou de loisirs, afin de mutualiser et rationaliser les investissements à engager. La collectivité cherchera à s'appuyer sur des partenaires.</p> <p>Certaines communes pourront également s'engager dans la réalisation d'aménagements cyclables pour consolider ou renforcer certaines continuités (élargissement d'une zone 30, création de bandes cyclables, valorisation d'un cheminement doux existant, expérimentation d'aménagement type chaussée à voie centrale banalisée, etc).</p>
Partenaires	Chataigneraie Limousine, ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Département, SIVU des Hauts de Tardoire, Office de tourisme intercommunal, clubs cyclistes, vélocistes, etc
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A partir de 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de stationnements vélos créés  Aménagements cyclables réalisés  Réunions de la Commission intercommunale dédiée au vélo  Actions de sensibilisation / promotion pour l'usage du vélo</p>

## Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

### TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE: DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (PHOTOVOLTAÏQUE, RESEAU DE CHALEUR, ...)

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	<b>3-14</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus Ou Communes selon les projets
Description de l'action	<p><u>Contexte :</u> La Communauté de Communes est engagée depuis 2017 dans un programme TEPOS (« territoire à énergie positive ») et a élaboré de manière volontaire un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), dont le projet a été arrêté le 1<sup>er</sup> juin 2021. Ces 2 démarches se rejoignent autour des objectifs conjoints de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Historiquement, le territoire est également porteur d'initiatives en matière de production locale d'énergie renouvelable. La première éolienne citoyenne de France a vu le jour grâce à un groupe d'agriculteurs de la CUMA des Monts de Rilhac-Lastours. Et depuis 2014, « La Citoyenne » est debout, tourne et inspire d'autres projets citoyens ! C'est le cas notamment de la SAS la Citoyenne Solaire, créée en 2017 et avec qui la Communauté de Communes a mis en place un partenariat depuis 2019 pour le développement de l'énergie photovoltaïque en toiture.</p> <p>Sur le volet bois énergie, avec le soutien du SEHV, la Communauté de Communes a réalisé en 2021 trois études de faisabilité technico-économique, pour la réalisation de réseaux de chaleur bois, sur les communes de Nexon, Les Cars et Châlus.</p>

	<p><u>Actions envisagées :</u></p> <p><b>VOLET PHOTOVOLTAIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le partenariat avec la Citoyenne Solaire et permettre la réalisation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux et communautaires ;</li> <li>- Se rapprocher de la SEM Elina pour la réalisation de centrales photovoltaïques au sol sur des friches (1 site dont la collectivité est propriétaire).</li> <li>- Consolider un « guichet » d'information et d'accompagnement pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur toitures privées et tertiaires, au sein de la Communauté de Communes.</li> </ul> <p><b>VOLET SOLAIRE THERMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une réunion à destination des hébergeurs touristiques (sensibilisation, recensement des besoins et des gisements, etc) et mettre en place un accompagnement pour la réalisation de projets.</li> </ul> <p><b>VOLET BOIS ENERGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser les études pré-opérationnelles pour les chaufferies biomasses et réseaux de chaleur sur les communes de Les Cars, Nexon et Châlus et accompagner la réalisation éventuelle des projets ;</li> <li>- Inciter les communes à s'équiper, notamment en cas de renouvellement de systèmes de chauffage au fioul ;</li> <li>- Trouver des partenariats pour engager une réflexion sur une gestion durable et de proximité de l'approvisionnement en combustible bois.</li> </ul> <p><i>A noter également : la Communauté de Communes accompagne les projets éoliens en cours de développement sur son territoire (projet citoyen EOL87 / WPD sur Rilhac – Lastours et Bussière Galant ; projet privé porté par ENGIE GREEN sur Nexon).</i></p>
Partenaires	SEHV, Département, SEM Elina, La Citoyenne Solaire, CRER
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir, variable selon les projets
Indicateurs d'évaluation proposés	Installations d'énergie renouvelable installées sur le territoire (nombre, puissance, etc)

**Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon –  
Monts de Châlus**

**INSTALLATIONS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE  
CENTRE SOCIAL DE NEXON**

**CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus**

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	<b>3-15</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus / La Citoyenne Solaire
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son programme TEPOS, en partenariat avec la Citoyenne Solaire, la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus a réalisé des études techniques des toitures publiques ainsi qu'une étude technico-économique sur les bâtiments potentiellement favorables pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Le bâtiment accueillant le Centre Social de Nexon, rue Jean-Jacques Rousseau (propriété de la Communauté de Communes), pourrait dans ce cadre accueillir une centrale photovoltaïque d'une puissance de 36 kWc et d'une superficie d'environ 200m<sup>2</sup>.</p> <p>L'intérêt de cette installation, au-delà de la production d'énergie renouvelable, réside dans la sensibilisation des habitants et des jeunes du territoire aux enjeux de la transition énergétique et a vocation à servir d'exemple. Elle pourrait être accompagnée d'un outil de communication permettant par exemple de visualiser en temps réel l'électricité produite. Le Centre social est en effet un lieu d'accueil d'une grande diversité de public.</p> <p>L'électricité produite serait probablement réinjectée sur le réseau électrique. L'installation pourrait être réalisée par la Citoyenne Solaire ou par la collectivité elle-même.</p>

Partenaires	La Citoyenne Solaire.
Coût prévisionnel	Etude de structure : 2 000 € HT Coût de l'installation : 40 000 € HT Coût de raccordement : 1 500 € HT  TOTAL H.T. 43 500 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Développement des énergies renouvelables. Réduction des émissions de CO2. Préservation des ressources naturelles.

## Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

### TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE: PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-16
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus
Description de l'action	<p><b>Contexte :</b> La Communauté de Communes s'est engagée depuis près de 10 ans dans une démarche volontariste en faveur de la réduction et d'une meilleure valorisation des déchets. Elle a mis en place la redevance incitative depuis 2015 sur le secteur ex-Monts de Châlus et l'a étendue depuis 2020 à l'ensemble de son territoire. De nombreuses actions de prévention et d'optimisation ont été mises en œuvre en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diminution de la fréquence de collecte en porte-à-porte des OMR (ordures ménagères résiduelles), avec un passage toutes les 2 semaines, sauf pour les activités nécessitant une collecte plus régulière ;</li><li>- Densification des « éco-points » pour la collecte des déchets recyclables en apport volontaire ;</li><li>- Modernisation des déchèteries du territoire ;</li><li>- Développement du compostage sous toutes ses formes, notamment la mise en place et le suivi de sites de compostage collectif (en pied d'immeuble, en établissement, compostage de quartier) ;</li><li>- Prévention de la gestion des déchets verts (notamment l'acquisition d'un broyeur de branches professionnel, sa mise à disposition aux communes et la mise en place d'opérations de broyage à destination des habitants) ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation en direction des écoles et du grand public.</li> </ul> <p>Le territoire connaît aujourd’hui de très bonnes performances en matière de tri et de réduction des déchets, avec notamment un ratio d’OMR inférieur à 90 kg / habitant / an (moyenne de 203 kg / hab / an à l’échelle du SYDED en 2019).</p> <p><u>Actions envisagées :</u></p> <p>Dans ce contexte et pour la période à venir, les actions de la Communauté de Communes porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’acquisition d’un nouveau camion benne équipé d’un système de pesée et d’identification embarqué, pour la mise en œuvre de la redevance incitative ;</li> <li>- La mise en place de solutions complémentaires pour la collecte des OMR, en apport volontaire, pour améliorer le service aux usagers et s’adapter à certaines situations ;</li> <li>- Le développement du tri à la source des biodéchets par le déploiement et la professionnalisation des solutions de gestion de proximité (compostage et broyage principalement) ;</li> <li>- Le soutien aux initiatives du territoire, notamment en matière de réemploi et d’alimentation responsable.</li> </ul> <p>Il s’agit de poursuivre et d’inscrire dans la durée la dynamique engagée ces dernières années, afin d’améliorer encore les performances du service de gestion et de prévention des déchets et favoriser le développement d’une économie circulaire.</p>
Partenaires	Communes, SYDED de la Haute-Vienne, ADEME, associations locales
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Dès 2022
Indicateurs d’évaluation proposés	Evolution des tonnages OMR, déchets recyclables et déchèteries Nombre de sites de compostage mis en place et suivis Nombre d’utilisations du broyeur de branches et de participants aux opérations mises en œuvre

## Fiche action Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

### RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ALSH DE JANAILHAC

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-17
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre du programme ACTEE (« Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »), proposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et EDF, et fonctionnant sur le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).</p> <p>Le programme d'audits retenus par le SEHV vise une démarche globale de massification de la rénovation énergétique dans le cadre des objectifs fixés par la Stratégie Départementale et par les EPCI engagés dans la réalisation des PCAET.</p> <p>La communauté de commune Pays de Nexon – Monts de Châlus a inscrit à ce programme la rénovation du Centre de Loisirs de Janailhac (Le Terrier des Galoupiaux) et l'audit énergétique a été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.</p> <p>Selon le scénario qui sera retenu, les travaux porteront sur tout ou partie des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du système de chauffage (tout électrique) et mise en place de chauffage par énergie renouvelable (granulés ou pompe à chaleur) ;</li> <li>- Mise en place d'une ventilation double flux</li> <li>- Remplacement des luminaires par de l'éclairage LED</li> </ul>
Partenaires	SEHV
Coût prévisionnel	Maximum 230 000 € TTC, selon scénario retenu
Plan de financement	A définir
Calendrier	2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie réalisées

## Fiche action commune de RILHAC LASTOURS

### RESTAURATION DE L'EGLISE

CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique
Action n°	3-18
Maître d'ouvrage	Commune de Rilhac-Lastours
Description de l'action	Rénovation de la toiture de l'église de Rilhac Saint-Pierre es Liens.
Partenaires	Département, Région, Etat, Fondation du patrimoine.
Coût prévisionnel	A préciser
Plan de financement	A préciser
Calendrier	2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Fiche action commune de JANAILHAC

### Rénovation énergétique d'un logement

#### CRTE 2021-2026 Pays de Nexon-Monts de Châlus

Orientation stratégique n°	Axe 3 : Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique
Action n°	3-19
Maître d'ouvrage	Commune de JANAILHAC
Description de l'action	Il s'agit de réaliser une rénovation énergétique (isolation) d'un appartement situé au-dessus de la Mairie. Les travaux porteront sur la réalisation d'un abaissement des plafonds et la pose d'une isolation.
Partenaires	
Coût prévisionnel	10 000 € (à préciser)
Plan de financement	A préciser DETR CTD
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	











## **ANNEXE 6 : Indicateurs de suivi du CRTE**

## Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO <sub>2</sub> - TeqCO <sub>2</sub> /an Tonne d'équivalent CO <sub>2</sub> par habitant - TeqCO <sub>2</sub> /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : <a href="https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0">https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0</a>  Ou une méthode équivalente  Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO <sub>2</sub> du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• valeur cible à 1,1 teqCO<sub>2</sub>/hab d'ici 2050</li> <li>• -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990)</li> <li>• -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990)</li> <li>• -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015)</li> <li>• 0 GES liées à la production d'énergie en 2050</li> <li>• 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : passer de 185 à 108 k <sub>teq</sub> CO <sub>2</sub> / an (-42%) de 2015 à 2050
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO <sub>2</sub> / an / hab au niveau national - 10,2 teqCO <sub>2</sub> / an / hab en Haute-Vienne

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Émissions de GES annuelles du territoire (teqCO <sub>2</sub> / an)	185 k <sub>teq</sub> CO <sub>2</sub> / an	Voir avec AREC	149 k <sub>teq</sub> CO <sub>2</sub> / an
Émissions de GES annuelles par habitant (teqCO <sub>2</sub> / an / hab)	14,2 teqCO <sub>2</sub> / an / hab		? teqCO <sub>2</sub> / an / hab

## Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires.  Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation totale d'énergie du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018)</li> <li>• Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : passer de 329 à 172 GWh <sub>EF</sub> / an (-48%)
Données de référence	36 MWh <sub>EF</sub> / an / hab en Haute-Vienne

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	329 GWh <sub>EF</sub> / an		264 GWh <sub>EF</sub> / an
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (GWh / an)	25 kWh <sub>EF</sub> / an		20 kWh <sub>EF</sub> / an

### Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p><b>ÉLECTRICITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• éolien terrestre</li> <li>• solaire photovoltaïque et thermo-dynamique</li> <li>• biomasse solide</li> <li>• géothermie</li> </ul> <p><b>Hors hydroélectrique</b></p> <p><b>CHALEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• biomasse solide</li> <li>• pompes à chaleur</li> <li>• géothermie</li> <li>• solaire thermique</li> <li>• biogaz</li> </ul> <p><b>BIOMÉTHANE / BIOCARBURANTS</b></p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide). Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018). La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Source	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017)</li> <li>• Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028</li> <li>• Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : 158 GWh / an en 2050, soit une neutralité énergétique du territoire (en approche gravitaire)

Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	
--	--

#### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	66 GWh / an		95 GWh / an
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	300 MWh / an	Territoire très peu propice au développement de l'hydroélectricité	

#### Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Source	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : <ul style="list-style-type: none"> <li>15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU</li> <li>Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014</li> </ul>

#### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2019	Objectif 2026
SAU totale du territoire (ha)		22 237,48	
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	934,11	1 404,31	
Part de la SAU du territoire en bio (%)	4,20 %	6,30 %	

## Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.  Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.
Source	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030</li> <li>• Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040</li> <li>• Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012	Constaté 2017	Objectif 2026
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	14,20 % 2017 : 6,1 %	13,20 % 2018 : 5,9 %	

## Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Source	<a href="https://amenagements-cyclables.fr/">https://amenagements-cyclables.fr/</a> <a href="https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/">https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/</a> DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)		2021 : 3,377 km	

## Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance Les risques naturels pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inondations, y compris par submersion marine</li> <li>• Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux</li> </ul>
Source	Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site <a href="http://datafoncier.cerema.fr">datafoncier.cerema.fr</a> (informations à la parcelle sur la population d'un territoire) à croiser avec Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Voir les PGRI et SLGRI
Données de référence	Sans objet

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit <math>100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100</math></p> <p>Voir fiche détaillée sur <a href="https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf">https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf</a></p>
Source	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 Voir en lien avec les agences de l'eau.
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	<p>Voir dernier rapport SISPEA : <a href="https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf">https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf</a></p> <p>Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).</p>

## État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)		2019 : 19,9 %	

## Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Source	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)		2019 : 33,3 %	

## Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchetteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchetteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Source	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010</li> <li>• Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030</li> <li>• Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035</li> <li>• Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale</li> <li>• Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50% en 2025</li> <li>• Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 50 % les déchets mis en installations de stockage (2025)</li> <li>• Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)</li> </ul>
Données de référence	Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. <i>(Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</i>

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017	Constaté 2020	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats collectés par habitants (kg/hab/an)</i>	608 kg / hab / an	497 kg / hab / an	
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats collectés par habitants (kg/hab/an)</i>	570 kg / hab / an	453 kg / hab / an	

## Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , COVNM, PM <sub>2,5</sub> , et NH <sub>3</sub>
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Source	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> <li>• SO<sub>2</sub> (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%)</li> <li>• Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%)</li> <li>• COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%)</li> <li>• PM<sub>2,5</sub> (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%)</li> <li>• NH<sub>3</sub> (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)</li> </ul>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• SO<sub>2</sub> (objectifs : 2050 = -38%)</li> <li>• NO<sub>x</sub> (2050 = -31%)</li> <li>• COVNM (2050 = -6%)</li> <li>• PM<sub>2,5</sub> (2050 = -38%)</li> <li>• NH<sub>3</sub> (200 = -11%)</li> </ul>
Données de référence	

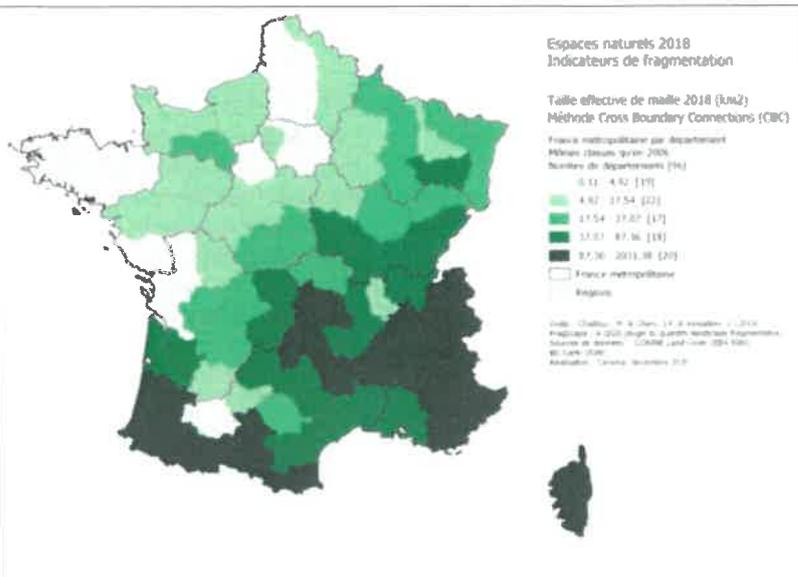
### État des lieux et ambition du territoire

		Constaté 2020	Objectif 2026
Émission annuelle de SO <sub>2</sub> sur le territoire (t)	11		9
Émission annuelle de Nox sur le territoire (t)	324		283
Émission annuelle de COVNM sur le territoire (t)	1223		1196
Émission annuelle de PM <sub>2,5</sub> sur le territoire (t)	104		89
Émission annuelle de NH <sub>3</sub> sur le territoire (t)	652		613

## Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km2 varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude Atotal (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Source	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve
Périodicité	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	

Données de référence



État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Indicateur de fragmentation du milieu naturel (km <sup>2</sup> )			

## Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition (sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Source	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA <a href="https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers">https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers</a>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	SRADDET : -50 % de consommation NAF à l'horizon 2030
Données de référence	

### État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009	Constaté 2018	Objectif 2026
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	11,9	47,1	

